L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1286 - VENDREDI 05 SEPTEMBRE 2014 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224



VENDANGES 2014



Juridique - social
Huit pages spéciales pour bien gérer sa vendange

P. 17-24

Photo: DR

Côte d'Or

› Implantation du colza

Des bonnes conditions



Nièvre

› Finale départementale de labours

Des sillons d'envergure... «*Mondial*»



Yonne

› Fête de l'agriculture 2014

La fête à Sainpuits, c'est fini…





Mondial charolais à Magny-Cours

Le triomphe de la reine blanche

Le 1er Mondial charolais, qui s'est tenu les 28, 29 et 30 août à la ferme du Marault, a été couronné de succès. Les visiteurs, professionnels ou grand public, étaient au rendez-vous. *p.3-4*

Encarts: Sureau Agriculture et Charolais Horizon (sur certains cantons).

PREPARATION DES SOLS - SEMIS
L'assurance d'un travail bien fait !



G. BUCHEZ
Secteurs: Autun - Corbigny
Luzy - Moulins Engilbert
Nevers
03 86 20 17 38

PICOUET SNC - ETA
TRAVAUX AGRICOLES ET RURAUX - ELLAGAGE
Préparation de vos semences céréales, colza, pois...
Pour minimiser vos coûts de semences faites confiance à un trieur à façon, *contactez-nous !*
S.T.A.F.F



Les Bruyères - 89100 Collemiers
Tél. 03 86 95 04 81
Email: eta-picouet@orange.fr

Sommaire

Panorama
02 • Prévisions météo
• PRI Infos
03-04 MONDIAL CHAROLAIS
• La reine blanche a triomphé aux yeux du monde de l'élevage
• Le palmarès du concours

Côte d'Or
05 • Concours d'Arnay-le-Duc: Les meilleurs moutons venaient de quatre cantons
06 • Trèfle semence: Une culture qui bourdonne
07 • Méthanisation: Comme une digestion animale
08 • Zone plateaux: Des tas d'inquiétudes

Nièvre
09 • Finale départementale de labours: Des sillons d'envergure... «Mondial»
10 • Ruralité: Bain de foule au comice de Prémery
11 • Territoires: Des dynamiques tout en contrastes dans la Nièvre

Yonne
12 • Fête de l'agriculture 2014: La fête à Sainpuits, c'est fini…
13 • FDSEA 89: Économie des exploitations agricoles: une situation préoccupante
14 • Vendanges 2014: Les vignes se portent bien … pour l'instant !

Bourgogne
15 • Chambre régionale d'agriculture: La prochaine session se penchera sur la réforme territoriale
16 • Université d'été de la forêt de Bourgogne: Le bois, partout autour de nous !
17-24 • Dossier spécial Vendanges 2014
25-28 • Variétés de blé: Un large éventail de choix

Services
30-31 • Marchés
32-34 • Petites Annonces
35-38 • Annonces Légales
39 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout
BP 77 409 - 21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

Bras de fer entre la FNB et Leclerc

Des dérives préjudiciables

Accueillie par des CRS au magasin Leclerc de Vitry-sur-Seine, la FNB a écrit une lettre ouverte au ministère de l'Agriculture, dénonçant une dérive du groupe Leclerc et un parti pris de l'État français.

Au cours de leur action dans un magasin du groupe Leclerc à Vitry-sur-Seine, les éleveurs de la Fédération nationale bovine s'étaient vu refuser l'accès à la chambre froide par des CRS massés pour les empêcher de procéder à leur contrôle. Dans une lettre adressée le 27 août au ministre de l'Agriculture, Jean-Pierre Fleury, président de la FNB, s'interroge sur cette présence des forces de l'ordre *«dans une enceinte privée… massées notamment devant les frigos, dont elles bloquaient l'accès»* alors *«qu'il n'y a eu aucun trouble à l'ordre public»*.



Les éleveurs ont été "stupéfaits et révoltés" par la présence de barquettes de viande bovine portant la mention «ORIGINE : UNION EUROPENNE», une indication illégale qui devrait mentionner le nom du pays.

Innover pour exporter et créer des emplois

«Les forces de l'ordre ont été rangées du côté de la grande distribution, contre les éleveurs, et elles ont été mises au service du refus de transparence du groupe Leclerc» s'indigne Jean-Pierre Fleury qui remet les pendules à l'heure en spécifiant que les éleveurs venaient justement de relever dans les rayons de ce magasin des barquettes de viande bovine portant la mention *«ORIGINE EUROPENNE»*, indication tout-à-fait illicite au regard de la réglementation qui impose l'indication du nom du pays. Pour le président de la FNB la dérive est manifeste, il regrette *«deux poids et deux mesures(…) selon que l'on est riche et puissant (comme Michel Edouard Leclerc) ou simple éleveur de viande bovine»*, contrôlé lui, dans tous les domaines réglementaires...

Le président de la FNB demande instamment au ministre de l'Agriculture de *«faire toute la lumière sur ces faits et sur les dérives de cet étiquetage illégal, en espérant qu'une telle situation ne puisse plus se reproduire»*.

AMK

Élections MSA 2015

Vérifiez votre inscription sur la liste des électeurs de votre MSA

Vous êtes adhérent de la MSA, cotisant ou bénéficiaire, actif ou retraité, vous pouvez voter pour les élections des délégués cantonaux qui auront lieu en janvier prochain.

Comment vérifier votre inscription sur la liste électorale provisoire ?

• Vous avez reçu un courrier de notification de la qualité d'électeur MSA

Si des modifications sont à effectuer (collège, adresse, canton, département…), vous devez contactez la MSA Bourgogne avant le 19 septembre :

- par téléphone au 03 85 39 51 00 ou 03 85 39 51 28
- par télécopie au 03 85 39 52 05
- par mail: deal.rachel@bourgogne.msa.fr clement.patricia@bourgogne.msa.fr

• Vous n'avez pas reçu de notification :

Vous pouvez vérifier si vous êtes inscrit sur www.msa-bourgogne.fr rubrique En direct > Elections 2015 > Consulter les listes

Ces listes sont également consultables dans les accueils des 4 agences territoriales MSA de Dijon, Nevers, Mâcon et Auxerre

Soyez acteur de votre régime de protection sociale !

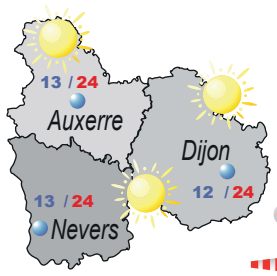
LA MSA BOURGOGNE

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 5 au 14 septembre

Météo de la Bourgogne

AGATE FRANCE — AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36 — 0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com

Vendredi 5 Septembre

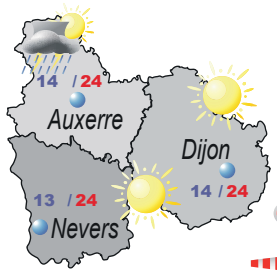


Ensoleillé
Un temps agréable et bien ensoleillé s'annonce. Les vents seront faibles.

T° mini : 11 à 13 °C
T° maxi : 23 à 25 °C
Vents : Ouest 10 km/h

Ste Raïssa
Soleil : 07:11 - 20:20
Lune : 17:45 - 02:37

Samedi 6 Septembre

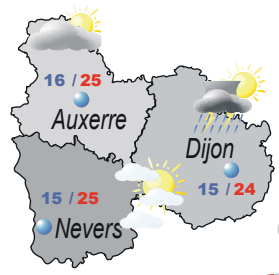


Mitigé
Le soleil restera présent mais quelques orages sont attendus localement au cours de la journée.

T° mini : 12 à 14 °C
T° maxi : 23 à 25 °C
Vents : Nord-Nord-Ouest 10 km/h

St Bertrand
Soleil : 07:12 - 20:18
Lune : 18:28 - 03:48

Dimanche 7 Septembre



Perturbé
Orages et timides éclaircies se partageront le ciel. Les températures seront en légère hausse et les vents faibles.

T° mini : 14 à 16 °C
T° maxi : 24 à 26 °C
Vents : Nord-Nord-Est 10 km/h

Ste Reine
Soleil : 07:13 - 20:16
Lune : 19:06 - 05:04

Prévisions à 7 jours

Lundi 8 au Mercredi 10 Septembre :
De belles éclaircies sont attendues pour ces prochains jours.
Vents : Nord à 10 km/h
T° mini. : 15 à 18 °C T° maxi. : 24 à 26 °C

Jeudi 11 au Dimanche 14 Septembre :
Quelques nuages et de belles apparitions du soleil en perspective.
Vents : Nord-Est à 10 km/h
T° mini. : 13 à 16 °C T° maxi. : 22 à 24 °C

clin d'œil



Mondial charolais

La reine blanche a triomphé aux yeux du monde de l'élevage

Le 1er Mondial charolais, qui s'est tenu les 28, 29 et 30 août à la ferme du Marault, a été couronné de succès. Les visiteurs, professionnels ou grand public, étaient au rendez-vous. Les acteurs de toute la filière élevage, des naisseurs jusqu'à la distribution, ont joué le jeu en toute décontraction. Les échanges ont été favorables à tous les participants. Et, bien sûr, les concours, de reproducteurs ou de boucherie, ont offert au monde la vitrine épanouie de la 1ère race à viande de France...



Le musée du Charolais, aménagé dans une partie de la structure principale du Marault, a accueilli un nombreux public. On y trouvait des objets, des sculptures, des trophées anciens... et des objets contemporains en carton tels que cette tête de bovin charolais.



Mission accomplie et satisfaction générale, samedi en fin de soirée, pour Henri Vidal, Florence Marquis (Charolais France), Emmanuel Bernard (Interbev) et Michel Baudot (Herd Book Charolais), les principaux organisateurs de l'événement charolais.



Dans la vitrine à l'herbe, le Herd Book Charolais a réuni quelques specimens les plus beaux de la race. Comme les autres années, ils devaient convaincre les professionnels mais aussi le public, cette fois-ci, des atouts de la 1ère race à viande française.

Qui dit Mondial, dit délégations étrangères. Durant toute la semaine, les professionnels du monde entier ont assisté aux festivités du Marault mais aussi à des visites de fermes et d'entreprises dans toute la région. Leurs hôtes bourguignons les ont conduits, avec beaucoup de naturel et de bonne volonté, d'une étape à une autre, comme ici Paule Gauthé-Ranty (au centre) qui aiguille deux représentantes de la délégation mexicaine.





Interbev Conférence-débat



Interbev, l'interprofession de la viande a proposé une conférence sur «la viande française dans la restauration collective», Daniel Barbier, vice-président du Conseil général de la Nièvre, Emmanuel Bernard, président d'Interbev Bourgogne, Régis Taupin, président de Charolais de Bourgogne, M. Herzog, chargé de mission du Conseil régional, ont fait état des expériences menées localement pour promouvoir la viande auprès des collèges et lycées, maisons de retraite et hôpitaux, et dans les circuits courts... Où il a été question des repas locaux dans 10 collèges de la Nièvre une fois par mois, des opérations steak haché et bourguignon de Charolais de Bourgogne, de la plateforme régionale Loc'Halles qui met en relation les offreurs et les demandeurs de produits régionaux...



Les chevaux aussi étaient de la fête, que ce soit sur le ring pour des présentations ou dans les allées de la ferme du Marault, pour des exhibitions et des promenades en calèche.

Le vendredi, après le concours national adultes des mâles charolais, une présentation d'ovins a été faite sur le ring laissé libre en soirée. Le charolais n'est décidément pas raciste... Le Mondial s'est transformé en mini-salon de l'agriculture.



Mondial charolais

Les palmarès du concours



Le prix de championnat femelle a été remis à Delphine, du GAEC Richard (85).

• **Champion senior et Grand champion:** Escadron de l'EARL Minard à Neuvy le Barrois (18)
• **Champion senior réserve**: Grenadier du GAEC Micaud à Ygrande (03)
• **Champion junior:** Heracles M du GAEC Micaud à Ygrande (03)
• **Champion junior réserve:** Hongrois de la SCEA Pichard H/GAEC à Montceau-les-Mines (71)

Concours national adultes 2014
• **Trophée international mâles:** Espoir de Didier Chassot, Pascal Merle et l'EARL Denis Corneloup
• **Trophée qualité bouchère**: Hedgard de Serge Vincent
• **Trophée des lycées**: 1er prix, Gloire; 2è prix, Fugue SC du Lycée agricole de Roanne
• **Prix de famille par le père**: 1er, Thierry Prain; 2è, GAEC Valignat
• **Prix de synthèse mâles**: 1er, Espoir de Didier Chassot; 2è, Filosophe du GAEC Thomas; 3è, Européen du GAEC Elevage Merle

• **1ère section**, sous-section 1A: 1er, Invincible du GAEC Beroujon père et fils à Amplepuis (69); 2è, Istanbul du GAEC Lapendery à Saint-Haon le Vieux (42); 3è, Jafar du GAEC Audureau à Belleville sur Vie (85)
• **1ère section**, sous-section 1B: 1er, Jaguar de Jean-Pierre Grouiller à La Benisson Dieu (42); 2è, Jolicoeur de l'EARL Audinat à Deneuille les Mines (03); 3è, Inoui de François Bouche à Cercy-la-Tour (58)
• **2ème section**, sous-section 2A: 1er, Idarling de la SCEA des Plantes à St Jean de Trezy (71); 2è, Inventeur du GAEC Micaud à Ygrande (03); 3è, Ibrahim de Paul Czerewko à La Tagnière (71)
• **2ème section**, sous-section 2B: 1er, Impresario de Thierry Prain à Vue (44); 2è, If de l'EARL Loulergue Dominique à St Michel de Veisse (23); 3è, Inattendu de l'EARL Bonnabry/Barret à Condat en Combraille (63)
• **2ème section**, sous-section 2C: 1er, Interlaken de l'EARL Cuisset JM/ Capelli à St Germain Lespinasse (42); 2è, Immortel du GAEC Micaud à Ygrande (03); 3è, Infidel de Bernard Dessauny à Saincaize Meauce (58)
• **2ème section**, sous-section 2D: 1er, Ivoire de l'élevage Gagnepain à Rigny sur Arroux (71); 2è, Index de l'EARL Dufraigne à La Tagnière (71); 3è, Illustre de Pierron-Lafay à St Germain Lespinasse (42)
• **2ème section**, sous-section 2E: 1er, Integral à l'EARL de Beaumont à Alligny-en-Moravn (58); 2è, Ivanohe à la SCEA des Plantes à St Jean de Trezy (71); 3è, Index de l'EARL des Morillats à Préporché (58)
• **2ème section**, sous-section 2F: 1er, Imposant du GAEC Bigay-Sivet à Changy (42); 2è, Hungaropl de Stéphane Grange à Savigny (69); 3è, Intrepide d'Eric Compot à Beaumont Sardolles (58)
• **2ème section**, sous-section 2G: 1er, Istanbul du GAEC Cluzelheurtier à Montel de Gelat (63); 2è, Inne AJEC de l'EARL Friaud Nicolas à Le Veurdre (03); 3è, ISF du GAEC du Lac à St Pierre les Etieux (18)
• **2ème section**, sous-section 2H: 1er, Ibra Mic du GAEC Micaud à Ygrande (03); 2è, Invincible de Cedric Tainturier à Montoillot (21); 3è, Iniesta de la SCEA Melaye-Sennepin à La Celles sur Nièvre (58)
• **2ème section**, sous-section 2I: 1er, Hongrois de la SCEA Pichard H à Montceau-les-Mines (71); 2è, Indien OM du GAEC Benas Lemiere à Dompierre les Ormes (71); 3è, Idalgo de Didier Chassot à Lenax (03)
• **3ème section**, sous-section 3A: 1er, Hugo du GAEC Chezeau à Nouziers (23); 2è, Hatenon de la SAS Ferme du Rompoue à Chougny (58); 3è, Holiday du GAEC Cadoux à St André en Terre Plaine (89)
• **3ème section**, sous-section 3B: 1er, Hugo Boss de Paul Czerewko à La Tagnière (71); 2è, Hephaistos du GAEC Gauthé à Isenay (58); 3è, Harold de Champeau/Lemaitre à Parigny les Vaux (58)
• **3ème section**, sous-section 3C: 1er, Heracles du GAEC Micaud à Ygrande (03); 2è, Hermes de l'EARL Pacaut/ Pierre Didi à Laizy (71); 3è, Harisson de l'EARL Menetrier Parizot à Avosnes (21)
• **3ème section**, sous-section 3D: 1er, Heracles de la SCEA Melaye-Sennepin à La Celle sur Nièvre (58); 2è, Hollywoo de l'EARL Galais à Ids St Roch (18); 3è, Hublot du GAEC Gautrot/Langillie à Damblain (88)
• **4ème section**, sous-section 4A: 1er, Grenadier du GAEC Micaud à Ygrande (03); 2è, Goldengate de l'EARL Jeandaux à La Machine (58); 3è, Ginobili du GAEC Marlette à Crugny (51)
• **4ème section**, sous-section 4B: 1er, Groucgy du GAEC Valignat à Meillers (03); 2è, Galopin de Laclaverie/Carrau à Sauveterre (65); 3è, George V du GAEC Benas Lemiere à Dompierre les Ormes (71)
• **5ème section**, sous-section 5A: 1er, Far ouest de l'EARL Soulard Max à Lorignac (17); 2è, Feodal du GAEC Cadoux à St André en Terre Plaine (89); 3è, Filosophe du GAEC Thomas à Port St Père (44)
• **5ème section**, sous-section 5B: 1er, Espoir de Chassot/Merle/Cornel à Lenax (03); 2è, Fino de l'EARL Personna à Augy sur Aubois (18); 3è, Fameux du GAEC Cadoux (89)
• **5ème section**, sous-section 5C: 1er, Escadron de l'EARL Minard à Neuvy le Barrois (18); 2è, Electron du GAEC El Martin/Paroto à Ladapeyre (23); 3è, Escudo de l'EARL Galais à Ids St Roch (18)
• **6ème section**: 1ère, Isola du GAEC Micaud à Ygrande (03); 2è, Identite du GAEC Bonnet à Largeasse (79); 3è, Idalma du GAEC Beroujon à Amplepuis (69)
• **7ème section**, sous-section 7A: 1ère, Irlandaise à l'EARL Merceron de La Chapelle St Etienne (79); 2è, Indiana de l'EARL Froidurot à Jours les Baigneux (21); 3è, Imperiale de l'EARL Didier Pierre à Gueugnon (71)
• **7ème section**, sous-section 7B: 1ère, Infusion du GAEC Clame et Aubouard à Bourbon l'Archambault (71); 2è, Irlandaise de Thierry Prain à Vue (44); 3è, Intrusion du GAEC Marlette à Crugny (51)
• **7ème section**, sous-section 7C: 1ère, Irlandaise du GAEC Roubé père et fils à Magny-Cours (58); 2è, Irma de la SCEA des Plantes à St Jean de Trezy (71); 3è, Imperiale du GAEC Cluzel-Heurtier à Montel de Gelat (63)
• **7ème section**, sous-section 7D: 1ère, Isba de l'EARL Dessauny à Magny-Cours (58); 2è, icône de l'EARL Touillon Moiron de Cisery (89); 3è, Irlandaise du GAEC Clame/ Andriot de Sauvagny (03)
• **7ème section**, sous-section 7E: 1ère, icône de Gilles Paupinat à Magny-Cours (58); 2è, Impériale du GAEC Verger à Glenic (23); 3è, Ivoire du GAEC Gardes à Lassouts (12)
• **8ème section**, sous-section 8A: 1ère, Harmonie de l'EARL Touillon Moiron à Cisery (89); 2è, Helvetie du GAEC Clame Andrio de Sauvagny (03); 3è, Hyacinthe du GAEC Clame Andrio (03)
• **8ème section**, sous-section 8B: 1ère, Hussarde du GAEC Savre de Toury Lurcy (58); 2è, Hermine de l'EARL Minard à Neuvy le Barrois (18); 3è, Hawai du GAEC Goujat à Cours la Ville (69)
• **8ème section**, sous-section 8C: 1ère, Historia de Jean-Luc Huguet à Bouesse (36); 2è, Haiti de l'EARL Touillon Moiron à Cisery (89); 3è, Halinka du GAEC du Grand Monetoi à Ecuisses (71)
• **9ème section**, sous-section 9A: 1ère, Groseille du GAEC Clame et Aubouard de Bourbon l'Archambault (03); 2è, Galmour de l'EARL Serge Batho à Saxi Bourdon (58); 3è, Grive du GAEC Thomas à Port St Père (44)
• **9ème section**, sous-section 9B: 1ère, Grenadine au GAEC Blanchard de St Gervais d'Auvergne (63); 2è, Gamine de l'EARL Guenot Nicolas d'Allerey (21); 3è, Grace du GAEC Gauthé d'Isenay (58)
• **10ème section**, sous-section 10A: 1ère, Fabuleuse de François Baudin à Issy l'Evêque (71); 2è, Fameuse de Florent besson à Saincaize Meaucé (58); 3è, Fabuleuse de Florent Besson (58)
• **10ème section**, sous-section 10B: 1ère, Ellebelle du GAEC Cadoux (89); 2è, Elle de Jean-Paul Dumont à Chassenard (03); 3è, Emeraude de la SCEA Pichard Hugues à Montceau-les-Mines (71)
• **10ème section**, sous-section 10C: 1ère, Delphine du GAEC Richard à St Reverend (85); 2è, Excellence du GAEC Cadoux (89); 3è, Emeraude du GAEC Clame et Aubouard de Bourbon l'Archambault (03)
• **10ème section**, sous-section 10D: 1ère, Douve de François Lucand à Molphey (21); 2è, Elegance de la SCEA Melaye-Sennepin à La Celle sur Nièvre (58); 3è, Egypte du GAEC Clame et Andrio à Sauvagny (03)
• **10ème section**, sous-section 10E:1ère, CIA de l'EARL Serge Batho à Saxi Bourdon (58); 2è, Darling de l'EARL Serge Batho (58); 3è, Chicorée de la SCEA du Bourg à Massay (18)
• **11ème section**: 1ère, Banlieue du GAEC Micaud à Ygrande (03); 2è, Ambiance de l'EARL Cuisset à St Germazin Lespinasse (42); 3è, Bellissime de Florent Besson à Saincaize Meaucé (58)
• **12ème section**, sous-section 12A: 1ère, Guirlande du GAEC Beauzon frères de Préporché (58); 2è, Elise de l'EARL Nicolas Guneot à Allerey (21); 3è, Eurovision du GAEC Micaut à Ygrande (03)
• **12ème section**, sous-section 12B: 1ère, Déesse de Serge Vincent à Oudry (71); 2è, Bibiche du GAEC Beauzon à Préporché (58); 3è, Bataille du GAEC Paroton à Roches (23)
• **13ème section**: 1ère, Comtesse de Thierry Prain à Vue (44); 2è, Folie de l'EARL Serge Batho à Saxi Bourdon (58); 3è, Balsamine du GAEC Micaud à Ygrande (03)
• **14ème section**: 1er, Iroquois de Didier Metrop à Grandvaux (71); 2è, Ibiscus du GAEC Lapendry à St Haon le Vieux (42); 3è, Indigo SV de Serge Vincent à Oudry (71)
• **15ème section**: 1er, Hedgard de Serge Vincent à Oudry (71).



Le concours de boucherie a remporté un beau succès. Des échanges nombreux ont été faits avec des groupements ou des sociétés de distribution. A noter qu'ENA, présentée par Laurent Pacquet de Langeron (58) a obtenu un 1er prix.





Durant les trois jours de concours et de présentation, le public n'a jamais fait défaut autour du ring indoor. Les organisateurs évoquent un chiffre de 7500 repas servis sur l'ensemble de la manifestation, sachant que les entrées étaient gratuites et qu'il est difficile de comptabiliser précisément la fréquentation. Une chose est sûre: il y avait du monde à Magny-Cours.

Côte d'Or En haut de l'affiche

Quatre élevages côte d'oriens se sont particulièrement distingués la semaine dernière au Marault. Si les éleveurs présents sont à créditer d'une belle présentation, plusieurs repartent avec un ou plusieurs premiers prix de section. C'est le cas de l'EARL Froidurot, de Cédric Tainturier, de l'EARL Guenot Nicolas et de François Lucand.
Mâles nés du 15 août 2012 au 14 août 2013. Sous-section 2A : 3,2 Illario (Gaec de Saint-Roch, Recey-sur-Ource). Sous section 2H : 1,2 Invincible (Cédric Tainturier, Montoillot), 7ème : Ideal (EARL Menetrier Parizot, Avosnes). Mâles nés du 15 août 2011 au 14 août 2012. Sous-section 3A : 4ème Hollywood (Thibault Bernard et Sylvain, Mimeure), sous-section 3C : 2,1 : Harisson (EARL Menetrier-Parizot). Mâles nés avant le 1er décembre 2010. Sous-section 5b : 4ème : Everest (Gaec Baudot/Laboisse, Pont-et-Massène). Femelle nées du 15 août 2012 au 14 août 2013. Sous-section 7A : 1,2 : Indiana (EARL Froidurot, Jours-les-Baigneux). Sous-section 7C : 6ème : Ivoire (EARL Renon, Lacour d'Arcenay). Femelles nées du 15 août 2011 au 14 août 2012. Sous-section 8A : 6ème : Horizon (Thibault Bernard). Femelle suitées nées du 1er décembre 2010 au 30 novembre 2011. Sous-section 9b : 1,2 : Gamine (EARL Guenot, Allerey), 7ème : Glamour (Gaec des Granges de Vesvres, Vesvres). Femelles suitées nées du 1er décembre 2006 au 30 novembre 2010. Sous-section 10B : 2,2 : Farandole (Thibault Bernard). Sous-section 10D : 1,1 : Douve (François Lucand, Molphey). Femelles nées avant le 15 août 2011 (non suitées, présumées pleines). Sous-section 12A : 1,2 : Elise (EARL Guenot Nicolas). Thierry Lechenault, le président de la Fédération charolaise de Côte d'Or, saluait la performance de ses troupes : *«il y a de très bons animaux dans notre département et nos éleveurs l'ont démontré une nouvelle fois»*.



Premier prix de section pour l'EARL Froidurot (Jours-les-Baigneux) avec Indiana, une génisse de 18 mois.



Belle performance pour Douve, de François Lucand (Molphey) avec un premier prix de section.

Concours d'Arnay-le-Duc

D'où venaient les meilleurs moutons?

Les prix de championnat attribués la semaine dernière repartent à Saulieu, Liernais, Vitteaux et Semur-en-Auxois.

Quarante-cinq éleveurs et 426 ovins s'étaient déplacés au national d'Arnay-le-Duc, organisé vendredi 29 août par le comice agricole local et le syndicat ovin de Côte-d'Or. Le Gaec Gaudry, l'EARL Dupaquier, le Gaec Lépée et l'EARL Poillot sont les grands vainqueurs de cette édition avec leurs premiers prix de championnat dans les races Charollaise, Berrichonne, Texel et Suffolk. Un taux de 35% de ventes était évoqué à l'issue de cette journée : un résultat dans la moyenne des transactions connues dans la région. Thierry Maréchal, président du comice, s'est réjoui de la tenue du concours et de la présentation des animaux dont le nombre était légèrement supérieur à l'édition 2013. La présence de plusieurs personnalités, dont celle de François Sauvadet, a ravi les organisateurs, très heureux de pouvoir compter sur l'aide génétique du Conseil général. Le déplacement d'acheteurs de plusieurs départements était une autre de leurs satisfactions. La semaine prochaine dans Terres de Bourgogne : un reportage sur les négociations exposants/acheteurs lors de cette journée.



Coup double pour l'EARL Dupaquier (Posanges, canton de Vitteaux) avec le prix de championnat et le meilleur agneau de l'année en Berrichon.

AURÉLIEN GENEST



Le Gaec Gaudry (Marcheseuil, canton de Liernais) remporte le prix de championnat Charollais.



Le Gaec Lépée (Millery, canton de Semur-en-Auxois) repart avec le prix de championnat Texel.



L'EARL Poillot (Thoisy-la-Berchère, canton de Saulieu) s'impose chez les Suffolk.

Palmarès

Race Charollaise. Animaux inscrits. Prix de championnat : Gaec Gaudry (Marcheseuil). Meilleur agneau de l'année : EARL Marlot (Saint-Martin-de-Commune, 71). Première section : 1) Gaec Guyot (Diancey), 2) EARL Marlot, 3) Gaec Commeau, 4) EARL Blin (Montagny-lès-Beaune), 5) Gaec Gaudry, 6) Gaec Ferroux (Savilly), 7) EARL Poillot-Boyer (Vandenesse-en-Auxois). Deuxième section : 1) Gaec Guyot, 2) Thierry Maréchal (Viévy), 3) EARL Poillot-Boyer, 4) et 5) Thierry Maréchal. Troisième section : 1) Gaec Gaudry, 2) Thierry Maréchal, 3) Gaec Ferroux, 4) Thierry Maréchal, 5) Gaec Commeau.

Race Berrichon. Animaux inscrits. Prix de championnat : EARL Dupaquier (Posanges). Meilleur agneau de l'année : EARL Dupaquier. Première section : 1) Gaec Desplantes (Précy-le-Sec, 89), 2) EARL Dupaquier, 3) Bernard Lospied (Tronsanges, 58). Deuxième section : 1) EARL Dupaquier, 2) Gaec Desplantes. Troisième section : 1) Gaec Desplantes, 2) EARL Dupaquier

Race Texel. Animaux inscrits. Prix de championnat : Gaec Lépée (Millery). Meilleur agneau de l'année : EARL Dion (Monthureux-sur-Saône, 88). Première section : 1) EARL Dion, 2) Yves Lacroix (Chef-Haut, 88), 3) Gaec Lépée. Deuxième section : 1) EARL Dion, 2) Gaec Lépée, 3) EARL Dijon, 4) Yves Lacroix. Troisième section: 1) Gaec Lépée, 2) EARL Dion, 3) Guillaume Raymond (Saint-Seine, 58), 4) Yves Lacroix, 5) EARL Cornesse (Marcilly-Ogny). Animaux non inscrits. Meilleur agneau de l'année : Guillaume Raymond. Première section : 1) EARL Cornesse, 2) Guillaume Raymond, 3) EARL Brocard-Terreau (Cordesse, 71).

Race Suffolk. Animaux inscrits. Prix de championnat : EARL Poillot (Thoisy-la-Berchère). Meilleur agneau de l'année : Jean-Paul Moiron (Guillon, 89). Première section : 1) Jean-Paul Moiron, 2) Gaec Mimeur (Thoisy-le-Désert), 3) EARL Poillot, 4) Julie Chevalier (Saint-Sulpice, 58). Deuxième section : 1) EARL Poillot, 2) Gaec Mimeur. Troisième section : 1) Gaec Mimeur, 2) EARL Poillot. Animaux non inscrits. Meilleur agneau de l'année : EARL des Lavières (Pouilly-en-Auxois). Première section : 1) EARL des Lavières, 2) EARL Desplantes (Blanot, 21)



A gauche : Antoine Desplantes, de Blanot dans le canton de Liernais. Ce jeune homme de 20 ans vient de se lancer dans la sélection et participait pour la toute première fois au concours d'Arnay. A droite : Benoît Laprée, de l'EARL des Lavières à Pouilly-en-Auxois. Habitué du rendez-vous arnétois, le Pollien avait déjà vendu ses sept animaux en milieu de matinée.



▶ Rendez-vous

Rencontres Nos Fermes ont la cote !

Dimanche 14 septembre, les agriculteurs de Côte d'Or ouvrent leurs portes. Rendez-vous dimanche sur l'exploitation de votre choix à 10h00, 14h00 ou 16h00 (3 horaires fixes), pour le début des visites !

Les fermes ouvertes

- Lavilleneuve sur Vingeanne (Canton de Fontaine Française) : Eve et Frédéric Poinsot Laffage.
- La Rochepot (Canton de Nolay) : Cédric et Pierre Bazin.
- Les Maillys (Canton d'Auxonne) : GIE Plaine et Saône, Nicolas Michaud.
- Puits (canton de Laignes): Arnaud, Nicolas et Denis Chauve.
- Quetigny (canton de Dijon) : Philippe Gransagne.
- Ruffey les Beaune (Canton de Beaune) : Marie Hélène, Louis et Jérome Tournier.
- Saulon la Chapelle (Canton de Gevrey Chambertin) : Ludovic Maret.
- Vitteaux (Canton de Vitteaux): Hervé Leguy.

En savoir plus: Retrouvez le programme complet et le détail des animations proposées sur www.fdsea21.fr rubrique «Nos fermes ont la cote».

Trèfle semence

Une culture qui bourdonne

Abeilles, bourdons, guêpes et autres hyménoptères affluent dans les parcelles de Samuel Maréchal, agriculteur dans le canton d'Auxonne. L'occasion de se pencher sur une production de niche du département.



Le trèfle semence est une des rares cultures actuellement en floraison. De nombreux insectes viennent butiner.

Il ne dépasse pas la centaine d'hectares en Côte d'Or mais le trèfle semence existe bel et bien dans le *«21»*. Le contexte pédoclimatique du Val de Saône et de son département voisin du Jura serait le plus propice de France pour produire ses petites graines destinées à enrichir les prairies en protéines. Agriculteur dans le village de Pont, Samuel Maréchal consacre 45 hectares de sa SAU au trèfle semence, en compagnie de Pascal Farcy et Dominique Leneuf, deux agriculteurs avec qui le Côte d'orien partage son assolement: *«Mon père avait débuté cette production dans les années 1980. Des surfaces étaient recherchées à l'époque et cette culture n'était pas inintéressante»*. Les prix sont encore au rendez-vous, de l'ordre de 200€/q. *«Les cours, fixés par les semenciers, varient relativement peu. Cette culture n'engage pas beaucoup de frais. Il y a la semence à acheter, un ou deux désherbages à effectuer, même chose pour les insecticides et ça s'arrête là»* poursuit Samuel Maréchal. Les rendements moyens sont de l'ordre de 6 à 7q/ha, avec des variations pouvant aller de 2 à 10q/ha. *«Ces dernières années, nous avons tendance à avoir des rendements baissiers»* commente l'agriculteur de 40 ans, *«il y a toujours une parcelle qui ne fonctionne pas bien... Cette fois-ci, c'est le sec qui a posé problème. Nous réalisons une préfauche au 1er mai afin d'homogénéiser la culture. Celle-ci a eu du mal à repartir avec la sécheresse. Cette parcelle de 30 hectares a deux mois de retard et je ne suis pas sûr de pouvoir la récolter»*.

Blé avant, blé après

Ensemencé derrière un blé en juillet/août, le trèfle semence est récolté un an plus tard, en août/septembre. *«On peut refaire du trèfle l'année suivante, avec des rendements un peu moins importants. Ensuite, nous remettons du blé. Concernant les terres, il faut éviter tout ce qui est argilo-calcaire et les graviers, et préférer les terres blanches»* précise Samuel Maréchal. Certaines mauvaises herbes, comme le rumex, ne sont pas les bienvenues. La récolte, elle, est très lente et la moissonneuse ne dépasse généralement pas les 2,5 km/h : *«c'est une plante difficile à battre, les graines sont toutes petites et il faut éviter d'en perdre... La semaine dernière, nous avons mis deux jours pour récolter 16 hectares»* indique l'exploitant qui travaille, au passage, en semis direct sous couvert. Ce dernier aborde ensuite les atouts agronomiques du trèfle semence : *«ils sont considérables. Cette plante capte l'azote atmosphérique et le restitue au sol. On ne récolte que le pompons : tout le reste de la plante, ainsi que la précoupe, ne bougent pas de la parcelle. Généralement, le blé suivant est bon... Les racines du trèfle restructurent parfaitement le sol. Cela booste considérablement la vie souterraine, les vers sont particulièrement nombreux»*. Ces plantes sont très dépendantes des pollinisateurs comme les abeilles, bourdons et autres guêpe. *«Nous faut être extrêmement vigilant lorsque des traitements s'annoncent nécessaires. Nous traitons de nuit et mettons tout en œuvre pour ne pas gêner le moindre de ces pollinisateurs. Des apiculteurs positionnent des ruches près des cultures et ont l'air de s'en réjouir !»* ajoute Samuel Maréchal.

AURÉLIEN GENEST

Foncier

Son exploitation va t-elle «y passer» ?



Christian Leveillé relate le contexte particulier de son exploitation.

Un agriculteur de l'agglomération dijonnaise évoque l'urbanisation autour de sa ferme.

Entre 150 et 200 hectares agricoles disparaissent chaque année en Côte d'Or, la faute à du bitume ou des moellons. Christian Leveillé, polyculteur-éleveur entre Sennecey-lès-Dijon et Chevigny-Saint-Sauveur, connaît bien cette problématique même s'il n'y pas encore goûté. Les maisons et immeubles poussent à vue d'œil autour de son exploitation, une route en construction prend même sa direction. Rencontré la semaine dernière dans sa cour de ferme, l'homme de 58 ans se voulait plutôt rassurant : *«Les habitations poussent comme des petits pains et le panorama a bien changé depuis mon installation en 1975. Cette fameuse route devrait passer juste à côté de mon exploitation, seul mon champ de maïs devrait sauter. A vrai dire, je n'en sais pas plus aujourd'hui»*. Christian Leveillé travaille sans doute dans l'une des fermes les plus «citadines» du département: comment vit-on l'urbanisation au quotidien ? *«Ça fait un peu mal au cœur de voir ça mais c'est comme ça... Heureusement je me sens encore à la campagne, même si c'est assez particulier!»* L'autoroute de Besançon et l'aéroport de Longvic sont également à proximité.

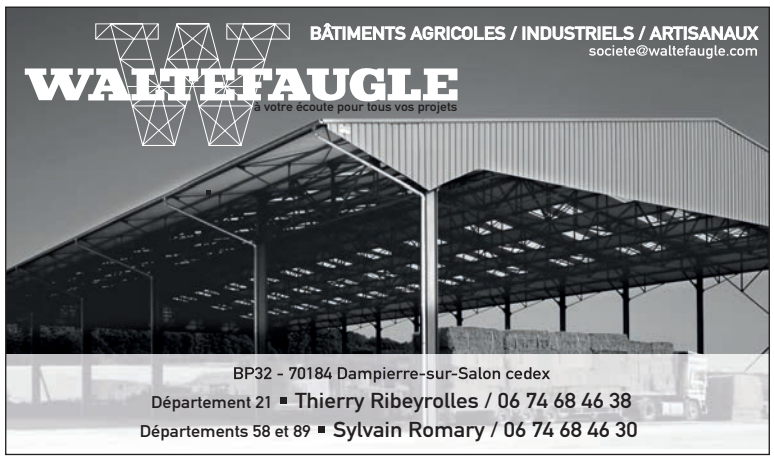


Une route en construction et la ferme de l'agriculteur …

Bonne entente avec les riverains

D'un point de vue logistique, l'agriculteur ne rencontre aucun souci avec l'urbanisation : *«je me rends facilement dans le Val-de-Saône là où j'ai des vaches. Il n'y a pas de problème avec les chemins. Le matériel agricole, lui, a su s'adapter au gabarit routier»*. La seule adaptation concerne Les travaux aux champs : *«j'évite de travailler le soir en dessous des fenêtres des habitations ! C'est la moindre des choses et tout se passe bien, il y a une bonne entente avec les passants qui n'hésitent pas à venir parler avec moi et voir les animaux de la ferme. C'est assez convivial. Dans ce contexte, on voit forcément un peu plus de monde que dans une ferme plus rurale»*. Le seul problème rencontré par Christian Leveillé n'est pas un scoop : *«l'année est catastrophique avec les aléas climatiques à répétition. En fourrages, c'est un tiers en moins et j'ai amené de l'eau à mes bêtes dès le 20 mai: une première depuis 1975...On parle souvent de la sécheresse de 1976, à la différence que cette année, les conditions de récolte étaient très difficiles... Concernant les rendements, les cultures de printemps sont désastreuses. La qualité n'est pas au rendez-vous. Les prix sont en baisse. L'année 2014 n'est vraiment pas facile et j'espère que nos élus nous aideront pour les trésoreries»*.

AURÉLIEN GENEST



Méthanisation

Comme une digestion animale

La première exploitation du département détentrice d'un méthaniseur fait le point sur son fonctionnement.

Près de 5 000 tonnes de produits ont été avalés depuis le premier mars par l'unité de méthanisation de Jean-Michel et Frédéric Fèvre, agriculteurs à Brazey-en-Plaine.

La production d'électricité se chiffre à 890 000 kWh, intégralement revendus à EDF. *«Nous sommes à 95% du rythme de croisière attendu»* commente Jean-Michel Fèvre.

Le détail des matières premières insérées dans l'appareil à la date du 15 août est le suivant : 2 350 tonnes de fumier et de lisier, 864 tonnes de déchets venant de la malterie, 960 tonnes de déchets agro-alimentaires d'entreprises dijonnaises et 700 tonnes de cultures dérobées. Les rations changent par rapport aux saisons: *«à cette époque, c'est plutôt les dérobées qui dominent. En hiver, il y a davantage de fumier, le reste est à peu près constant»*. Qu'en est-il du travail à effectuer? *«C'est un coup à prendre»* poursuit Jean-Michel Fèvre, *«mais on en apprend encore tous les jours. Quand les rations sont bien équilibrées, tout se passe bien. La mise en route n'est pas très simple, il y a eu plusieurs petites pannes électroniques et on ne maîtrise pas tout au début. Heureusement, nous sommes assistés au moins par téléphone»*.

Le Côte d'orien estime à 1h30 le temps passé chaque jour à alimenter la machine en produits et assurer la partie administrative. *«Mais si l'on compte les heures passées à aller chercher les matières premières, puis à assurer l'épandage, nous ne sommes pas loin d'un plein temps. Je viens de passer trois semaines entières, dix heures par jour, à épandre le digestat dans les parcelles»* informe l'agriculteur.

Etat des lieux des projets en Côte d'Or : une unité en fonctionnement (Brazey), une en construction en voie sèche (Salives), deux devis en cours de finalisation, dossier de demande d'aide en cours de dépôt, 18 en réflexion, dont 2 bien avancés, 5 abandons faute de substrats en quantité suffisante et/ou de valorisation de la chaleur.

AURÉLIEN GENEST



La production de biogaz est réalisée par fermentation de la matière en l'absence d'air, à température d'une panse de vache, à un certain pH et sous certaines conditions d'équilibre entre carbone et azote.

Photovoltaïque : résultats en dents de scie

Le Gaec Fèvre produit également de l'électricité par la voie du photovoltaïque. Le dernier relevé, daté du 20 juillet, fait état d'une hausse de 30% sur les six mois précédents, grâce à un ensoleillement particulièrement important. «Ce sont les meilleurs résultats que nous avons eus depuis 2010, année de la mise en place de l'installation. Mais avec l'été que nous avons, la baisse pourrait être conséquente dans le prochain relevé. Je pense que cela s'équilibrera à la fin de l'année» commente Jean-Michel Fèvre.

▸ Repères

Photovoltaïque : résultats en dents de scie

Le Gaec Fèvre produit également de l'électricité par la voie du photovoltaïque.
Le dernier relevé, daté du 20 juillet, fait état d'une hausse de 30% sur les six mois précédents, grâce à un ensoleillement particulièrement important.
***«Ce sont les meilleurs résultats que nous avons eus depuis 2010, année de la mise en place de l'installation. Mais avec l'été que nous avons, la baisse pourrait être conséquente dans le prochain relevé. Je pense que cela s'équilibrera à la fin de l'année»* commente Jean-Michel Fèvre.**

Colza

Une implantation dans de bonnes conditions

Les semoirs ont repris du service ces derniers jours. Le président des Jeunes agriculteurs dresse un état des lieux favorable.

C'est déjà un bon premier point : le colza a été semé dans de bonnes conditions dans la majorité du département. Rencontré la semaine dernière dans une de ses parcelles entre Dijon et Genlis, François-Xavier Lévêque affichait un certain optimisme : *«Il y a beaucoup de fraîcheur dans le sol, les levées devraient être assez rapides. Les échos que j'ai eus du Châtillonnais sont également positifs. C'est encourageant»*. Le président des JA *«signerait»* sans hésitation pour obtenir les mêmes rendements départementaux que cette année : *«certains des secteurs ont eu moins de chance que d'autres, certains résultats sont très mauvais et il faut avoir une pensée pour ceux qui ne s'en sont pas bien sortis à cause des aléas climatiques. Mais si l'on raisonne en moyenne, le colza doit être la culture qui s'en est le mieux sortie cette année. Un certain nombre d'agriculteurs évoquent des rendements de l'ordre de 40q/ha»*.



François-Xavier Lévêque a commencé de semer le 27 août.

Un œil sur les autres continents

Le rendement est une chose, le prix en est une autre. *«Si je signe pour les mêmes rendements, je ne le fais pas pour les mêmes cours, bien évidemment»* poursuit l'agriculteur de 29 ans, *«avec des prix Matif autour de 325€/t, même avec de bons tonnages, ça ne passe pas»*. François-Xavier Lévêque rappelle la couleur *«rouge»* des trésoreries côte d'oriennes : *«la situation économique est plus que préoccupante, on sent que ça tire de tous les côtés. Nous allons connaître des manques de trésorerie. Il va falloir des solutions d'accompagnement et la récolte 2015 devra être exceptionnelle pour rattraper le coup»*. Le Côte d'orien garde un œil sur la prochaine récolte de canola au Canada : *«elle est annoncée extrêmement bonne, avec des records. C'est une des raisons pour lesquelles le prix du colza a baissé. C'est malheureux à dire, mais nous devons espérer un coup de moins bien sur un autre continent pour avoir de meilleurs prix et relever la tête»*.

AURÉLIEN GENEST



► Agenda

06/09 Festiv'Agri à Poiseul-la-Ville

Les JA d'Aignay/Baigneux organisent la quatrième édition de leur soirée concert samedi 6 septembre à partir de 19 heures le long de la départementale 971. L'entrée sera gratuite. Sur place : animations du groupe Lacadanse, musiques de tous les genres, restauration avec cochon cuit à la broche, buvette. Près de 1200 personnes étaient venues lors de l'édition 2012.

13-14/09 Ruffey-les-Beaune fête la biodiversité

L'association la Graine et le potager, le Gab 21 et le Sedarb, en partenariat avec la mairie de Ruffey-les-Beaune organisent la fête de la biodiversité les 13 et 14 septembre à Ruffey-les-Beaune. Exposition de variétés naturelles de légumes, dégustations et recettes, dons de semences potagères, conférences, animations pour enfants et lectures de contes... pendant les deux jours. Le dimanche 14 septembre : marché de producteurs bio locaux : légumes, miel, plantes aromatiques, pain, fromage... buvette et petite restauration sur place. Renseignements : Gab 21 au 03 80 31 45 61 ou 06 78 54 48 48 et gab21@biobourgogne.org

19/09 Technologie et agronomie

Le GVA de Chemin-Dole avec la Chambre d'agriculture du Jura organisent une manifestation technique le vendredi 19 septembre à Saint Loup (JURA), à 9h00. Trois ateliers à suivre successivement :
- Autoguidage (explications et démonstration avec Striptill),
- Drone et cartographies (démonstration de vol et démonstration de pulvérisation avec modulation de doses à partir de cartographie),
- Sol et biocontrôle (observation d'un profil, intervention vie du sol et auxiliaires des cultures).

Partenaires : Interval, Airinov, Carré, Espad agréé Trimble, Chambre régionale d'agriculture de Franche-Comté.
Fléchage depuis la coopérative Interval de Chemin – Entrée libre. Renseignements au 03.84.72.79.03

Zone plateaux

Des tas d'inquiétudes

Deux agriculteurs des cantons de Baigneux-les-Juifs et Saint-Seine-l'Abbaye évoquent la germination de leurs cultures et leurs inquiétudes économiques.



Le résultat courant de Thierry Talpin, à Poiseul-la-Ville, pourrait descendre à -200€/ha. Ses cinq variétés de blé seront déclassées en fourrager.

C'est une des rares certitudes de l'année : la météo va laisser une grosse ardoise en Côte d'Or et plus particulièrement sur les plateaux. De quelle ampleur ? Personne ne le sait encore exactement. Le marché fourrager s'amplifie : il aura certainement de lourdes conséquences sur les prix de vente. *«La baisse de mon chiffre d'affaires sera quoiqu'il arrive très importante, peut-être aux alentours de 80 000 euros»* évalue Thierry Talpin, agriculteur à Poiseul-la-Ville avec son frère Alain. Leurs 60 hectares de blé, avec un rendement moyen de 50 q/ha, vont être intégralement déclassés. Leurs cinq variétés Apache, Rubisco, Compil, Arezzo et Premio sont toutes logées à la même enseigne. *«C'est une première ici. D'habitude, tout part en meunerie»* relève Thierry Talpin, *«les résultats vont être dans le rouge. Nous allons clôturer le bilan en négatif. Les 400€/ha de charges opérationnelles et presque 600€/ha de charges de structure ne seront pas comblés avec cinq tonnes à l'hectare et des prix en baisse, aux alentours de 110€/t ? Je ne sais pas. Les 200€/ha de DPU ne suffiront pas. Le compte n'y sera pas. Nous devrions être entre -150 et -200€/ha en résultat. Sur notre exploitation de 250 hectares, je vous laisse faire le calcul…. »* Les 20 hectares d'orges de printemps du Gaec Talpin ne sauvent pas la mise : *«nous terminons à 30q/ha, il n'y a pas de calibrage et trop de protéines»* déplorent les agriculteurs, qui précisent que ce constat est à généraliser sur l'ensemble des terres superficielles autour de Baigneux.



La quasi-totalité de la récolte de Jean-Pascal Sommant, à Lamargelle, a germé. Y compris le colza.

«Tout est germé, sauf l'orge d'hiver»

A Lamargelle, dans le canton de Saint-Seine-l'Abbaye, Jean-Pascal Sommant fait état lui aussi d'une récolte *«désastreuse»*. *«C'est simple, tout est germé, sauf l'orge d'hiver»* résume l'agriculteur, qui s'est contenté de faire des simulations économiques *«dans sa tête et non par écrit»*: *«les résultats que j'obtiens ne sont pas bons du tout. J'attends de voir ce que donneront les autres régions, les autres pays pour voir les incidences sur les prix, moi qui stocke intégralement chez moi»*. En plus du blé, son colza, ses orges de printemps et ses pois ont germé. *«Ça ne concerne pas mes parcelles de colza, mais dans certains endroits, on voyait même quelques germes sur des siliques…»* confie le Côte d'orien. Pour Jean-Pascal Sommant, *«rien n'est au rendez-vous»* cette année: *«qualité, quantité, prix, soutiens Pac : nous prenons tous les effets en pleine face. Les agriculteurs des plateaux sont dans l'obligation de réaliser une prochaine bonne campagne»*.

Aurélien Genest

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Luzerne : une troisième coupe salvatrice ?



Didier Robin, agriculteur à Baigneux-lès-Juifs et vice-président de la coopérative de déshydratation, dresse un état des lieux de la récolte de luzerne : *«Trois coupes sont réalisées chaque année sur un total de 1 400 hectares, dans un rayon de 30 kilomètres autour de Baigneux. La troisième coupe a débuté la semaine dernière et s'achèvera vers le 15 septembre. Les fortes pluies de juillet nous ont, entre guillemets, un peu arrangés. Seulement 5 000 tonnes avaient été passées à l'usine lors des deux premières coupes, contre un total de 7 500 tonnes en 2013. C'est surtout la deuxième coupe qui avait souffert du sec avec de maigres rendements allant de 500kg à 1t/ha. D'habitude, nous tournons plutôt à plus ou moins 3 t/ha. Des tonnages corrects, voire très corrects, apparaissent dans les premiers résultats de la troisième coupe, avec des rendements de 3 à 4t/ha. On se rattrape, mais ça restera tout de même une petite année en luzerne. J'attends la fin de la récolte pour voir. Si le froid arrive, les plantes ne pousseront plus. Ce qui nous préoccupe aujourd'hui est la question du prix. Elle va indéniablement se poser avec la grosse quantité de blé non panifiable qui va passer en alimentation du bétail. Les prix vont être déterminés par les grosses usines de la Marne. Aujourd'hui, il sont de 210/t départ usine et nous craignons une chute en-dessous de 200€/t, sachant que le coût de fabrication de l'usine, aux environs de 140€/t ne changera pas».*

Finale départementale de labours

Des sillons d'envergure... «Mondial»

Comme tous les organisateurs l'espéraient, la finale de labours a profité au Mondial charolais et l'événement racial a pimenté le rendez-vous estival traditionnel des jeunes agriculteurs. Samedi 30 août, au Marault, les meilleurs laboureurs ont montré leurs plus beaux sillons aux amateurs de bovins venus du monde entier... et à quelques autres.



Le public est venu nombreux au concours des JA et à l'heure de la remise des prix, il se pressait autour des gagnants.

Après les remises de prix et les interventions officielles, à l'heure du vin d'honneur, Alexandre Lorré, le président des JA58, affichait sa bonne humeur et sa satisfaction. Avec l'équipe départementale et l'équipe des jeunes du canton de Nevers-Imphy-Saint-Pierre, qui co-organisaient le rendez-vous annuel cette année, le jeune responsable corbigeois jubilait du succès de cette édition 2014, mise en oeuvre exceptionnellement en parallèle au Mondial Charolais. Les nombreux visiteurs attirés par les dérayures et les profondeurs de sillon, les socs des brabants et des charrues, la précision et la technicité des concurrents, n'avaient en effet qu'à traverser la route qui longe la ferme du Marault, en face du siège social du Herd Book Charolais, pour venir admirer le travail des 32 concurrents de l'année. Et, en dépit des quelques inquiétudes préalables, il ont été nombreux à faire l'effort du saut de puce. *«Le fait que, contrairement à l'habitude, l'entrée de la finale était gratuit cette année, a sans doute attiré un public plus nombreux»* constatait ainsi Alexandre Lorré. Mais ce n'est pas tout: *«nous avons aussi reçu des visiteurs qui ne viennent pas habituellement au concours, certains qu'on avait jamais vus et d'autres qu'on ne reverra sans doute jamais»*!

Zoom sur la terre... dans l'imagerie du charolais triomphant

C'est en réalité un véritable tour de force qu'ont réalisé les jeunes du département. Non seulement, des éleveurs et des curieux nivernais qui, ordinairement, sont plus sensibles à l'élevage qu'au travail de la terre, ont fait le déplacement mais aussi des étrangers et des Français étrangers au département de la Nièvre qui ne viendraient pas spontanément à un événement à finalité purement départementale, ont ainsi, tout le samedi, assisté à ce qui constitue à la fois une réalité agricole au moins aussi prépondérante que la production de bovins charolais mais aussi une source d'inquiétudes quant à la pérennité de la polyculture-élevage. Ce n'était pas évident. Même si les cours des céréales ont largement entamé la tentation de passer au tout-retournement depuis quelques semaines, cette tentation se prolonge depuis plusieurs années. Les difficultés de l'élevage, loin de les détourner des bovins, galvanisent des JA souvent passionnés par leur métier d'éleveur. Là aussi, les jeunes agriculteurs ont prouvé que savoir multiplier les cordes à son arc, c'était envisager l'avenir en mettant plus de chances de son côté. Nombre de concurrents de la finale étaient les témoins vivants qu'il est possible de concilier à la fois les grandes cultures et la production d'animaux... Mine de rien, les JA de la Nièvre ont montré toute la richesse de l'agriculture du département. Et, même si la charrue est de moins en moins pratiquée et tombe en désuétude dans les campagnes au profit du brabant, ils ont donné une image dynamique et pleine d'espoirs de leur métier si diversifié. Et çà, les spectateurs comme les organisateurs du Mondial charolais ont su l'apprécier...



L'ouverture a commencé vers 14h.

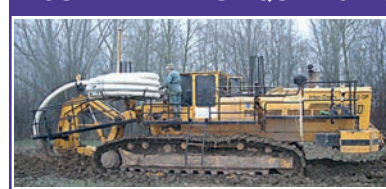
EMMANUEL COULOMBEIX



Les lauréats de la finale, dans les catégories à plat et en planche, entourés par Alexandre Lorré, président des JA58 et Cerise.

Le palmarès de la finale

Catégorie à plat: 1er, Romain Henard (canton de Tannay); 2ème, Vincent Loreau (Luzy); 3ème, Quentin Lucier (Saint Benin d'Azy); 4ème, Bertrand Larue (Châtillon en Bazois); 5ème, Nicolas Guyard (Tannay)...
Catégorie en planches: 1er, Jérôme Martin (canton de Luzy); 2ème, Mickaël Cayre (Decize-La Machine); 3ème, Baptiste Flory (Château-Chinon); 4ème, Guillaume Salé (Corbigny); 5ème, Mathieu Angel (Luzy)...

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

▸ Agenda

09/09 Bois bocager en litière à Moulins-Engilbert

La Fédération Cuma Bourgogne - antenne de la Nièvre organise une journée de témoignages, ateliers techniques et démonstrations sur «*la valorisation du bois bocager en litière*», mardi 9 septembre à partir de 10h30 à Moulins-Engilbert («*La Motte*»), à côté du marché au cadran. Entrée, parking et restauration à midi seront gratuits. 4 ateliers se succèderont autour des thèmes: «*la haie: des leviers d'économie substantielles*», «*la litière bois plaquette, quelle pertinence en élevage ?*», «*bois plaquette et biodiversité, une vision partagée*» et «*bois plaquette en chauffage, une filière en développement*». Etienne Bourgy et Jean-Louis Bridier, de la Chambre d'agriculture, Vincent Pommery, éleveur et Antoni Ardouin, du Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne, animeront les échanges. Après le buffet du midi, des démonstrations de grappin coupeur, déchiqueteuse, broyeur sous clôture, dérouleuse de barbelés et de paillage avec du bois déchiqueté seront proposées. Contact:
Benjamin Pinel
au 03 86 93 40 25
ou par courriel à
benjamin.pinel@cuma.fr.

10/09 Journée "herbe" à Montapas

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une journée dédiée à l'herbe, mercredi 10 septembre à partir de 9h30, chez Denis Adam à Montapas (lieu-dit «Lucy»). Elle veut offrir aux éleveurs des repères, témoignages et démonstrations de matériels afin d'aider chacun à améliorer sa performance et son autonomie 365 jours par an. Programme: 9h30, accueil et présentation de l'exploitation de Denis Adam; 10h, atelier 1 sur « l'organisation du troupeau et la gestion de la ressource en herbe, les bons repères »; 11h20, atelier 2 sur «*la structure du sol et l'enracinement de la prairie, ce qu'il faut retenir*»; 11h40 et 14h30, atelier 3 sur «*réalisations de paddocks en clôtures fixes et mobiles*»; 14h, atelier 4 sur «*la mise en situation, organisation du pâturage sur l'exploitation de Denis Adam*»; 15h40, atelier 5 sur «*l'entretien et la rénovation des prairies*». Restauration et buvette sur place. Toutes les informations sur cette journée sur www.nievre.chambagri.fr

Ruralité

Bain de foule au comice de Prémery

Le temps fut clément et les habitants du canton se sont pris au jeu. C'est sur une bonne note que le canton de Prémery a clos, les 30 et 31 août, la saison 2014 des comices agricoles de la Nièvre.

Au milieu d'une foule compacte massée sur les trottoirs, les chars des communes du canton ont eu bien du mal à se frayer un chemin le week-end dernier dans les rues de Prémery. Dernier des quatre comices annuels en Nivernais, le comice du canton de Prémery n'aura pas failli à la règle qui semble s'imposer pour les festivités rurales et estivales en Nivernais : Foule et bonne humeur !
Du traditionnel concours de labour organisé par les jeunes agriculteurs, au marché du terroir et au corso fleuri, c'est tout un canton qui, l'espace d'un week-end, fut en ébullition, récompensant ainsi le travail mené par Christian Gobet, président du comité d'organisation, et son équipe de bénévoles. Un beau moment de « ruralité » et d'entente populaire … que tout le monde souhaite pouvoir revivre au plus vite. Vivement la prochaine édition !

S.L



Ingéniosité et couleurs vives dans la conception des chars des communes …



De nombreuses personnalités, parmi lesquelles, Le sénateur Nivernais, Gaétan Gorce, ont honoré de leur présence cette manifestation.



Le concours de labour fut l'occasion d'éprouver la maîtrise technique et la dextérité des candidats au maniement de la charrue.

Syndicalisme FDSEA/JA
Cartographie des cours d'eau de la Nièvre

Dans l'édition n° 1282 du 8 août 2014, la DDT de la Nièvre informait de la tenue de deux réunions d'information relatives à la cartographie des cours d'eau du bassin versant de la Vrille et du Mazou les 16 et 17 septembre prochain.

Faisant suite aux nombreux contentieux des années 2008-2009 sur le classement des fossés et/ou cours d'eau, la profession agricole – FDSEA, JA, Chambre d'agriculture - avait à l'époque demandé à ce qu'une cartographie établie de manière concertée puisse être définie à l'échelle des bassins versants de chaque rivière de la Nièvre. Six bassins versants ont ainsi d'ores et déjà été cartographiés ou sont en passe de l'être : La Nièvre, la Colâtre, la Canne, le Nohain, le Beuvron et le Sauzay.

Les travaux démarrent à l'heure actuelle pour les bassins de la Vrille et du Mazou. Il est ainsi indispensable que les agriculteurs prennent part en nombre aux réunions organisées par la DDT :

- Bassin versant de la Vrille : Réunion le mardi 16 septembre 2014 à 18h00 à la salle de l'ancienne halle de Saint-Amand en Puisaye

- Bassin versant du Mazou : Réunion le mercredi 17 septembre 2014 à 18h00 à la salle des fête de Narcy.

Pour tous reneignements sur les enjeux de ces réunions, la FDSEA se tient à votre disposition au 03.86.93.40.92.

S.L – FDSEA 58

Labours 1ère cantonale à Montsauche



Dimanche 31 août, les jeunes agriculteurs du canton de Montsauche-les-Settons ont organisé leur premier concours de labours. L'épreuve s'est déroulée en début d'après-midi sur une parcelle de Ludovic et Dominique Guillaume, sur la commune d'Ouroux-en-Morvan, prêtée pour l'occasion. Treize jeunes âgés de 14 à 23 ans se sont affrontés au son de leurs tracteurs plus ou moins récents. Une belle réussite! Au total, dans la catégorie des labours à plat, les deux sélectionnés pour la finale départementale 2015 sont Rémy Mocellin (71 points) et Romain Débrosse (65 points). Dans la catégorie en planches, les deux sélectionnés sont Nicolas Louvrier (82 points) et Arnaud Ducros (68 points). L'équipe organisatrice remercie les partenaires pourvoyeurs de lots et les exposants de matériel agricole, ainsi que les concurrents et le public qui est venu en nombre. Ils vous attendent le 13 septembre prochain à leur troisième foire agricole et artisanale, à Montsauche, à partir de 9h.

Territoires

Des dynamiques tout en contrastes dans la Nièvre

Dans la Nièvre, la situation et les dynamiques démographiques et économiques mettent en évidence trois territoires : le ligérien nivernais, le Morvan et le Haut Nivernais, qui se distinguent tous les trois par des caractéristiques propres.

La Nièvre, territoire rural se trouve à l'écart des grandes agglomérations et des axes de fort développement économique et démographique. Mieux connaître ce territoire, c'est permettre de mieux en identifier les atouts, les faiblesses, mais aussi les dynamiques internes. Autant d'éléments à prendre en compte dans la mise en place de projets durables d'aménagement du territoire. Le département compte 218 300 habitants (recensement de 2011), un chiffre qui a tendance à se stabiliser. Ligérien nivernais, Morvan, Haut Nivernais... sont les trois territoires qui se dessinent au travers des caractéristiques et des évolutions socio-démographiques des communes. Tous ont en commun un nombre d'habitants en baisse et une population vieillissante. Mais en parallèle, un mouvement de périurbanisation se poursuit et cela ne concerne pas seulement Nevers. Alors que nombre de villes pôles perdent des habitants, les communes situées dans leur périphérie en gagnent.

Le ligérien nivernais, poumon économique du territoire

Le ligérien nivernais est le plus dense et le plus jeune des trois territoires. Il fait figure de poumon économique de la Nièvre en concentrant 74% des emplois du département et les pôles d'emploi les plus importants : Nevers, Cosne-Cours-sur-Loire, Decize et la Charité-sur-Loire. Il rassemble 70% de la population nivernaise et se trouve confronté au phénomène de géronto-croissance. Ceci s'explique par le fait que depuis 1999 le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans a progressé de 29%. Trois espaces se dessinent au sein du ligérien nivernais : le ligérien nord, le ligérien neversois, un peu plus étendu que l'aire urbaine de Nevers et le ligérien sud, qui s'étend jusqu'au département de l'Allier au sud, à Decize et La Machine à l'Est.

46% de la population du département réside dans de seul territoire qui bénéficie ainsi d'un solde naturel légèrement positif. Mais cet espace continue de perdre des habitants depuis 1990. La péri-urbanisation se poursuit autour de Nevers. Les communes en périphérie se peuplent, ce qui crée des besoins en services de proximité. Dans le même temps, de moins en moins de ménages habitent Nevers, où la vacance du parc de logements progresse dans la ville-centre qui compte 1200 logements vacants supplémentaires depuis 1999. C'est une question à fort impact stratégique que de mobiliser le parc vacant pour améliorer qualitativement l'offre de logement et redonner une image urbaine plus attractive. De la Charité-sur-Loire à Cosne-Cours-sur-Loire, s'étend le ligérien nord, à la population plus stable. C'est un espace dynamique qui attire les familles, mais aussi des personnes âgées de 50 à 65 ans, pour beaucoup en provenance d'Ile de France. C'est un espace créateur d'emploi dans le tertiaire et notamment le commerce et la réparation automobile, l'hébergement médico-social et la construction, ce qui compense les pertes de l'industrie.

Le ligérien sud a perdu des emplois dans l'industrie surtout, ce qui a eu une influence négative sur son appareil productif et sa fonction économique. Le ligérien sud se résidentialise, avec des familles d'actifs qui s'installent loin de leur emploi situé à Nevers ou Moulins.

Le Morvan, un poumon vert tourné vers le tourisme

Le territoire du Morvan (qui comprend également a vallée de l'Aron au sud-ouest) est l'espace le plus rural et le moins dense de la Nièvre. Il rassemble 14% des habitants du département, dont 30% d'habitants les plus âgés, ayant déjà atteint ou dépassé 75 ans. Le Morvan nord est plus dynamique que le Morvan sud. C'est le Morvan des grands lacs, facilement accessible par l'autoroute A6. Orienté vers le tourisme, plus attractif, les emplois répondent d'abord aux besoins des populations, qu'elles soient résidentes ou de passage et l'emploi y reste stable. Les emplois agricoles notamment résistent bien.

Le Morvan centre est polarisé autour de Château-Chinon. Petit pôle d'emploi, cette sous-préfecture a vu se créer des emplois dans le secteur des services qui ont compensé les pertes de l'agriculture et de l'industrie. Le maintien d'un niveau d'équipements suffisant dans ce pôle de service représente un enjeu fort pour les habitants de cet espace et un atout pour développer une activité touristique plus soutenue.

La vallée de l'Aron constitue de plus en plus un espace résidentiel après des pertes d'emploi liées essentiellement au déclin des secteurs agricole et industriel.

Le Haut Nivernais, un territoire hétérogène mais attractif où l'emploi résiste

Ce territoire concentre 16% de la population de la Nièvre. C'est un territoire qui reste attractif, où l'emploi résiste. Les nouveaux arrivants comptent aussi bien des retraités que de jeunes actifs qui s'installent en famille. Sur le plan de l'emploi, le secteur tertiaire joue un rôle prépondérant dans les créations.

Dans cet espace, Clamecy et Corbigny constituent des pôles plus urbains et générateurs d'emplois. Avec 3650 emplois à Clamecy et 1680 à Corbigny, l'emploi se maintient et même progresse dans les secteurs de l'industrie et du tertiaire. Un bémol toutefois, sur la commune de Clamecy les départs sont nettement plus nombreux que les arrivées et le manque d'attractivité de la zone pèse sur l'ensemble du territoire avec des vacances de logement en forte progression.

Le Haut nivernais rural reste le plus attractif. Cet espace gagne des habitants par le jeu des migrations : actifs, familles et retraités viennent s'y installer. Toutefois, pour les jeunes de 15 à 24 ans, les nouvelles arrivées ne compensent pas les nombreux départs. Dans ce territoire où les habitants sont plus éloignés des services de santé de proximité, l'offre d'équipements et de services représente donc un enjeu important.

D'APRÈS COMMUNIQUE INSEE (CHRISTINE LECRENAIS)

Formations

09/09 Comptes courants d'associés

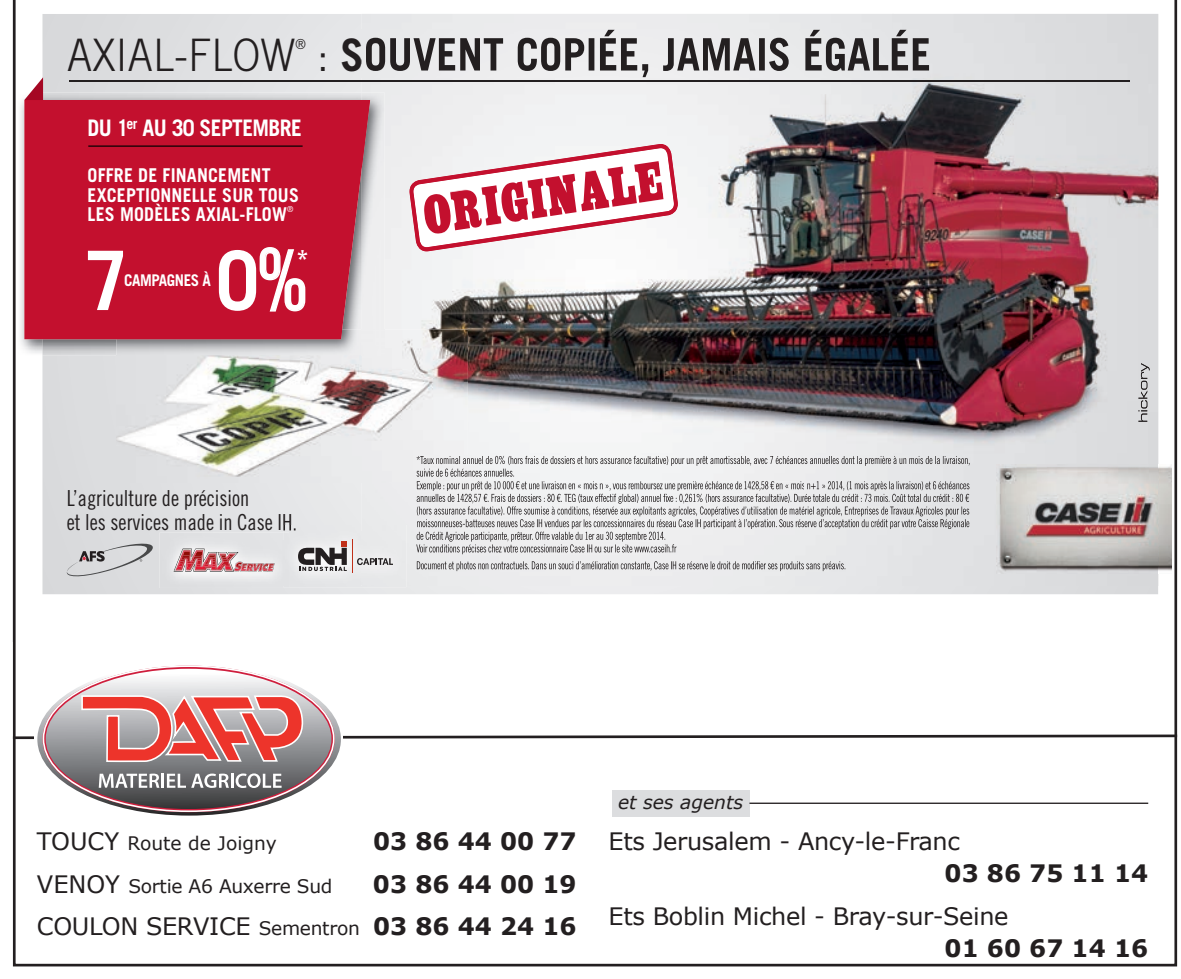
Gaec & Sociétés propose une formation sur les comptes courants d'associés, mardi 9 septembre, à la Chambre d'Agriculture à Nevers. L'intervenante sera Mme Sanchez du CER France Alliance.
Tarif : 50 €. Contact : Raphaëlle Lenoble au 03 86 93 40 96 ou par mail à gaec.societes58@wanadoo.fr. Réponse souhaitée avant le 27 août.

Septembre Certiphyto

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une nouvelle série de formations au Certificat individuel (Certiphyto) par la voie 1, en septembre dans le département. Les dates prévues, sur deux jours, sont les 9 et 11 septembre à Decize, les 12 et 17 septembre à Corbigny, les 15 et 18 septembre à Moulins-Engilbert et les 22 et 26 septembre à Nevers (horaires de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, soit 14h de formation par stage).
L'objectif de la formation vise à accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques en matière d'utilisation de produits phytosanitaires. Au programme: *«qu'est-ce qu'un produit phytosanitaire?, la réglementation»*; *«les risques pour la santé et comment les limiter»*; *«les risques pour l'environnement et comment les limiter»*, *«autodiagnostic»* et *«techniques alternatives»*... De nombreuses autres sessions seront organisées au cours de l'année et une session peut être organisée dans un lieu au choix en constituant un groupe de 12 à 15 personnes. Tarif: gratuit.
Renseignements et inscriptions auprès de Marie-Luce Soudière, conseillère de la Chambre d'agriculture, trois semaines maximum avant la formation, au 03 86 93 40 62 ou par mail à marie-luce.soudiere@nievre.chambagri.fr.

Octobre Pour les jardiniers amateurs et professionnels

Le Jardin des Merlettes, à Cosne-sur-Loire, propose des cours et ateliers pratiques pour les jardiniers amateurs et professionnels. Christine Coulomb, sa responsable, a communiqué le programme pour le mois d'octobre prochain: «*concevoir, planter et entretenir des parterres de vivaces*» les 9 et 10 octobre, *«introduction à la gestion durable des espaces verts»* les 16 et 17 octobre, *«fête des fruits: portes ouvertes au jardin»* le 19 octobre, le tout à Saint-Loup-des-Bois, près de Cosne-sur-Loire.
Renseignements et inscriptions au 06 69 31 11 15 ou au 09 75 57 92 82 ou par mail à info@jardindesmerlettes.com.
Informations sur le site internet www.jardindesmerlettes.com.



Fête de l'agriculture 2014

La fête à Sainpuits, c'est fini…

Le week-end dernier, la traditionnelle fête de l'agriculture, organisée par les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne, a accueilli des centaines de visiteurs. Retour sur deux journées festives.



Pas moins de neuf signataires, qui se sont tous engagés à éviter le gaspillage des terres agricoles icaunaises



Pour Christophe Vivier, de la Chambre de l'Agriculture de l'Yonne, nul besoin de fourche pour lancer les bottes de foin…. Un travail fait main !

A hauteur de Sainpuits, samedi après-midi, il était impossible de passer à côté de la fête de l'agriculture et ce, même avec toute la mauvaise volonté du monde. Il suffisait d'observer le ballet incessant de voitures se rendant au lieu-dit des « Barres » pour accéder au terrain de Jean-Baptiste Brisset, président du canton de Saint-Sauveur-en-Puisaye, sur lequel se déroulait l'édition 2014 de la fête organisée par JA 89. Au programme de ces deux journées festives : des animations pour petits et grands avec des lanceurs de bottes de foin, les traditionnelles Moiss' Batt' Cross, les courses de sac ou encore le loto bouse. Et samedi soir, ce ne sont pas moins de 600 personnes qui ont profité du boeuf à la broche et de la soirée dansante proposée par les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne. La fête de Sainpuits a, par ailleurs, été symbolique cette année. L'évènement a accueilli les finales départementale et interrégionale du concours de labours. Epreuves remportées par deux jeunes agriculteurs de Haute-Saône et de Saône et Loire, qui participeront ainsi à la finale nationale, prévue le premier week-end de septembre, à Saint-Jean-d'Illac, pendant les *Terres de Jim*. Par ailleurs, deux chartes ont été signées lors de l'inauguration de la fête. La première, entre Groupama Paris Val de Loire et JA 89 (voir encadré), la seconde réunissant pas moins de neuf signataires, pour une *« gestion économe de l'espace agricole dans l'Yonne »*.

Ils s'engagent…

L'objectif de cette Charte est de préserver l'agriculture et son foncier tout en permettant aux activités économiques de se développer. *«Nous ne voulons pas faire uniquement des actions coup de poing, nous avons eu la volonté de graver un texte dans le marbre pour sensibiliser quant à l'importance du foncier agricole à préserver»*, explique Julien Caillard, président des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne. Parmi les autres signataires : Étienne Henriot, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, qui s'écrit *« Enfin ! »* ; André Villiers, président du Conseil général de l'Yonne, qui n'hésite pas à rappeler que *« l'activité agricole est essentielle pour l'économie icaunaise »*, Francis Letellier, président de la FDSEA 89, Jean-Luc Desbrosses, président du comité technique de l'Yonne de la Safer Bourgogne Franche-Comté, Philippe Georges, président de l'association des maires ruraux de l'Yonne, Jean-Claude Leroy, président de l'association des maires de l'Yonne, Laurent Pinatel, porte-parole de la Confédération Paysanne de l'Yonne et Raymond Le Deun, préfet de l'Yonne. Ce dernier a insisté sur l'importance à promouvoir *« des zones intercommunales, nécessaires au développement économique »*, tout en formulant le vœu que ce texte soit *« la première pierre d'une démarche dans laquel on lutte pour éviter le gaspillage, sans toutefois opposer un développement économique à un autre»*.

CÉCILIA LACOUR



La fête de l'agriculture est aussi un moyen de sensibiliser les jeunes aux métiers agricoles. Un futur éleveur de chèvre se cacherait-il sous ce chapeau ?



De nombreuses animations pour petits et grands ont été proposées, comme ce parcours sur lequel ce jeune garçon glisse sur la mousse.

Palmarès Finale régionale de labour

Classement labour à plat :
1 - Claudio Ruschman (Haute-Saône) : 201,93 points
2 - Pierre Cuenot (Doubs) : 189,43 points
3 - Fabien Guillot (Saône et Loire) : 186,56 points
4 - Guy Jeanmougin (Haute-Saône) : 185,75 points
5 - Matthieu Gronfier (Saône et Loire) : 178,12 points
6 - Aurélien Andriot (Nièvre) : 176,50 points
7 - Romain Bidaux (Jura) : 174,68 points
8 - Michael Pater (Doubs) : 173,68 points
9 - Etienne Dorner (Jura) : 143,43 points
10 - Bastien Merlot (Yonne) : 138,93 points
11 - Pascal Petit (Nièvre) : 114,75 points

Classement labour en planches :
1 - Florian Aurusseau (Saône et Loire) : 77,50 points
2 - Stéphane Deroche (Saône et Loire) : 76,87 points
3 - Bertrand Ligney (Haute-Saône) : 76,33 points
4 - Emmanuel Morel (Doubs) : 66,62 points
5 - Bruno Morel (Doubs) : 62,25 points
6 - Rémy Chaudey (Haute-Saône) : 61,12 points
7 - Damien Sale (Nièvre) : 57,12 points
8 - Florent Lacaille (Jura) : 49,62 points
9 - Benoît Spirhel (Nièvre) : 46,37 points
10 - Nicolas Saive (Jura) : 44,70 points

Ce sont donc Claudio Ruschman et Florian Aurusseau, qui iront défendre les couleurs de la région aux finales nationale et mondiale de labour se déroulant sur la commune de Saint-Jean-d'Illac, en Gironde, du 4 au 7 septembre prochain

▸Zoom

La Charte Terre Entreprise reconduite



Groupama Paris Val de Loire et JA 89 ont profité de la fête de l'agriculture à Sainpuits, pour renouveler leur engagement concernant la Charte Terre Entreprise. Cette Charte met à la disposition des Jeunes Agriculteurs signataires plusieurs offres exclusives parmi lesquelles : une réduction tarifaire, le doublement du montant des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail (dans la limite de 30 jours), un soutien professionnel pour le service de remplacement, un diagnostic prévention de son exploitation pour l'aider à déterminer ses besoins et choisir ses garanties.
Pour adhérer à cette Charte, il faut remplir les conditions suivantes : avoir moins de 40 ans et être affilié au régime de la MSA, être éleveur, céréalier, viticulteur, horticulteur, arboriculteur, maraîcher ou paysagiste de moins de 10 salariés sans décennale, s'installer après le 31 décembre 2014.

FDSEA 89

Économie des exploitations agricoles: une situation préoccupante

Réunis lundi matin, les membres du bureau de la FDSEA de l'Yonne ont fait le point sur les principaux sujets de la rentrée;

Bien sûr, l'inquiétude première vient de la qualité médiocre des récoltes de blé et des valorisations qui sont bien en deçà des attentes. Le phénomène de germination constaté sur l'ensemble du département a une ampleur variable suivant les zones, les variétés... Le bureau de la FDSEA va, une fois de plus, alerter l'administration et les élus sur la situation économique très délicate des exploitants. Des démarches avaient déjà été faites au début de l'été. Dès le mois de juillet le versement anticipé des aides Pac au 16 octobre avait été demandé. Dès le mois de juillet, également, La FRSEA de Bourgogne, alertée par les quatre FDSEA bourguignonnes sur la situation très critique pour certaines exploitations agricoles, avait demandé à la MSA Bourgogne de faire preuve de bienveillance lors de l'examen des demandes d'aménagement du règlement des cotisations sociales. Dans la continuité de cette démarche, la FRSEA sollicitait une révision des critères de remise de pénalités en vigueur, mis en place par la Commission de Recours Amiable, afin de répondre aux difficultés subies par les exploitations. D'autres dispositifs vont aujourd'hui être sollicités : le Fonds d'allègement des Charges et l'exonération de TFNB.

Conscients de la situation critique de certaines exploitations, les membres du bureau de la FDSEA ont également fait le point sur le dispositif de conseil et d'accompagnement aux agriculteurs en difficultés, réactivé au sein de la Chambre d'agriculture.

Autre sujet de fond qui revient sur la table des discussions : les dispositifs d'assurance. Leur nécessité est évidente, mais le nœud du problème est bien sûr le financement Etat/Union Européenne. L'assurance récolte existante à ce jour ne permettant pas d'indemniser les problèmes de manque à gagner généré par le phénomène de germination, les membres du Bureau de la FDSEA souhaitent organiser un échange avec des représentants de Groupama sur le sujet. Joël Limouzin, membre du Bureau de la FNSEA intervenu à Thorey le 25 juillet, avait tracé quelques pistes en la matière qui pourront être discutées.

Dans ce contexte morose, la FDSEA avait déjà informé le Préfet qu'elle s'opposerait à toute nouvelle mesure susceptible d'impacter le revenu des agriculteurs. Les effets de la réforme de la Pac vont déjà être complexes pour les exploitations, aucune contrainte supplémentaire ne serait tolérable. Une position inflexible dans un contexte tendu. Le ton est donné.

CLARISSE BACHELAY
FDSEA 89

Pac 2015-2019

Stop à la lourdeur administrative !

Ces derniers mois, la FDSEA de l'Yonne a envoyé plusieurs lettres aux responsables de l'État afin de manifester son mécontentement face à la transparence des aides de la Pac ou encore à propos du compte personnel de pénibilité.

La Politique Agricole Commune 2015-2019 va entrer en vigueur dans quelques mois et déjà, elle promet une mise en application difficile. «*Après une baisse de 10% cette année au niveau de la PAC, nous devons déjà en prévoir une autre, de 14 à 15 %, avec la nouvelle législation*», explique Clarisse Bachelay, vice-présidente de la FDSEA de l'Yonne. Dans un courrier adressé au Préfet de l'Yonne, l'organisme dénonce des disparités entre les montants perçus au sein des exploitations agricoles, avec des différences entre les Groupement agricole d'exploitation en commun (Gaec) et les autres formes sociétales, telles que les EARL ou les SCEA, et ce, en dépit d'une moisson difficile à cause de la météo capricieuse. Tout ceci pourrait entamer le moral et les trésoreries des exploitants agricoles icaunais. «*Être tout seul dans l'exploitation ou avoir des salariés ne rentre pas en compte dans le calcul des barèmes d'aides. Deux exploitations similaires pourront toucher des aides avec un montant tellement différent !*», s'indigne Jean-Baptiste Thibaut, président de la section Employeurs de la FDSEA de l'Yonne. Par ailleurs, l'organisme remet également en cause le compte personnel de pénibilité qui, pourtant, «*est bourré de bonnes intentions*». Jugé comme étant «*impossible à tenir sur le terrain*», ce nouveau dispositif fait tout autant lever les armes de la FDSEA en raison des «*papiers interminables*» qu'il implique. «*Le choc de simplification, c'est maintenant !*», ironise Jean-Baptiste Thibaut.


Jean-Baptiste Thibaut, président de la section Employeurs de la FDSEA de l'Yonne.

En effet, le compte personnel de pénibilité, qui vise à allouer des formations ou des trimestres de retraites anticipées grâce à un système de point en fonction de la pénibilité du travail, nécessitera des ajustements administratifs de la part des employeurs agricoles. «*On oublie que nous embauchons parce que nous en avons besoin pour faire tourner nos entreprises, et non parce que ça nous fait plaisir*», réplique Jean-Baptiste Thibaut. D'autant plus que, en cas d'erreur ou d'imprécision, chaque employeur sera susceptible de se voir sanctionner. «*C'est déjà compliqué d'embaucher mais avec toutes ces nouvelles réglementations, ça devient vraiment décourageant*», regrette Jean-Baptiste Thibaut. Et tout cela, c'est encore sans parler d'autres projets tels que la portabilité de la complémentaire santé...

CECILIA LACOUR

▸ Agenda

06/09 Exposition émaux et faïence de Longwy à Joigny
Samedi 6 septembre, à 18 heures, Joigny inaugure son exposition sur les émaux et faïence de Longwy, à l'espace Jean de Joigny. Les pièces du Musée des Emaux et Faïences de Longwy, complétées d'oeuvres prêtées par deux entreprises qui prolongent aujourd'hui la tradition créatrice de Longwy, Faïences et Émaux de Longwy, et les Émaux d'Art de Longwy fondée par Christian Leclercq, permettent de suivre l'histoire de cette production.
L'exposition qui se tient à l'Espace Jean de Joigny se veut un aperçu de l'histoire de la faïencerie en retraçant les phases successives des diverses productions de ces pièces d'artisanat devenues de véritables oeuvres d'art qui sont encore aujourd'hui réalisés à Longwy. Exposition ouverte du 7 septembre au 2 novembre, du mardi au dimanche de 14 h 30 à 18 h 30.

07/09 16e fête de la nature et de la chasse à Chablis
Dimanche 7 septembre, la Fédération des associations des chasseurs aux chiens courants de l'Yonne (Afaccc 89), en partenariat avec la fédération départementale des chasseurs de l'Yonne, organisme la 16e édition de la fête de la nature et de la chasse à Chablis. Au programme: messe de Saint-Hubert, visite de stands, activités pour les enfants, démonstration de dressage de chiens, etc.
Renseignements au 06 08 10 86 66. Tarifs : 6 €, gratuit pour les enfants.

16/09 Portes ouvertes sur une ferme d'élevage en bio
Mardi 16 septembre, Portes ouvertes sur la ferme de Gilles Lemée aux Michaux, sur la commune de Saint-Agnan, dans la Nièvre, spécialisée en élevage bio depuis 1994 (96 ha de SAU, 43 vaches allaitantes charolaises et 37 brebis viande) Au programme : présentation de la ferme et du système de production ; Echange technique sur la place et la gestion des prairies temporaires dans la rotation, les choix d'espèces et de variétés ; Observation d'une parcelle d'essai de prairie temporaire à flore variée (programme de recherche Melibio).
Renseignements : Aurélie Villon (Sedarb) au 03 86 72 92 20
ou 06 80 43 16 97

22-23-24-25-26/09 Réunions sur les grands principes de la réforme de la Pac 2014-2020
A la demande de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, la Direction Départementale des Territoires présente les évolutions règlementaires de la PAC ainsi que le 5e programme d'actions de la Directive Nitrates. La Chambre d'agriculture s'associe à ces 6 réunions locales, pour aborder les conséquences économiques de cette réforme de la Pac sur les exploitations icaunaises
Auxerre : le 22 septembre 2014 - matin - au Lycée La Brosse
Avallon : le 23 septembre 2014 - matin - Salle des Maréchaux
Tonnerre-Lézinnes : le 24 septembre 2014 - matin - Salle polyvalente de Lézinnes
Sens : le 25 septembre 2014 - matin - Salle des fêtes de St Clément
Joigny : le 25 septembre 2014 - après-midi - Salle de l'Hôtel de Ville
Mézilles : le 26 septembre 2014 - matin - Salle des fêtes



▸Agenda

18 au 22/09 84e Foire d'Auxerre à Auxerrexpo

Du jeudi 18 au lundi 22 septembre, Auxerrexpo accueille la 84e Foire d'Auxerre où 150 exposants répartis sur 12 000 km² de surface feront part de nouveautés dans tous les secteurs d'activité, de bons plans pour tous et une offre large de services et produits. Chaque journée aura une thématique différente. Le jeudi sera consacré à la gastronomie, le vendredi aux nouvelles tendances mode, habitat et beauté. Le monde agricole et la nature seront mis à l'honneur le samedi 20 août, avec une animation musicale et soirée dansante. Dimanche verra les sportifs icaunais débarquer pour une représentation géante de tous les sports qu'il est possible de pratiquer dans le département. Enfin, lundi 22 août, les professionnels et les seniors seront au rendez-vous. Entrée libre. Une navette gratuite sera mise en place au départ du centre-ville toutes les demi-heure, pendant toute la durée de la foire.

14/09 Vide-greniers à Chablis

Dimanche 14 septembre, Chablis organise un vide-greniers, de 6 à 18 heures, dans la zone artisanale des Lys, rue de la Paix.

12 au 14/09 Les médiévales de Tonnerre

Du vendredi 12 au dimanche 14 septembre, Tonnerre retourne au Moyen-Âge. Cette nouvelle édition des Médiévales de Tonnerre aura lieu au cœur de la ville, autour du bâtiment moyenâgeux, l'Hôtel-Dieu, bâtiment hospitalier construit en 1293 par Marguerite de Bourgogne, sœur du roi Saint-Louis. Troubadours, saltimbanques, camelots, guerriers et enchanteurs de toute sorte mèneront la danse pour trois jours de folie. Au programme: banquet médiéval, marché médiéval et artisanat, spectacles de chasseurs de drakes, concerts, tournoi de chevalerie, etc. Attention, si 80 % de l'évènement est gratuit, certaines animations restent payantes. Programme complet sur www.lesmedievalesdetonnerre.org.



Vendanges 2014

Les vignes se portent bien … pour l'instant !

À quelques semaines du début des vendanges, les viticulteurs icaunais se montrent optimistes quant à la qualité des vignobles mais espèrent que la météo ne leur fera pas défaut…



Réunion d'information pour bien préparer les vendanges.

Mercredi matin au lycée La Brosse. Les agriculteurs de la filière viticole de l'Yonne sont présents pour une réunion afin de faire le point avant le début des vendanges. *«Pour le moment, tous les voyants sont au vert»*, commence Jean-Baptiste Thibaut, responsable viticole à la Chambre d'agriculture. En effet, avec le printemps qui a aidé à la floraison, les vignobles avaient pris de l'avance, ce qui a permis d'ensuite de compenser le retard pris pendant l'été avec les épisodes pluvieux de juillet. Malgré les aléas climatiques, la *«qualité des vignes n'est donc pas encore entamée»*. Ces dernières ont également un développement qualifié de *«normal»*, ce qui promet une vendange correcte. Quant à la maturation, elle *«avance, plus sur les pinots noirs, où elle atteint déjà presque 100 %, que sur le chardonnay»*. Si le raisin blanc reste pour le moment assez clair, il devrait poursuivre sa maturation lentement. Pour le raisin rouge, il est plus difficile de faire des estimations en raison d'une forte hétérogénéité au sein du département. Pour l'heure, les viticulteurs prévoient un rendement *«juste»*, *«sans excès»*, *«qui ne remplira peut-être même pas les quotas»*, à cause de ladite hétérogénéité entre vignobles. *«Je pense qu'il sera important de faire un point de l'état des vignobles, au cas par cas, avant le début des vendanges»*, précise Jean-Luc Houblin, viticulteur à Migé. Les raisons de cette surveillance ? La météo capricieuse qui bouleverse le rythme de développement des vignes. *«Si la pluie continue à tomber, ce n'est pas gagné. Ce ne sera pas catastrophique comme ces deux dernières années mais on pourrait voir apparaître de la pourriture, qui est la dernière catastrophe que l'on peut redouter»*, affirme Christophe Ferrari, président de l'appellation Irancy, qui promet un *«très très grand millésime»*. Jean-Luc Houblin se veut plus optimiste. *«Nous avons déjà eu beaucoup de pluie, cela ne va pas rester comme ça indéfiniment, surtout qu'il a plu lors de la fin de lune alors le mois à venir sera sec»*, déclare-t-il. Quant à Jean-Baptiste Thibaut, c'est l'esprit pratique qui gagne. Il met en exergue la nécessité de surveiller les vignobles et de, surtout, se tenir prêt à faire face à un éventuel *«passage pluvieux»*. Quel ques soient les pronostics engagés, seule la météo aura le mot final quant au début des vendanges et à la qualité des raisins. Mais d'ailleurs, ces vendanges, quand devraient-elles commencer ? *«Autour du 20 septembre et sûrement entre trois et cinq jours plus tôt pour les crémants»*, déclare Christophe Ferrari. *«Dans huit à dix jours, on pourra en savoir plus, pour le moment, je n'ai pas trop idée de la date»*, explique Jean-Luc Houblin. *«Entre le 6 et le 8 septembre pour les crémants et autour du 15-16 pour les vins tranquilles»*, selon Jean-Baptiste Thibaut. Ce qui est certain en attendant, c'est que *«comme nous, les vignes attendent le chaud»* pour pouvoir terminer leur développement…

CÉCILIA LACOUR

Les Jardins de la Croisière

Un partenariat durable avec GrDF

Gaz réseau Distribution France (GrDF) poursuit son engagement auprès des Jardins de la Croisière avec la signature, pour la cinquième année consécutive, d'une convention de partenariat.


Employés, bénévoles ou encore partenaires, tout le monde est là pour soutenir les Jardins de la Croisière.

À presque vingt ans d'existence, les Jardins de la Croisière ont su se faire connaître, tisser des liens forts avec des acteurs d'insertion du nord de l'Yonne et avec des partenaires financiers, mais aussi produire des produits de qualité, dont les résultats de cette année sont par ailleurs *«satisfaisants, avec de beaux légumes»*. Pourtant, cette association *«exemplaire»* d'insertion sociale éprouve toujours des difficultés économiques et financières. Si l'État, le Plan local pour l'insertion et l'emploie (PLIE de Sens) et le Conseil général de l'Yonne reste trois partenaires financiers importants, les enveloppes de subventions se réduisent chaque année davantage. Or, depuis cinq ans, l'entreprise Gaz réseau Distribution France (GrDF) met la main au portefeuille pour soutenir les Jardins de la Croisière. *«C'est énorme, normalement ce genre de partenariat ne dure qu'un ou deux ans»*, s'exclame Érik Polrot, directeur de l'établissement qui, chaque année, permet à une trentaine de personnes de se rapprocher du chemin de l'emploi en ôtant un à un les freins qui entravent l'employabilité. Pour cette cinquième signature de la convention de partenariat entre les deux organismes, GrDF montre une fois de plus son attachement à la résolution *«des problèmes de société»*. Subvention ou encore information aux employés de GrDF de l'existence de l'association et des services qu'elle propose, tels sont les engagements pris par l'entreprise de gaz. Par ailleurs, cette dernière accueillera les Jardins de la Croisière sur son stand au salon des collectivités (Salon CITE89) qui aura lieu à Auxerrexpo les 9 et 10 octobre prochain. De plus, GrDF compte fournir tout l'équipement de sécurité (gilets oranges, lunettes et chaussures dont la paire coûte *«une centaine d'euros»*) qui sera nécessaire aux salariés de l'association comme Mounir. Ce jeune homme de 26 ans poursuit depuis cinq mois un emploi sur les espaces verts. *«Il y a un turnover constant dans l'association. En théorie, je devrais donc partir au mois de décembre avec, peut-être un emploi dans la poche»*, espère-t-il. Mounir rejoindrait ainsi les 60 % des personnes parties sur un emploi ou une formation qualifiante au terme de leur contrat avec les Jardins de la Croisière. Si seul l'avenir pourra répondre à cette interrogation, Thierry Gay, directeur régional de GrDF, lui, affirme déjà être présent en 2015 pour un renouvellement du partenariat. Car *«si beaucoup de changements politiques ont lieu ces derniers temps [Manuel Valls avait annoncé la démission de son gouvernement ce matin-là, NLDR), il ne fait nul doute que notre entreprise sera là pour soutenir ces acteurs qui font un pas vers une société plus humaine qui respecte tous les parcours»*. Rendez-vous donc l'année prochaine…

CECILIA LACOUR

Chambre régionale d'agriculture

La prochaine session se penchera sur la réforme territoriale

La prochaine session de la Chambre régionale se déroulera le 8 septembre prochain à la salle polyvalente de Pouilly-en-Auxois. A cette occasion, Christian Decercle accueillera François Berthelon, président de l'assemblée des Ceser de France et président du Ceser Bourgogne, qui interviendra sur les implications d'une telle réforme et les conditions de sa réussite dans le cadre d'un rapprochement de la Bourgogne avec d'autres régions et d'un élargissement de la région à d'autres territoires.



Réforme territoriale, quel destin pour la Bourgogne ?

CHRISTIAN DECERLE, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE BOURGOGNE

La nouvelle carte des 13 régions et le report des élections régionales et départementales ont été adoptés en première lecture le 23 juillet par les députés. Il s'agit du premier des deux volets de la réforme territoriale, le second étant consacré à la répartition des compétences entre les régions, les départements et les intercommunalités. Cette carte, loin de faire l'unanimité, doit encore être adoptée par le Sénat à l'automne.
Au-delà de la création d'un nouvel espace géographique, la fusion de la Bourgogne et de la Franche Comté génèrerait un nouveau contexte socio-économique et soulève déjà de nombreuses questions.
Depuis plusieurs années, notre économie régionale s'est fortement dégradée, cette nouvelle région constituerait-t-elle un espace plus favorable pour développer l'innovation et plus globalement l'économie de nos entreprises, de nos filières et de nos territoires ?
Cette réforme territoriale impacterait-elle le fonctionnement de nos organisations ? Quelles nouvelles opportunités en découleront pour accroître leur efficacité ?
Se poser ces questions et ouvrir cette réflexion, c'est se positionner délibérément dans une démarche d'anticipation pour optimiser nos possibilités d'adaptation et accroître notre capacité à relever les défis futurs.
François Berthelon, président du Conseil économique social et environnemental régional et de l'Assemblée des Conseils économiques sociaux et environnementaux de France nous fera l'honneur d'intervenir lors de notre session, dans un format élargi, sur le projet de réforme territorial.
Par ailleurs, le président Guy Vasseur et le secrétaire général de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture viendront, dans le cadre d'une tournée nationale, échanger avec les élus des bureaux des Chambres d'agriculture de la région, notamment sur ce sujet, le 17 octobre prochain.

Trois questions à François Berthelon

Président de l'Assemblée des Ceser de France et président du Ceser de Bourgogne.

Les Ceser Bourgogne et Franche-Comté n'ont pas attendu 2014 pour réfléchir à ces questions. La réforme territoriale est une démarche qui préoccupe la Bourgogne depuis quelques années. En novembre 2012 notamment, le document sur "Les coopérations inter-régionales de la Bourgogne dans le cadre d'une vision européenne et internationale", constatait déjà que la Bourgogne ne pouvait pas rester confinée à son échelle régionale *«face à l'ouverture mondiale des échanges…avec une compétition entre les territoires qui s'est progressivement accentuée»*.

Le périmètre de la future région «Bourgogne Franche Comté» vous semble-t-il pertinent ?

«Le périmètre choisi pour le rapprochement peut trouver de nombreuses justifications : historiques, géographiques, existences d'organismes communs (CARSAT, PRES, etc.)
Le périmètre envisagé pour la future région n'est toutefois pas le seul possible. Il existe d'autres logiques qui doivent constituer autant de points de vigilance dans la réflexion. Sur un plan économique, par exemple, il aurait été utile que la Bourgogne se rapproche d'une autre région, plus puissante, comme Rhône-Alpes par exemple. En effet, on constate qu'aucune «métropole» n'existe dans le futur périmètre Bourgogne-Franche-Comté. Cela pourrait devenir un réel handicap pour l'avenir.
Une autre solution pourrait consister à rassembler les cinq régions du Grand Est de la France (Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté et Lorraine). Différents documents, de la Datar notamment, reprennent le périmètre du Grand Est ; ce dernier correspond par exemple à celui de la Carte sanitaire, à l'organisation professionnelle des avocats ou à la circonscription Est des élections européennes. Ce territoire représente aujourd'hui un espace en relation avec l'Europe (de par ses 950 kilomètres de frontière commune avec la Belgique, l'Allemagne, le Luxembourg et la Suisse). Le premier scénario de la Section prospective du Ceser Bourgogne, «La Bourgogne au fil de l'eau… Chronique d'un éclatement annoncé ?» comporte un axe dans lequel «Dijon se tourne résolument vers l'axe rhénan». Des réflexions communes ont d'ailleurs été menées à cette échelle par les Ceser. Un tel périmètre ne permettrait-il pas d'endiguer le phénomène récurrent d'« aspiration » des étudiants bourguignons et des jeunes diplômés, des apprentis formés en Bourgogne ou plus généralement des personnes en recherche d'emploi par les régions voisines de Rhône-Alpes ou d'Ile de France ?
Il faut de toute façon garder à l'esprit que le rapprochement des régions ne changera pas à lui seul la vie d'un territoire : ce qui compte, c'est la volonté politique d'impulser des actions».

Quels bénéfices peut-on espérer pour les citoyens et les entreprises dans ce nouvel espace géographique ?

«D'abord il faut prendre certaines précautions, les services publics représentent ainsi une condition du maintien des populations dans les espaces ruraux. Aucun territoire ne doit être exclu, c'est l'une des conditions de réussite de la fusion. Il faut aussi lutter contre les préjugés et la crainte de la perte de l'identité, si l'on change l'organisation administrative de la région : dans une grande région Bourgogne – Franche-Comté, on est toujours en Bourgogne et toujours en Franche-Comté !
Sous ces conditions on peut tirer certains bénéfices d'un tel élargissement. Sous la forme d'une offre de services plus large, plus riche, diversifiée pour les citoyens, notamment dans les domaines de l'orientation, de la formation professionnelle et de l'apprentissage.
Ce peut être également un facteur de synergie dans des secteurs porteurs pour les deux régions : autour des pôles de l'automobile (Automobile du futur, de Magny-Cours à Belfort), de l'agro-alimentaire (s'appuyer sur le pôle de compétitivité Vitagora afin de contribuer au développement des territoires ruraux), de la filière bois (la Bourgogne et la Franche-Comté étant très complémentaires dans ce secteur), de la plasturgie, etc.
La fusion des Universités améliorerait la visibilité des organismes existants. Une mise en commun des stratégies et de certains outils de développement serait aussi profitable : les deux présidents de Région envisagent une stratégie commune d'enseignement et de recherche, une agence commune de développement économique ; des outils communs de financement des PME, etc.
La réunion de grands événements (Eurockéennes de Belfort, Chalon dans la rue, le festival de musique de Besançon Franche-Comté...) et de plusieurs sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco (l'Abbaye cistercienne de Fontenay, la Basilique et la colline de Vézelay en Bourgogne ; les fortifications de Vauban ou la saline royale d'Arc-et-Senans en Franche-Comté par exemple) assurerait une plus grande attractivité dans le domaine culturel.
Les bénéfices espérés pour les citoyens et les entreprises seront d'autant plus forts qu'ils s'appuieront sur une vision partagée de l'avenir par la Bourgogne et la Franche-Comté. Il est ainsi essentiel de réaffirmer la vocation industrielle du nouvel ensemble, (en s'appuyant sur le sillon Rhin-Rhône), les cinq pôles de compétitivité et des infrastructures numériques performantes. Il faut également programmer la fusion des deux universités, transformer la position des deux régions en atout et améliorer les infrastructures. Il convient encore d'organiser un réseau attractif de villes moyennes, gage de qualité de vie pour les habitants».

Quels seront les impacts sur nos différentes organisations régionales en termes de fonctionnement ?

«Une gouvernance devra être mise en place (politique et administrative) afin de planifier le rapprochement et d'éviter des laissés pour compte (zones rurales par rapport aux espaces urbains ou bien individus isolés par rapport aux groupes organisés par exemple). Les Pouvoirs publics devront établir la confiance grâce à un dialogue de terrain.
Concernant les organisations existantes, le rapprochement/ fusion ne pourra pas se limiter aux seuls Conseils régionaux ; il faudra que des consultations/réflexions se construisent au sein de l'ensemble des structures et organisations concernées en Bourgogne-Franche-Comté, voire au sein de chaque « filière » (des secteurs économiques, culturels, sanitaires…).
Les organisations gagneront à concevoir des stratégies unifiées et à faire évoluer leurs propres structures afin de s'adapter à cette nouvelle organisation du territoire.
L'intérêt d'une telle évolution est évident : cela se traduira par une meilleure efficacité grâce à une mutualisation et une unité d'action sur le nouveau périmètre régional et cela aboutira à des interventions plus adaptées aux besoins des hommes et des territoires grâce à la mise en commun des idées, des projets et des hommes».



SNC BRUNET
20, Rue La Courtine - 18140 Argenvières
Tel. 02 48 76 55 96 / Fax 09 70 60 19 99
Mail: sncbrunet@orange.fr - site: www.sncbrunet.fr
ÉTANCHÉITÉ PAR GÉOMEMBRANE
> Fosse à lisier
> Réserve d'incendie
> Bassin de rétention
STATION D'ÉPURATION PAR FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX Collectives et Agricoles
Fourniture GÉOMEMBRANE

Université d'été de la forêt de Bourgogne

Le bois, partout autour de nous !

La 10ème édition de l'université d'été de la forêt de Bourgogne, tenue à Auxerre, a réuni une centaine de personnes. L'occasion d'appréhender la place de la forêt dans notre société et l'utilisation du bois dans notre quotidien.



Renaud Abord de Châtillon, président de l'Association Bourguignonne de Certification Forestière, co-organisatrice de l'évènement.


Petite visite intra-muros de l'entreprise Kronospan Sas…

«La forêt représente 30 % du territoire français ; 1,6 milliard d'hommes vivent de la forêt et 0,3 milliards y vivent», affirme Andrée Corvol, directeur de recherche du Centre national de la recherche scientifique (CNRS). Autant dire que la forêt possède une place importante dans notre société. Véritable réserve naturelle de la faune et de la flore, poumon de la planète Bleue ou encore utilisation du bois dans notre quotidien, la forêt possède généralement une bonne image de marque. À condition toutefois que *«la main gestionnaire des sylviculteurs reste invisible»*… Car la forêt est bien souvent idéalisée, semblable à la représentation que l'on s'en fait. Pourtant, les *«gardiens du long terme»* que sont les sylviculteurs entretiennent cet espace afin d'allier au mieux économie et écologie, quitte à devoir être perçus comme des *«agents moralisateurs»*.


Visite guidée de Kronospan avec l'un des employés de l'établissement.

Plusieurs méthodes pour partir à la rencontre du grand public

Partant du constat que si beaucoup de personnes *«aiment la forêt, peu d'entre elles, en revanche, la connaissent réellement»*, les sylviculteurs bourguignons tentent aujourd'hui d'intégrer l'accueil du grand public sur leurs propriétés tout en conservant leur métier. Ils cherchent alors à rendre ce lieu ludique et pédagogique. Lors de la 10ème édition de l'Université d'été de la forêt de Bourgogne, certains d'entre eux sont là, dans les rangs, prêts à prendre la parole pour partager leurs expériences et ainsi enrichir la relation entre les sylviculteurs et le grand public. Parmi eux, Philippe Marois, propriétaire de 360 hectares de forêt dans le plateau du Gâtinais. *«J'ai commencé à enlever les panneaux du genre «Accès privé» pour les remplacer par d'autres «Accès réglementé»»*, explique-t-il. Un seul mot qu'elle ne pose aucun interdit et qui permet d'être plus pédagogue auprès des *«personnes qui sont là alors qui ne devraient pas l'être, comme par exemple, lorsqu'ils sont en train de piétiner de jeunes chênes sans même le savoir »*… Pour Cyril Gilet, responsable de l'accueil du public à l'Office national des forêts, il ne faut pas voir les visiteurs uniquement comme *«une source de dégradation de l'espace forestier»* mais plutôt comme des vecteurs de communication afin d'échanger sur la production, la protection et le métier de sylviculteur. *«Si on coupe un arbre, ce n'est pas pour faire plaisir mais pour produire du bois nécessaire à la consommation du citoyen»*, rappelle-t-il. Ainsi, cette communication pourrait permettre aux sylviculteurs d'acquérir une image plus juste de leur métier. Troisième homme, troisième méthode. Emmanuel Cuchet, du parc naturel régional du Morvan, mise sur le tourisme pour répondre à des interrogations telles que *«Pourquoi gardons-nous des arbres morts en forêt ?»* Enfin, Jean de Gesnais, propriétaire dans le groupement forestier des Marigny, opte pour une approche plus sportive. Il a, en effet, accepté qu'un jeune couple développe une activité d'accrobranche sur sa propriété. *«Cette activité sportive est éthique et responsable et n'a aucune conséquence néfaste sur le développement de la forêt»*, assure-t-il.

Au cœur des processus de transformation

L'explication de la gestion forestière est devenue une communication nécessaire, à destination du grand public mais également auprès d'autres services d'activité, comme l'architecture, où le bois est devenu *«tendance»* durant ces dernières années. Cette matière première aux nombreuses propriétés s'invite donc davantage dans notre quotidien. Là où certains n'y verraient qu'un moyen de chauffage, d'autres misent sur le bois pour construire ou équiper leurs habitations. Et pour voir comment le bois que l'on trouve en forêt se retrouve au cœur de notre société de consommation, rien de mieux qu'une petite visite à Kronospan (ancien Isoroy), premier fabriquant de panneaux à base de bois.

L'usine de transformation, basée à Monéteau, produit chaque jour *«entre 600 et 700 m³ de panneaux»* qui serviront pour l'ameublement, la construction ou encore la décoration. *«Nous prenons toutes les essences de bois résineux, à l'exception de l'acacia. Même les bois de qualité moins élevés peuvent être utilisés au sein de notre entreprise, ce qui est favorable aux forestiers»*, précise Pascal Casanova, directeur de Kronospan Sas Auxerre. Entre 130 et 140 personnes y sont employés, permettant ainsi l'ouverture du site du lundi au dimanche, afin d'assurer les étapes de fabrication des panneaux, tels que le triage des bois, le séchage ou encore l'encollage. Au final, ce sont des centaines et des centaines de panneaux de bois d'une épaisseur de 2,30 à 8,30 mm qui sortent chaque année de l'usine de transformation. Des bois récoltés dans nos forêts et qui termineront leur longue vie dans nos maisons…

CECILIA LACOUR

fendt.fr
FENDT

Nouveau Fendt 800 Vario
Le perfectionniste
Exigeant dans les moindres détails !
Conciliant puissance et compacité, le 800 Vario, en véritable perfectionniste, vous propose désormais un nouveau terminal Variotronic 10,4", la régulation de pression des pneumatiques intégrée VarioGrip ou encore son innovant système de dépollution répondant à la norme TierIV finale, le tout pour vous assurer une rentabilité inégalée.
Plus de détails chez votre CONCESSIONNAIRE
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS

ETS BOUCHERON
89 Lézinnes 03 86 75 63 22
et son agent : BSA
89 Cussy les Forges
03 86 33 11 24

ETS DE BRUIN
89 Cerisiers 03 86 96 20 08 - 89 Charny 03 86 63 09 13
58 Chateauneuf Val de Bargis 03 86 59 31 26
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne 03 86 47 65 87
AGRITECH 18 St. Germain du Puy 02 48 30 84 11

VALAGRI
21 Brazey en Plaine 03 80 32 00 60
21 Renève 03 80 55 09 78
71 Ciel 03 85 91 05 80
www.valagri.fr

Supplément spécial

Cette année, les vendanges devraient débuter début septembre. Retrouvez les conseils pratiques délivrés par les organismes concernés par cette nouvelle campagne :Pôle Emploi Bourgogne ; les différents services de la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE); le service emploi de la FDSEA ; la Caisse Régionale MSA de Bourgogne. Leur objectif principal est d'apporter leur concours aux viticulteurs qui embauchent du personnel. Suivez le guide…



Principes généraux d'emploi de main d'œuvre

• Tout employeur doit déclarer toute personne travaillant sur l'exploitation quels que soient la nature et la durée du travail, le mode de rémunération, la forme et la validité du contrat. Toutefois, il ne faut pas déclarer de nouveau un salarié permanent ou un salarié déjà déclaré pour la même période d'embauche.

• Main d'œuvre familiale ou entraide familiale : la main d'œuvre familiale se compose uniquement des personnes cotisant auprès du régime des non salariés agricoles : conjoint et aide familial. L'aide familial est un ascendant, descendant, frère, sœur ou allié au même degré du chef d'exploitation ou de son conjoint, vivant sur l'exploitation et participant à sa mise en valeur. En présence d'un lien de parenté du second degré et au-delà (cousins…) ou sans lien de parenté (voisins, amis…), il ne pourra pas s'agir d'entraide familiale : les individus seront alors requalifiés comme salariés.

• L'embauche doit être déclarée préalablement, dans les 8 jours précédent l'embauche : au plus tard la veille par courrier ou par télécopie ou Internet dans les instants qui précédent l'embauche.

• Les informations suivantes sont obligatoires : nom, prénom, date et lieu de naissance, l'adresse ainsi que le n° de sécurité sociale si connu. Ne pas indiquer celui du conjoint ou des parents.

• Bénévolat : Le statut de bénévole ne peut pas exister lorsqu'il est exercé au profit d'une entreprise à but lucratif surtout si elle est constituée sous forme sociétaire (EARL, SCEA,….) Le bénévolat n'est généralement admis que pour les associations à but non lucratif. A défaut, le faux bénévole sera requalifié de salarié avec toutes les conséquences juridiques que cela comporte.

• Le recours à un prestataire de service : Si vous souhaitez faire appel à un prestataire de service pour réaliser vos travaux de vendanges, des précautions s'imposent avant de signer le contrat. SOYEZ VIGILANT ! A défaut, votre responsabilité risque d'être engagée.

MSA Bourgogne

Déclaration de salaires hors délai = Pénalités de retard

Les employeurs de main d'œuvre agricole sont tenus d'adresser à la MSA les bulletins de salaires des vendangeurs dès la fin des travaux ou au plus tard le 31 octobre 2014.
Tous les bulletins de salaires doivent être envoyés, y compris pour les salariés déclarés par volet 0 qui ne sont pas venus (indiquer sur le volet B «n'est pas venu»). Cette information évitera des rappels de déclarations.
La non production de ces documents dans les délais requis entraîne une pénalité de 8 euros par salarié, jusqu'à concurrence de 760 euros.
Par ailleurs, toute inexactitude quant au montant des rémunérations déclarées ou omission de salariés peut également donner lieu à l'application d'une pénalité de 8 euros dans la limite de 760 euros par bordereau. Ces deux pénalités sont cumulables.
Le fait de se soustraire intentionnellement aux déclarations relatives aux salaires et aux cotisations sociales auprès des organismes de protection sociale est assimilable à du travail dissimulé par dissimulation de salarié en application de l'article L.8221-5 du code du travail.

Déclaration Accident du Travail

Si vous envoyez une déclaration Accident du Travail papier, nous vous invitons à joindre une copie de la DPAE papier ou copie du TESA (papier ou WEB) afin de faciliter la prise en compte de l'accident.

Pôle Emploi Bourgogne Partenaire de vos vendanges 2014

En 2013 870 viticulteurs bourguignons nous ont fait confiance en déposant 7 430 offres d'emploi de vendangeurs, 97,6 % ont été pourvues !

Nos équipes sont à votre écoute pour :
• Enregistrer vos besoins en main-d'œuvre,
• Diffuser vos offres d'emploi,
• Vous renseigner sur la réglementation,
• Vous conseiller sur vos démarches administratives.
Le service est ouvert de juillet à octobre.

Les demandeurs d'emploi qui souhaitent postuler aux offres vendanges doivent retourner **la fiche de candiature** disponible sur http://www.pole-emploi.fr/region/bourgogne
Ils peuvent aussi se rendredans une des agences suivantes :

Contacts téléphoniques

• **Pour les viticulteurs :** 39 95 (0,15 €/min)
• **Pour les demandeurs d'emploi : 39 49**
(gratuit ou 0,11€ par appel depuis une ligne fixe ou une box.
Si vous appelez depuis un mobile, cet appel sera décompté de votre forfait ou facturé au prix d'une communication normale).
Pour plus d'informations, appelez le 3008, appel gratuit

Côte d'Or

• Pôle emploi de Beaune
Services Vendanges
ZAC porte de Beaune
7b rue Buffon
BP 115
21203 Beaune Cedex
vendanges.21@pole-emploi.fr

• Pôle emploi de Chenôve
17 rue Paul Langevin
21300 Chenôve
ape.21013@pole-emploi.fr

Saône et Loire

• Pôle emploi d'Autun
Rue Eugène Chevalier
BP 112 - 71407 Autun
ape.71056@pole-emploi.fr

• Pôle emploi de Tournus
7 avenue de la Résistance
71700 Tournus
rpe.71007@pole-emploi.fr

• Pôle emploi de Chalon Paradis
2 rue du Paradis
71100 Chalon-sur-Saône
ape.71001@pole-emploi.fr

• Pôle emploi de Mâcon
1000 av. du M[al] de Lattre de Tassigny
71000 Mâcon
ape.71010@pole-emploi.fr

Yonne

• Pôle emploi d'Auxerre
62 rue Guynemer
89000 Auxerre
ape.89002@pole-emploi.fr

• Pôle emploi d'Avallon
2 avenue du Gal Leclerc
BP 162
89206 Avallon Cedex
ape.89052@pole-emploi.fr

• Pôle emploi de Tonnerre
1 rue Saint-Michel
89700 Tonnerre
ape.89023@pole-emploi.fr

• Pôle emploi de Joigny
19 route de Chamvres
89300 Joigny
ape.89060@pole-emploi.fr



Contrôle des conditions d'emploi et de travail des vendangeurs

Ce qu'il faut savoir

Pour les vendanges 2014, l'attention des responsables d'exploitations viticoles est appelée sur le fait que le respect des règles suivantes sera tout particulièrement vérifié.



Photo: Réussir

Pour les vendanges, plutôt que d'embaucher des salariés par le biais d'un contrat-vendange, certains peuvent être tentés de recourir à d'autres formes d'emploi de main-d'œuvre.
Il convient alors d'être tout particulièrement prudent, car ces autres types d'emplois de main-d'œuvre sont très encadrés réglementairement, voire impossible pour l'emploi de vendangeurs.
(Voir article page 23 : «Bénévolat, Entraide, prestation de services…»).
Le risque pour le viticulteur qui ne respecterait pas ces règles serait alors de se voir poursuivi pour le délit de travail dissimulé par dissimulation de salarié

Obligations administratives

1 L'embauche des salariés doit être déclarée auprès de la Mutualité Sociale Agricole, préalablement à l'exécution du travail : C'est-à-dire avant tout commencement du travail dans les vignes (et non pas dans la journée ou le lendemain ou autres…) ;

2 Le salaire ne peut être inférieur au minimum conventionnel, même pour les jeunes de moins de 18 ans ; (cf. barèmes que vous trouverez sur le site internet de la DIRECCTE Bourgogne) : Barème vendanges Saône et Loire ; Barème conventionnel Côte d'Or, Nièvre et Yonne

3 Les horaires journaliers de travail des salariés doivent être comptabilisés ;

4 Il est interdit d'employer des jeunes âgés de moins de 16 ans (les vendanges 2013 ne tombent pas cette année pendant les vacances scolaires). Des règles spécifiques sont applicables pour les salariés âgés de moins de 18 ans (durée du travail et repos) ;

Obligations en matière de sécurité et conditions de travail

1 Fournir de l'eau potable en quantité suffisante ;

2 Prévenir les risques d'hyperthermie ou de coup de soleil en fonction de la météo : faire porter chapeau ou casquette, faire prendre des pauses fréquentes, interdire le travail torse nu à moins d'utiliser une crème de protection ;

3 Il est interdit d'utiliser, pour transporter des salariés, des moyens inappropriés à cet usage (remorques ou autres attelages non équipés à cette fin). Il faut respecter le code de la route.

4 En fonction de l'évaluation des risques, fournir au salarié les équipements de protection individuelle nécessaires et du matériel adapté à la tâche et spécificités concrètes.

5 Pour chaque travailleur exposé à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels l'employeur doit remettre, à l'issue du contrat de travail, une fiche d'exposition dite «travaux pénibles». Ces facteurs sont énumérés à l'article R4121-5 du Code du travail (Cf. Modèle de fiche).
Cette fiche est, le cas échéant, établie en cohérence avec l'évaluation des risques qui doit être effectuée par l'employeur.

Les Contrôles

Le respect des règles ci-dessus et particulièrement celles relatives aux déclarations obligatoires, pourra être vérifié, notamment, par les services suivants, soit dans les parcelles de vignes, soit au siège de l'exploitation :
- Mutualité Sociale Agricole[1]
- Inspection du Travail (agri)[1]
- Gendarmerie et Police Nationale

DIRECCTE Bourgogne

(1) Les agents de contrôle doivent, à votre demande, vous présenter leurs cartes professionnelles.

En savoir plus...

Des informations complémentaires et des précisions peuvent être obtenues auprès de l'Inspection du Travail compétente :
- **UT Côte d'Or 19 bis Bd Voltaire, 21078 Dijon. Tél. 03 80 45 78 11**
- **UT Nièvre 11 rue Pierre Émile Gaspard, Case 66, 58020 Nevers Cedex Tél. 03 86 60 52 62**
- **UT Saône et Loire 952 av. Maréchal de Lattre de Tassigny, 71031 Macon Cedex Tél. 03 85 32 72 29**
- **UT Yonne 1 rue de Preuilly, BP 13, 89010 Auxerre Cedex Tél. 03 86 72 00 07**

Infos FDSEA La dérogation à la durée de travail maximale hebdomadaire

Pour le département de Côte d'Or

La durée maximale hebdomadaire de travail de 48 heures pourra être dépassée dans la limite de 60 heures durant la période des vendanges 2014.

La dérogation de la DIRECCTE est accordée pour une durée de cinq semaines maximum dans une période s'étalant entre le 1er septembre et 18 octobre 2014 pour les salariés âgés de 18 ans et plus affectés aux travaux liés à la vendange.

L'employeur devra accorder à titre compensatoire un repos payé égal à 25% du temps de travail accompli en heures supplémentaires au-delà de 48 heures avant le 31 janvier 2015.
Un document indiquant les droits à repos acquis devra être remis au salarié en même temps que le bulletin de paie. Pour le personnel temporaire, une indemnité correspondante au droit acquis peut être versée.
Le Comité d'entreprise ou les délégués du personnel présents dans l'entreprise devront être consultés préalablement (l'avis doit être transmis au Service de l'inspection du travail). Dans tous les cas, les salariés devront être informés de la décision d'autorisation de dérogation à la durée maximale absolue du travail de la DIRECCTE par voie d'affichage (vous pouvez télécharger la décision sur le site www.fdsea21.fr).
Les employeurs doivent enregistrer les heures de travail journalières et tenir à disposition des agents de l'Inspection du travail ces enregistrements.

Pour le département de la Nièvre

La durée légale maximale hebdomadaire de travail s'applique, soit 48 heures.

Pour le département de l'Yonne

La durée maximale hebdomadaire de travail de 48 heures pourra être dépassée dans la limite de 60 heures par tous les salariés d'au moins 18 ans (salariés permanents, salariés embauchés sous contrat à durée déterminée, Tesa, salariés d'entreprise de travail temporaire) pendant une période maximale de 4 semaines durant la période des vendanges 2014.

L'employeur devra accorder en contrepartie un repos payé, égal à 25% du temps de travail accompli en heures supplémentaires au-delà de 48 heures avant le 31 janvier 2015.
Pour le personnel temporaire, une indemnité correspondante au droit acquis devra être versée.

Avant leur prise de poste, les travailleurs saisonniers doivent recevoir une formation nécessaire pour l'exécution des tâches à accomplir.
Le nombre d'heures effectuées par chaque salarié sera consigné au jour le jour et récapitulé hebdomadairement. Chaque entreprise devra transmettre le bilan détaillé de l'utilisation de cette dérogation à l'inspection du travail au plus tard le 31 janvier 2015.

Les salariés devront être informés de la décision d'autorisation de dérogation à la durée maximale absolue du travail de la DIRECCTE par voie d'affichage (vous pouvez télécharger la décision sur le site www.fdsea89.fr).

Durée maximale quotidienne

Il est possible de dépasser la durée maximale quotidienne de travail de 10 heures dans la limite de 12 heures. Ce dépassement ne peut excéder 2 heures par jour pendant un maximum de 6 journées consécutives.

Travail du dimanche d'un vendangeur et majoration de 50%

L'article 34 de la convention collective des exploitations agricoles de Côte d'Or, Nièvre et Yonne prévoit que « toutes les heures de travail du dimanche, effectuées par les salariés totalisant plus d'un mois d'ancienneté, sont payées au tarif normal majoré de 50%. »
De plus, les durées des contrats vendanges successifs ne se cumulent pas pour le calcul de l'ancienneté des vendangeurs.

Travail des jeunes

Concernant les jeunes de 16 à 18 ans, il convient de respecter certaines conditions liées au rythme de travail (une pénibilité réduite, ce qui exclut le poste de porteur, et pas d'astreinte au rendement), ainsi que les consignes suivantes :

- **Autorisation parentale obligatoire**
- **Maximum 35h par semaine**
- **8h par jour**
- **Aucun travail de 22h à 6h**
- **Repos quotidien de 12h**
- **2 jours de repos consécutifs dont le dimanche**
- **Salaire : barème vendanges**

Dispositif travailleur occasionnel

Le contrat vendanges

L'employeur d'un travailleur occasionnel bénéficie d'une réduction sur les cotisations patronales pour une durée maximale de 119 jours par salarié et par année civile : ASA maladie, ASA vieillesse, AF, ainsi que la retraite complémentaire, AGFF, GMP, CET, formation et SST.



Photo: Réussir

Pour bénéficier de l'exonération Travailleur Occasionnel, il est impératif de cocher sur le TESA la case correspondante, ainsi que la case «contrat vendanges» pour bénéficier de l'exonération salariale.
Nous vous rappelons que les cuisiniers ainsi que les cavistes sont exclus du dispositif TO.

Le contrat Vendanges

L'article 8 de la loi du 21 décembre 2001 relative au financement de la sécurité sociale pour 2002 a créé un contrat de travail saisonnier de type particulier, dénommé «contrat vendanges», qui vise à favoriser l'emploi en autorisant certaines embauches et en augmentant la rémunération nette du salarié.
Un dispositif dérogatoire au droit du travail : ce contrat est ouvert aux salariés en congés payés et aux fonctionnaires. Toutefois, ce contrat ne peut être utilisé que pour les vendanges et travaux annexes (préparatifs et rangements) à l'exclusion de tous les autres travaux (taille, traitement, cuisiniers, réfection des logements, cuviste). Il est conclu pour un objet précis, c'est-à-dire que le contrat prendra fin avec la réalisation de son objet, c'est-à-dire la fin des vendanges : obligation d'indiquer une durée minimale du contrat ou la date de fin du CDD.
Le contrat vendanges est signé pour une durée de 1 mois maximum, renouvelable 1 fois.
A l'issue du contrat vendanges, l'indemnité compensatrice de congés payés doit, le cas échéant, être versée au salarié. En revanche, l'indemnité de fin de contrat n'est pas due.
Des exonérations de cotisations : le contrat vendanges est assorti d'une exonération des cotisations salariales d'assurances sociales (7,80 %) à condition que le salarié ait la qualité de travailleur occasionnel. Cette exonération vise à augmenter le niveau de rémunération du salarié.

Les formalités

• **A l'embauche :** le contrat de travail et la déclaration devront porter la mention «contrat vendanges». Si l'employeur utilise le TESA, il devra cocher la zone réservée à cet effet sur le volet 0 ainsi que la case TAUX REDUITS «Travailleurs Occasionnels».
• **Le bulletin de salaire :** l'employeur devra remplir la ligne G du bulletin de salaire du TESA.

Les stagiaires

L'élève d'un établissement d'enseignement qui, pendant sa scolarité, effectue un stage dans l'entreprise dans le cadre d'une convention entre l'établissement d'enseignement et l'entreprise, reste élève de cet établissement. Il n'est pas titulaire d'un contrat de travail mais d'un contrat de stage. Le stage doit être en relation directe avec la formation.
C'est la convention de stage, dont il faut adresser une copie, qui apporte la preuve du statut de stagiaire. En l'absence de convention écrite entre l'entreprise et le stagiaire, la MSA considèrera qu'il y a relation de travail. Dans ce cas, le stagiaire sera requalifié en tant que salarié.

Emploi d'un jeune pendant les vacances scolaires

De façon générale, le jeune qui, pendant ses vacances scolaires, est affecté à un poste déterminé et effectue un travail effectif sous la direction et le contrôle de l'employeur est un salarié. L'emploi d'un jeune de – 16 ans n'est pas autorisé.

MSA Bourgogne

Repères

Pour plus d'informations sur l'application du Droit du Travail, veuillez contacter la DIRECCTE de votre département.

• Direccte Côte d'Or
19 bis boulevard Voltaire
21078 Dijon Cedex
Tél : 03 80 45 78 11

• Direccte Nièvre
11 rue Pierre Émile Gaspard - Case 66 - 58020 Nevers Cedex
Tél : 03 86 60 52 62

• Direccte Saône-et-Loire
952 Avenue maréchal de Lattre de Tassigny - 71031 Macon Cedex
Tél : 03 85 32 72 29

• Direccte Yonne :
1 rue de Preuilly - BP 13
89000 Auxerre Cedex
Tél : 03 86 72 00 07



Dispositif travailleur occasionnel

L'embauche d'un étranger pour les ve

Les ressortissants de l'**Union Européenne** (hors pays en période transitoire), ceux de l'**espace économique européen**, ou de certains pays en vertu d'**accord bilatéraux** spéciaux n'ont pas besoin de produire un titre de travail.

• **Union Européenne (UE) :** Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

La Croatie est en période transitoire (voir ci-après)

• **Espace économique européen (EEE) :** Islande, Lichtenstein, Norvège

• **Accords bilatéraux :** Suisse, Andorre, Monaco, San Marin


Photo: Réussir

L'obligation d'être titulaire d'un titre de travail

• Pour tous les ressortissants extracommunautaires

Le travailleur étranger extracommunautaire doit impérativement être en possession d'un titre de travail pour pouvoir effectuer les vendanges.

L'employeur doit pouvoir justifier de ce titre de travail. Il lui appartient donc de vérifier son existence auprès de la préfecture. Il faut alors déclarer ce projet d'embauche en préfecture avec copie du titre de séjour, au moins deux jours avant l'embauche. Si la préfecture ne répond pas dans ce délai, cela vaut preuve d'acceptation et de vérification.

Ne pas oublier lors de la DPAE: dans le TESA Indiquer soit le numéro du titre de séjour, soit la date et lieu de visa par l'unité territoriale sur la case appropriée en haut à droite.

• Pour les ressortissants de pays de l'UE en période transitoire (Croatie)

Travailleurs croates

Ils doivent fournir un titre de travail, et en l'occurrence une autorisation provisoire de travail (APT).

Toutefois, contrairement aux autres nationalités, lors d'une demande d'APT pour les vendanges on ne leur oppose pas la situation locale de l'emploi (taux de chômage par exemple).

Voir ci-après les formalités pour les demandes d'APT.

• Pour les étudiants extracommunautaires

Cas général : Etudiants étrangers poursuivant leurs études en France :

Ils doivent être en possession d'un titre de séjour mention « étudiant » qui les autorise à travailler à titre accessoire à hauteur de 964 heures par an.

Cas particuliers :

• Étudiants algériens poursuivant leurs études en France :

Outre le titre de séjour «étudiant», ces Étudiants ont impérativement besoin d'une autorisation provisoire de travail (APT).

• Étudiants canadiens :

S'ils viennent en France moins de 3 mois, ils n'ont plus besoin de visa. Ils doivent toutefois disposer d'une APT.

Ils doivent donc présenter un passeport en cours de validité, une carte d'étudiant et un contrat de travail pour faire la demande d'APT.

Les différents titres de travail

• Les titres valant autorisation de travail pour les emplois de vendanges :

- La carte de résident (valable 10 ans) délivrée en France.
- L'autorisation provisoire de travail (APT)
- Le certificat de résidence (Algériens)
- Les cartes de séjour temporaire, mentionnant :
 - «étudiant» (dans la limite de 964 heures par an)
 - «étudiant» pour les Algériens + APT (dans la limite de 850 heures par an)
 - «salarié» (avec parfois limitation géographique et professionnelle => faire attention pour les travaux vendanges)
 - «travailleur saisonnier» + contrat de travail visé pour les vendanges (et non pas un contrat visé pour un autre emploi saisonnier, comme bûcheron etc…)
 - «vie privée et familiale»
- Le récépissé préfectoral de demande de renouvellement du titre de séjour qui mentionne «autorise son titulaire à travailler»
- L'autorisation provisoire de séjour portant la mention «étudiant» (964h de travail par an)
- Le visa «vacances travail» (Australie, Canada, Japon, Nouvelle Zélande, Argentine, Russie, Corée du Sud) + APT

Attention

- une carte de résident délivrée dans un pays de l'UE autre que la France (ex : Italie, Espagne) à un ressortissant de pays tiers (ex : Maroc, Serbie…), ne vaut pas titre de travail en France

- un titre de séjour n'est pas forcément un titre de travail (il faut que soit bien mentionnée la possibilité de travailler en France) et tous les titres de travail ne permettent pas de faire les vendanges.

- une carte vitale n'est en aucun cas un titre de travail

3 - Les demandes d'autorisations provisoires de travail (APT)

Cette autorisation est impérativement nécessaire pour : étudiants algériens et canadiens, bulgares et roumains, visa vacances-travail. Il faut l'obtenir avant le 1er jour de travail.

Elle est nécessaire pour l'emploi d'un étranger extracommunautaire qui n'a pas d'autre titre lui permettant de travailler et notamment d'effectuer les vendanges.

Pour l'obtenir il faut remplir le document CERFA approprié et joindre les pièces justificatives : copie de la carte de séjour ou du passeport, du contrat de travail et le cas échéant de la carte d'étudiant.

CERFA : www.immigration.interieur.gouv.fr (Rubrique «démarches», puis «Formulaires Cerfa»)

Les démarches sont ensuite à effectuer auprès du service Main d'œuvre étrangère de l'Unité territoriale : Prioritairement par courrier, ou par courrier électronique

NB: La situation de l'emploi local est opposable aux travailleurs étrangers (sauf Bulgares, Croates et Roumains). Cela veut dire que l'employeur doit prioritairement s'adresser à pôle-emploi avant de vouloir recruter un étranger.

L'APT pourra donc être refusée pour ce motif mais aussi si l'enquête obligatoirement menée par l'inspection du travail démontre que la réglementation du travail n'est pas correctement appliquée par l'employeur qui souhaite embaucher l'étranger.

Taxe pour l'emploi d'un étranger à l'office francais d'immigration et d'intéwgration

Une taxe de 50€/mois d'activité (même incomplet) est due à l'OFII pour chaque salarié saisonnier étranger extracommunautaire embauché pour venir effectuer les vendanges.

Cette taxe n'est toutefois pas due pour :

- les étrangers déjà titulaires d'un titre de travail (Etudiant, résident…)
- les travailleurs Bulgares, Croates et Roumains

PLUS D'INFORMATION SUR LE SITE DE LA DIRECCTE :

http://www.bourgogne.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/Embaucher_un_travailleur_étranger.pdf



endanges 2013

Immatriculation des salariés

Lors de toute embauche de salarié, il convient d'être très vigilant sur la lisibilité et l'exactitude des données d'état civil de ce dernier.

Les informations d'état civil sont indispensables à la MSA pour immatriculer correctement ces salariés. En effet, la réforme des retraites modifie l'âge de la retraite ainsi que la durée de cotisations. Chaque petite activité salariée est importante et peut valider 1 ou 2 trimestres dans l'année. Les données d'état civil sont donc indispensables afin de pouvoir cumuler les activités du régime agricole et celle du régime général ou régime spécial et constituer ainsi toute la carrière de l'individu.

Lors de la déclaration d'embauche, compléter les données d'Etat Civil à partir de pièces justifiant l'identité du salarié (carte d'identité, passeport, ….) :

• Nom et prénom : En présence d'une femme mariée, préciser son nom patronymique (= nom de jeune fille) et son nom marital,

• Date et lieu de naissance : préciser le département et la commune de naissance. Pour les personnes nées à l'étranger, indiquer la commune et le pays de naissance,

• L'adresse : Cette information est importante pour contacter le salarié en cas de problème d'identification.

Si le salarié est né en France, il convient de transmettre à la MSA un des documents suivants : Copie de la carte d'identité (en cours de validité), copie du livret de famille ou extrait acte de naissance.

Si le salarié est né à l'étranger, deux pièces sont maintenant obligatoires :
• une pièce d'Etat Civil
• un document d'identité (en cours de validité)

Voir tableau ci-dessous pour plus d'informations

Il est obligatoire de vérifier la situation régulière des personnes nées à l'étranger, hors communauté européenne. Un document justifiant de la régularité de séjour avec autorisation de travail doit leur être demandé. En l'absence de justificatif, d'éventuelles poursuites pour emploi de travailleurs clandestins sont encourrues.

MSA Bourgogne

Documents à transmettre à la MSA		Commentaires
	Pièces d'état civil	
Nés à l'étranger	**Copie d'acte de naissance**	*Cela concerne la population née à l'étranger, dans les collectivités d'Outre Mer 98 (Polynésie française, Wallis et Futuna, Nouvelle Calédonie) et territoires d'Outre Mer. La Pièce d'Etat Civil doit comporter les données suivantes : nom, prénom, date de naissance, sexe, données de filiation (nom et prénom des père et mère)*
	Extrait d'acte de naissance Pièce d'état civil établie par un Consulat	*Extrait d'acte de naissance: pour la population née à l'étranger de nationalité française suite à naturalisation, l'état civil est celui retenu par le Service Central de l'état civil à Nantes. En cas de nationalité française suite à mariage, il y a double nationalité et les pièces d'Etat Civil du pays d'origine sont recevables*
	ET	
	Documents d'identité	
	Carte d'identité Passeport	
	Titre de séjour étranger	*Titre de séjour incluant carte de séjour, la carte de séjour temporaire, la carte de résident, le certificat de résidence de ressortissant algérien.*
	Visa long séjour valant titre de séjour (vignette OFII)	
Nés en France/DOM	Copie intégrale de l'acte de naissance avec mentions en marge, datant de moins de 3 mois.	*Documents acceptés : copie extrait acte de naissance, Copie livret de famille, copie carte d'identité*

Rémunération des salariés

Le barème des vendanges

• Les salaires

Les salaires horaires et mensuels minimum pour la campagne des vendanges 2014 sont fixés, conformément à l'article 22 de la Convention collective du 21 novembre 1997 (IDCC 8262) et ses avenants :

FONCTION	Salaire Horaire	Heures Supplémentaires (au - delà de la durée légale, sur une semaine civile[1])	
		8 premières : +25%	les suivantes : +50%
Coupeur – trieur (N1 Echelon 1)	9,53 €	11,91 €	14,30 €
Porteur (N1 Echelon 2)	9,72 €	12,15 €	14,58 €

• Avantages en nature pour nourriture et logement

La valeur de la nourriture et du logement fourni par l'employeur est évaluée par la convention collective par une multiplication du «minimum garanti», fixé par décret à 3,15 €

Nourriture	14,04 € par jour		
Répartition suivante :	petit-déjeuner (0,8 MG) 2,81 €	déjeuner (1,6MG) 5,62€	dîner (1,6MG) 5,62€
Logement	0,94 € par jour		

Une indemnité de panier, fixée à 5,62€ par jour, doit être versée aux vendangeurs dès lors que :
• l'employeur demande au salarié d'apporter son repas, pris dans les vignes ;
• ou lorsque l'employeur ne procure pas le repas mais déplace une équipe dans un vignoble éloigné du siège ou du dépôt et qu'il ne ramène pas les vendangeurs à midi.

• Cotisations sociales des salariés 14,945%

(22,745%-7.80%) = 14,945%

Charges sociales salariales déductibles	Maladie, vieillesse, chômage, retraite complémentaire, prévoyance décès prévoyance incapacité, prévoyance invalidité, AGFF (0,80%), ANEFA, CSG déductible	19,876%
CSG et RDS non déductibles		2,869%
Exonération contrat vendanges	Il s'agit d'une exonération sur les cotisations salariales d'assurance sociale au bénéfice des salariés (maladie, vieillesse).	- 7,80%

• Cotisations sociales des employeurs 9,300%

Cotisations de droit commun => 45,598%. Il existe des exonérations pour l'embauche de travailleurs occasionnels (ex : vendangeurs)
Pour les salaires inférieurs à 1,25 SMIC les cotisations patronales s'élèvent par exemple à 9,3% avec les exonérations TO/DE.
Il faut ajouter la déduction «TEPA» sur les heures supplémentaires, soit 1,50 € par heure supplémentaire effectuée pour les entreprises de moins de 20 salariés.
NB : n'hésitez pas à contacter votre syndicat professionnel, votre cabinet comptable ou la MSA pour toute précision.

• Exemple de bulletin de paye

COUPEUR	Explications	Base	Taux	A payer	A déduire	Charges patron.
salaire de base	Taux horaireXnombre heures normales	35	9,53 €	333,55 €		
HS à 25 %	8 heures supplémentaireX taux majoré à 25%	8	11,81 €	95,28 €		
HS à 50%	5 heures supplémentaires X taux majoré à 50%	5	14,30 €	71,50 €		
ICP 10%	Indemnité de congés payés sur le salaire brut	500,33 €	10%	50,03 €		
Total salaire brut				550,36 €		
Charges patronales		550,36 €	9,3 %			51,18€
Déduction patronale HS	1,50€ pa HS (ici 13)	13	1,50 €			-19,50 €
Total charges partonales						31,68 €
Charges sociales déductibles	Cotisations sociales payées par le salarié (à déduire)	550,36 €	19,876%		109,39 €	
CSG et CRDS non déductibles	A ajouter pour le calcul du net imposable (à déduire)	550,36 €	2,869%		15,79 €	
Exonération contrat vendanges	Exonération de charges pour le salarié (à payer)	550,36 €	7,80%	42,93 €		
Total charges salariales					82,25 €	
Salaire net	Salaire brut - Total des Charges			468,11 €		
Salaire net imposable	Salaire net + CSG non déductibles - Heures supp			483,90 €		
Total coût employeur	Salaire brut + charges patronales					582,04 €

48 heures de travail sur 6 jours (soit 8 heures par jour), sans repas.
(1) Soit du lundi 0h00 au dimanche 24h00.

Source DIRECCTE Bourgogne

Rémunération

Taux de cotisations et salaires des vendangeurs

Les taux de cotisations applicables pour l'emploi des vendangeurs sont joints à l'envoi des carnets TESA ou téléchargeables sur le site internet www.msa-bourgogne.fr.

En présence d'heures supplémentaires, nous vous rappelons que seule la déduction forfaitaire patronale sur les HS reste applicable pour les entreprises de – 20 salariés.
Concernant les avantages en nature, vous devez indiquer sur la ligne H le montant des avantages en nature : aucune cotisation n'est appelée sur ces avantages. Ils viennent en déduction du salaire net (voir exemple fiche de paye)
Si le salarié perçoit une rémunération comprise entre 1 et 3 plafonds, vous devez obligatoirement établir sa déclaration TESA par le WEB
Au 01/01/2013, il y a suppression de l'exonération de la cotisation accident du Travail pour l'emploi d'un TO/DE. De plus, le montant de l'exonération patronale a évolué :
- exonération totale pour une rémunération brute inférieure ou égale à 1.25 SMIC mensuel.
- Dégressive pour une rémunération brute comprise entre 1.25 et 1.5 SMIC mensuel.
- Nulle pour une rémunération brute égale ou supérieure à 1.5 SMIC mensuel.
La rémunération brute mensuelle correspond à la rémunération versée, déduction faite des HS/HC.

Le SMIC mensuel est égal à 151.67 x SMIC horaire sans tenir compte des HS/HC

Éxonération Travailleur Occasionnel

Afin de bénéficier des exonération TO, vous devez obligatoirement indiquer la donnée suivante : SMIC RDF-TO

SMIC RDF : 151.67 x SMIC horaire en vigueur x nombre d'heures travaillées / 151.67

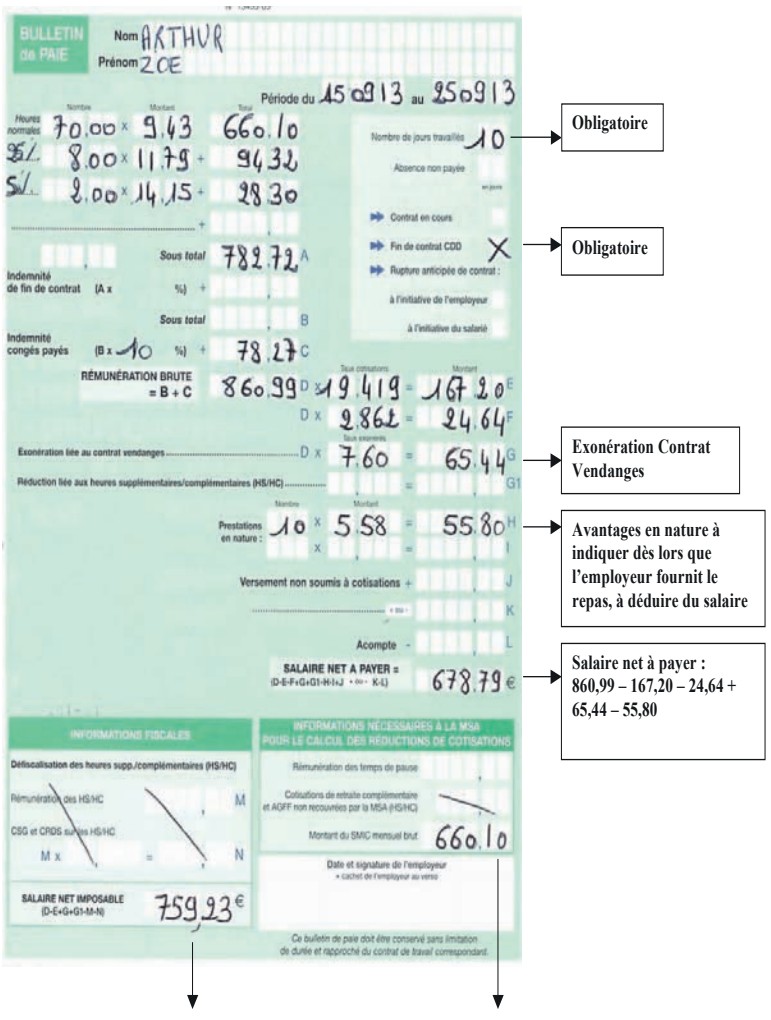
Exemple 1: **un salarié travaille 7h par jour et a effectué 56h de travail sans heures supplémentaires sur le mois (SMIC horaire 9.40 au 01.07.2012).**

SMIC RDF = 151.67 x 9.43 x 56 h / 151.67 = 528.08

Exemple 2: **un salarié travaille 9 jours sur un mois pour un nombre d'heures total de travail de 64h (dont 4 heures supplémentaires).**

SMIC RDF = 151.67 x 9.43 x (64-4) / 151.67 = 565.80

SANS CETTE INFORMATION, vous ne pourrez pas bénéficier de l'exonération "travailleur occasionnel".



Services

Tout savoir sur le TESA

Si vous utilisez le TESA

Si vous avez déjà utilisé le TESA pour la campagne des vendanges 2013, des carnets personnalisés vous ont été adressés. Si vous souhaitez recevoir des carnets supplémentaires (non personnalisés), faites-en la demande.

Si vous n'utilisez pas encore le TESA

- A compter de 2014, nous n'accepterons plus les listages informatiques pour vos déclarations d'embauche et les activités de vos vendangeurs.
- Des carnets et une information détaillée sur leur utilisation vous seront adressés sur simple demande.
- Le dispositif n'est pas obligatoire. Vous pouvez déclarer vos vendangeurs par DPAE papier, DPAE WEB ou TESA WEB.
- Vous devez à l'issue de vos vendanges, nous déclarer les salaires avec toutes les données obligatoires permettant une facturation de qualité. Vous êtes tenus de remplir vos obligations envers le droit du Travail (tenue d'un registre unique du personnel, contrat de travail, inscription sur le livre de paie) et le droit de la Sécurité Sociale (déclaration préalable d'embauche et déclaration des salaires).

Attention !

- TESA ne peut être utilisé que pour les embauches en contrat CDD n'excédant pas 3 mois.
- Les salariés sous CDI ne doivent pas être déclarés par TESA
- Si vous utilisez le dispositif, les déclarations et bulletins de salaires doivent être soigneusement et dûment complétés.
- Conservez les carnets TESA, utilisés ou non.

Internet

- Si vous avez une connexion Internet, vous pourrez effectuer l'ensemble des formalités du dispositif TESA via le site www.msa-bourgogne.fr .
- Une à deux semaines avant l'embauche, inscrivez-vous (si cela n'est déjà fait) sur le site dont l'adresse figure ci-dessus.
- Vous recevrez sous huitaine et par courrier le mot de passe qui vous permettra d'effectuer votre TESA en ligne.
- Si vous n'utilisez pas le TESA mais que votre logiciel de paye vous le permet, vous pouvez effectuer vos déclarations de salaire, par le Web, en utilisant le service SEF-DS (service d'échange de fichiers).

TESA par internet

Nous vous rappelons que le TESA ne peut être utilisé que pour les embauches en contrat CDD n'excédant pas 3 mois.
Lors de la saisie des données État Civil, ne pas utiliser les signes particuliers (tréma, accent, apostrophe, etc…)
A l'issue de chaque période de paye (maximum un mois), vous devez établir un bulletin de salaire et le transmettre immédiatement à la MSA

Si le salarié ne s'est pas présenté et que vous avez transmis le volet 0 du TESA, vous ne devez pas faire un BS à zéro. Vous devez régulariser sa situation en faisant une DPE sans embauche. Cela évitera des relances ultérieures.

Avant de déclarer vos salariés, assurez vous que vous avez toutes les données d'Etat Civil complètes (nom, prénom, date et lieu de naissance). Si vous avez déjà employé certains salariés, vous reporter aux bordereaux de cotisations pour relever les données exactes d'Etat Civil (nom, prénom, matricule INSEE). Lors de la déclaration, une recherche est effectuée dans le système d'information de la MSA. Si le salarié est déjà connu, les informations détenues par la MSA vous seront restituées.

Nous vous informons que les données que vous aurez saisies sur le WEB sont les seules retenues pour la facturation. Nous vous demandons donc une attention particulière aux informations saisies pour un appel de cotisations correct. En cas d'erreur, veuillez vous reporter aux paragraphes suivants

1 Cocher obligatoirement la case Travailleur Occasionnel et Contrat Vendanges : lors de l'établissement du bulletin de salaire, l'exonération se calculera automatiquement. Si les 2 zones ne sont pas cochées, le bulletin de salaire sera erroné, le salarié ne bénéficiera pas de l'avantage fiscal et vous ne bénéficierez pas de l'exonération Travailleur Occasionnel sur votre bordereau d'appel des cotisations.

2 Si vous avez omis de renseigner un élément, vous avez la possibilité d'annuler votre déclaration en indiquant « erreur de saisie ». Vous pourrez refaire la DPAE à la même date d'embauche. Vous aurez un message informatif « DPE hors délai », ne pas en tenir compte.

3 Si vous avez changé de n° d'établissement, veillez à établir vos déclarations sous le nouveau numéro. Il en va de même si votre entreprise compte plusieurs établissements sur plusieurs départements : vous devez demander votre inscription sur chaque département concerné.

La MSA ne peut intervenir qu'après facturation et sur réclamation écrite de votre part.

Bénévolat, prestation de service, entraide...

Des types d'emploi très réglementés

Pour les vendanges, plutôt que d'embaucher des salariés par le biais d'un contrat-vendange, certains peuvent être tentés de recourir à d'autres formes d'emploi de main d'œuvre.

Il convient alors d'être tout particulièrement prudent, car ces autres types d'emploi de main-d'œuvre sont très encadrés réglementairement, voire impossible pour l'emploi de vendangeurs.

Le risque pour le viticulteur qui ne respecterait pas ces règles serait alors de se voir poursuivi pour le délit de travail dissimulé par dissimulation d'emploi salarié.



Le bénévolat, ou le coup de main occasionnel

Il n'existe pas de définition légale du bénévolat. Selon la jurisprudence, le bénévole apporte un concours :
- non sollicité,
- spontané,
- désintéressé.

L'aide fournie doit demeurer sans contrepartie financière (ou en nature).

Les exemples d'aide bénévole sur une exploitation agricole correspondent à des cas d'urgence, comme aider à récupérer les animaux qui se sont échappés de leur enclos et vagabondent, ou aider l'exploitant ou son subordonné en cas d'accident survenu au tracteur. Il s'agit donc de ce qu'on appelle le coup de main occasionnel ou bénévole qui peut être donné par un voisin, un ami, un cousin… Ce coup de main est par nature de très courte durée.

Le bénévole, victime d'un accident de travail, peut engager la responsabilité du bénéficiaire de l'aide. Ce dernier doit alors indemniser l'accidenté. Il appartient à chaque exploitant de se rapprocher de son assureur afin de s'assurer que sa responsabilité civile couvre bien les aides bénévoles et occasionnelles.

Le véritable bénévolat n'est par ailleurs admis que pour les associations à but non lucratif, dans le cadre de l'absence d'utilité économique : association humanitaire, caritative ou d'œuvre sociale, éducative, culturelle sans but lucratif.

La Cour de Cassation, depuis l'arrêt du 14 mars 1973 (Cass Soc 14/03/73 MERCIER c/ URSSAF du Cher) a affirmé l'incompatibilité du bénévolat avec une société commerciale, le bénévolat ne saurait être utilisé pour participer à la réalisation d'un profit recherché par une structure à but lucratif relevant du secteur marchand.

La jurisprudence exclut donc le recours à des bénévoles dans les structures économiques à vocation lucrative qu'elles soient individuelles ou sous forme de sociétés (EARL, SCEA, SCEV…).

L'emploi de bénévoles n'est de fait pas possible pour les vendanges (cela concerne aussi par exemple les clients ou wwoofers…)

En cas de contrôle de l'entreprise, tout agent de contrôle de la DIRECCTE, de la MSA ou de la gendarmerie pourra constater le caractère illégal du recours à «un/des bénévole(s)» sur une exploitation agricole à vocation lucrative, notamment en vérifiant les éléments de requalification de cette situation en contrat de travail (travail, subordination, rémunération).

Les exploitants agricoles qui auraient ainsi recours à «des pseudo-bénévoles» ou ne déclareraient pas des personnes en raison de « leur intervention à l'activité de l'entreprise à titre bénévole » encourent le risque d'un procès-verbal pour travail dissimulé par dissimulation d'emploi salarié, du fait du recours à un faux statut non ouvert à leur profession.

NB : l'établissement de DPAE avec la mention «bénévoles» n'est pas compatible avec la définition même de la DPAE établie pour une embauche de salarié.

Entraide familiale

En dehors des coups de mains occasionnels de très courte durée, l'entraide familiale ne peut exister qu'entre parents au premier degré.

Il s'agit d'une tolérance, sauf à ce qu'elle soit faite sous statut d'aide familial.

Aides familiaux (article L722-10 2° du Code rural). Ce statut est limité à 5 ans. Ce statut qui donne certains droits en termes de retraite doit être déclaré auprès de la MSA

– Un ascendant, un descendant, un frère, une sœur ou un allié au même degré du chef d'exploitation ou d'entreprise ou de son conjoint ;

– Âgé de plus de seize ans (les jeunes de 14 à 16 ans peuvent donner des coups de main) ;

– Vivant sur l'exploitation ou l'entreprise et participant à sa mise en valeur sans y avoir la qualité de salarié (en principe non rémunéré).

L'aide apportée ne doit être ni durable ou régulière, ni accomplie dans un état de subordination, ni se substituer à un poste de travail nécessaire au fonctionnement normal d'une entreprise ou d'une activité professionnelle.

Ainsi, si les relations entre des membres d'une même famille peuvent justifier une aide spontanée, désintéressée et libre, cette prestation de travail ou de service peut cependant, selon les conditions de son accomplissement, établir l'existence d'un contrat de travail dès lors que les critères du salariat, déterminés par le juge, sont réunis.

Pour les vendanges, l'entraide familiale ne pourra donc être tolérée que pour les parents au premier degré.

Entraide entre agriculteurs

A la différence du coup de main occasionnel, l'entraide entre agriculteurs ne concerne pas les cas de coup de main occasionnels, mais peut être plus régulière. Ce système est prévu par le Code rural et correspond impérativement à des échanges de services entre personnes ayant le statut d'agriculteurs, et implique donc gratuité, réciprocité et équivalence des échanges.

Il peut ainsi exister une entraide avec le retraité qui possède une parcelle de subsistance, mais pas avec un exploitant forestier.

• L325-1 du Code rural et de la pêche maritime

«L'entraide est réalisée entre agriculteurs par des échanges de services en travail et en moyens d'exploitation.

Elle peut être occasionnelle, temporaire ou intervenir d'une manière régulière.

L'entraide est un contrat à titre gratuit, même lorsque le bénéficiaire rembourse au prestataire tout ou partie des frais engagés par ce dernier. […] »

L'entraide entre agriculteurs est donc possible pour les vendanges.

La prestation de service

La prestation de service consiste à déléguer tout ou partie des travaux d'une exploitation à une entreprise spécialisée. Le prestataire de service est un professionnel indépendant, qui signe avec vous un contrat de prestations de service à la carte. Il vous doit une garantie de résultat et des prestations assurées.

La prestation de service comporte des tâches spécifiques et bien définies qui impliquent un apport de savoir-faire, d'équipements et de personnel. La rémunération du prestataire de service doit être fixée en fonction de l'importance des travaux et non pas des heures de travail.

Dans ce cas, ce qui est « acheté », c'est bien un service en sa totalité et pas juste la mise à disposition de personnel (contrairement à l'intérim). Ainsi, si le prestataire emploie lui-même du personnel, c'est à lui d'encadrer ses ouvriers et d'avoir autorité sur eux.

Par exemple, le recours au service d'une entreprise de travaux agricole (ETA) pour faire effectuer des vendanges mécanisées, rentre dans le cadre du contrat de prestation de services.

En effet, dans ce cas, c'est bien l'ETA qui apporte son matériel (la machine à vendanger) et son savoir-faire (c'est son salarié qui conduit et assure la maintenance de la machine à vendanger).

Le recours à un prestataire de services exonère des démarches administratives d'embauche et de surveillance de main d'œuvre, mais n'exonère pas l'utilisateur de certaines responsabilités (en matière d'hygiène et sécurité).

Ce service est donc forcément plus cher qu'un recours direct à de la main d'œuvre salariée. Il convient d'être très vigilant si des prestataires de services proposent des tarifs anormalement bas.

Il faut impérativement conclure un contrat de prestation de services qui permet d'établir clairement les obligations de chacun et les conditions de la prestation.

• Obligations à respecter :

L'entreprise qui a recours à un prestataire ou un sous-traitant

REMORQUES MONOCOQUES
«GIMBRE»
Une tradition de qualité !

Votre distributeur
DAFP MATERIEL AGRICOLE
TOUCY Route de Joigny 03 86 44 00 77
VENOY Sortie A6 Auxerre Sud 03 86 44 00 19
COULON SERVICE Sementron 03 86 44 24 16

Bénévolat, prestation de service, entraide... *Suite de la page 23*

pour un montant supérieur à 3 000 € doit réaliser un certain nombre de vérifications préalables à son intervention.
L'entreprise doit s'assurer, lors de la conclusion du contrat et jusqu'à la fin de son exécution, que celle avec laquelle elle contracte a procédé ou procède :
- à son immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers ;
- à la déclaration préalable à l'embauche des salariés ;
- à la délivrance du bulletin de paye et à la déclaration conforme du nombre d'heures travaillées ;
- aux déclarations sociales et fiscales.

Attestation de vigilance

Dans, tous les cas, pour vérifier que son cocontractant s'acquitte du paiement des cotisations et contributions sociales pour tous les salariés, le donneur d'ordre doit obtenir du prestataire extérieur une attestation «de vigilance» sécurisée.
L'attestation, qui peut être obtenue auprès de la MSA, mentionne, au titre du dernier mois ou trimestre pour lequel les cotisations ont été versées :
- l'identification de l'entreprise,
- le nombre de salariés déclarés,
- le total des rémunérations déclarées.

Cette obligation de vigilance est à renouveler tous les 6 mois. Elle vaut tant pour des prestataires établis en France qu'à l'étranger.
Vérification de l'authenticité de l'attestation de vigilance
L'authenticité de cette attestation peut se vérifier par voie dématérialisée, au moyen d'un code sécurité obligatoirement mentionné sur l'attestation.
Pour les prestataires extérieurs relevant du régime agricole (ETA), le donneur d'ordre peut vérifier l'attestation de vigilance qui lui a été remise sur le site de la MSA à l'adresse suivante : http://www.msa.fr/lfr/web/msa/verification-attestations.
Pour les prestataires extérieurs relevant du régime général et de l'URSSAF, il suffit d'aller sur le site de l'URSSAF : http://www.urssaf.fr/.
Pour les prestataires étrangers n'ayant pas d'établissement en France, l'authenticité de l'attestation remise peut être vérifiée auprès du Centre National des Firmes Etrangères (CNFE). Si l'entreprise relève du régime agricole, la vérification se fait auprès de la MSA d'Alsace.

Défaut de mise à disposition ou de validité de l'attestation : responsabilité
Si l'attestation n'est pas remise ou n'est pas valide, le donneur d'ordre met en demeure son prestataire de lui remettre l'attestation de vigilance ou une attestation valide. Il peut, le cas échéant, chercher à rompre le contrat conclu avec le prestataire.
Si le donneur d'ordre poursuit malgré tout la relation contractuelle, il pourra être tenu solidairement au paiement des cotisations et pénalités et majorations dues par le prestataire :
- verbalisé pour travail dissimulé ;
- ou si le donneur d'ordre est condamné pénalement pour avoir recouru en toute connaissance de cause et directement à celui qui exerce un travail dissimulé.

Enfin, le donneur d'ordre peut, le cas échéant, faire l'objet de poursuites pénales s'il n'a pas obtenu l'attestation ou si elle n'est pas valide.
Le recours à un prestataire de service est, a priori, possible pour les vendanges, à condition que le prestataire ne se contente pas de fournir uniquement de la main d'œuvre et réponde à toutes les exigences légales spécifiques à ce type d'emploi.

Cela implique que c'est le prestataire qui a la main sur les horaires de travail des vendangeurs, qui exerce son pouvoir de direction (chef d'équipe), qui leur fournit l'outillage et autres équipements nécessaires au travail…

Détachement transnational

(Prestataire de services ou Entreprise de travail temporaire étrangère)
Si vous faites appel à un prestataire établi à l'étranger (agence d'intérim ou prestataire de services), celui-ci doit en outre faire une déclaration de détachement temporaire des salariés qu'il fait travailler en France, auprès de l'inspection du travail du lieu d'exécution de la prestation, avant le début de celle-ci.
Il doit par ailleurs respecter la réglementation française en termes de rémunération, durée du travail, etc…
Votre prestataire doit alors vous fournir une attestation sur l'honneur, certifiant notamment que le travail sera réalisé avec des salariés titulaires de titres les autorisant à travailler en France ainsi que la liste nominative de ses salariés.
Il convient d'être très vigilant, notamment si les prix proposés sont anormalement bas par rapport au coût d'une embauche par CDD, et de bien procéder aux vérifications réglementaires.

Recours à un auto-entrepreneur

Suivre une équipe de vendangeurs, travailler en fonction de leurs horaires, et être sous la responsabilité hiérarchique de l'exploitant, excluent toute possibilité d'auto-entreprenariat, d'autant plus que le statut d'auto-entrepreneur n'existe pas pour le régime agricole.

Le recours à une entreprise de travail temporaire

Il est tout à fait possible de recourir à des salariés saisonniers (vendangeurs), mis à disposition par une entreprise de travail temporaire (agence d'intérim), reconnue comme telle par la loi.
Le travail temporaire est différent de la prestation de service en ce sens qu'il a pour objet exclusif de mettre à disposition de la main d'œuvre salariée, à but lucratif.
Tout entrepreneur de travail temporaire est donc tenu :
– de déclarer son activité à l'autorité administrative
– de justifier d'une garantie financière assurant, en cas de défaillance de sa part, le paiement des salaires et accessoires, des indemnités et des cotisations obligatoires ;

Il convient d'être très vigilant, notamment s'agissant des entreprises étrangères qui se revendiquent entreprise de travail temporaire. En effet, si c'est une entreprise de travail temporaire étrangère qui met à disposition des salariés, il faudra alors respecter aussi les règles du détachement transnational.
Si l'entreprise de travail temporaire ne respecte pas les conditions réglementaires, l'utilisateur pourra se voir condamné, par ricochet, pour travail dissimulé.

Le salarié est ainsi recruté par l'agence d'intérim, et mis à disposition du viticulteur via un contrat de mission. Un contrat de mise à disposition est signé entre le viticulteur et l'agence d'intérim.

Cette solution permet au viticulteur de confier à l'agence d'intérim le soin de recruter à sa place les salariés dont il a besoin.
Il faut donc bien comprendre que le coût global du recours à un intérimaire est plus important qu'un recrutement direct, puisque l'agence d'intérim offre une prestation particulière.
L'emploi d'intérimaires est possible pour les vendanges, sous réserve du respect de l'application des dispositions réglementaires spécifiques à ce type d'emploi.
Il convient toutefois d'être très vigilant, notamment si les prix proposés sont anormalement bas par rapport au coût d'une embauche par CDD.

Le prêt de main d'œuvre a titre gratuit

Egalement appelé « mise à disposition », le prêt de main d'œuvre consiste, pour un employeur, à mettre à disposition un ou plusieurs de ses salariés au profit d'un autre professionnel (l'utilisateur).
Contrairement à l'intérim, l'employeur, qui n'est pas une entreprise de travail temporaire, prête son salarié à titre gratuit (sans but lucratif).
Un contrat de travail doit exister entre le salarié et l'employeur qui met à disposition le salarié.
Le prêt de main-d'œuvre doit obligatoirement être à but non lucratif pour l'entreprise qui prête la main-d'œuvre.
Celle-ci facture, pendant la mise à disposition, uniquement les salaires versés aux salariés, les charges sociales qui y sont liées et les frais professionnels remboursés au salarié.

=> Accord du salarié concerné
Le salarié doit exprimer son accord explicite et, s'il refuse, ne peut pas être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire.
Il doit signer un avenant au contrat de travail, qui indique obligatoirement :
- les tâches confiées dans l'entreprise utilisatrice,
- les horaires et le lieu d'exécution du travail,
- les caractéristiques particulières du poste de travail.

À l'issue de la période de prêt, le salarié retrouve son poste de travail d'origine, sans que l'évolution de sa carrière ou de sa rémunération n'en soit affectée.
L'entreprise prêteuse et l'entreprise utilisatrice doivent signer une convention qui précise les éléments suivants :
- la durée de la mise à disposition,
- l'identité et la qualification du salarié (la convention ne peut en aucun cas concerner plusieurs salariés).
- le mode de détermination des salaires, des charges sociales et des frais professionnels facturés à l'entreprise utilisatrice par l'entreprise prêteuse, et éventuellement la période probatoire, au cours de laquelle il peut y être mis fin à la demande de l'une des parties (période obligatoire lorsque le prêt de main-d'œuvre entraîne la modification d'un élément essentiel du contrat de travail).

Sous réserve de respecter les conditions ci-dessus (les agents de contrôle pourront vous demander les documents requis), le prêt de main d'œuvre est donc possible pour les vendanges. Cette forme d'emploi parait toutefois peu pertinente pour un simple emploi de vendangeur.

Le wwoofing ou l'oenotourisme

Le Wwoofing « World-Wide Opportunities on Organic Farms » concerne à la base un réseau de fermes travaillant en agriculture biologique et dans lesquelles des bénévoles viennent s'impliquer pour découvrir, au plus près du terrain, les modes de vie et de travail agricoles, en participant délibérément à des récoltes. Les hôtes fournissent alors gîte et couvert.
Il convient d'être très vigilant concernant ce mode de fonctionnement qui pourrait s'apparenter à du faux-bénévolat et qui est peu compatible avec la réglementation française (voir plus haut).
L'oenotourisme est une pratique qui consiste à proposer des formules « découverte de la région et du vin avec coupe du raisin de l'exploitation puis dégustation ».
L'oenotouriste est donc un client, et c'est le viticulteur qui lui doit une prestation.
Le touriste ne peut donc en aucun cas fournir un travail subordonné et en conséquence participer aux vendanges. Cette pratique peut s'apparenter à de la fausse prestation de service ou du faux-bénévolat.
Les agents de contrôle seront très vigilants sur ces pratiques, surtout dans la mesure où elles auraient pour objectif d'éluder l'application des règles du droit du travail.
En outre, l'attention des viticulteurs est particulièrement attirée sur les risques encourus au cas où l'une de ces personnes serait victime d'un accident du travail.

En résumé…

Lors des vendanges, seule l'entraide familiale (avec parenté au premier degré) et l'entraide entre agriculteurs seront tolérées.
Quant aux entreprises de travail temporaire ou de prestation de services, quelques vérifications préalables seront à effectuer et il convient d'en respecter les règles spécifiques.
Enfin, restez très vigilant si une entreprise de travail temporaire se permet de vous faire une proposition tarifaire en dessous des prix du marché ou si un prestataire de service se contente de vous fournir de la main d'œuvre.



Variétés de blé

Un large éventail de choix

Choisir une variété de blé n'est jamais chose facile car les années se suivent mais ne se ressemblent pas. De plus, ce choix n'est pas anodin, puisqu'il engage la conduite de la culture d'une part et le débouché d'autre part. Les caractéristiques agronomiques et qualitatives des variétés seront donc prises en compte, tout en ayant à l'esprit des «consignes de bases», indispensables à la bonne gestion de sa sole variétale : Cultiver des variétés qui trouveront acheteurs.

Nos régions de Bourgogne et de Franche-Comté sont historiquement orientées sur des blés de bonne qualité boulangère que ce soit pour l'export, et principalement dans le bassin méditerranéen, ou pour le marché local.
-Ne jamais cultiver une seule variété. Trois variétés au minimum sur l'exploitation sont conseillées, afin de diversifier les types variétaux et donc limiter les risques d'accidents climatiques.
-Ne pas se contenter uniquement des résultats de rendement. La valorisation d'une variété, ainsi que le coût de la protection contre les maladies et la verse à engager pour la cultiver sont deux facteurs essentiels à prendre en compte.
-Ne jamais se contenter d'une seule année d'essais. Sans rejeter l'attrait de la nouveauté, le comportement pluriannuel d'une variété est essentiel.
-Respecter l'adaptation des variétés au milieu. Type de sol, date prévisionnelle de semis, contraintes désherbage… sont autant de facteurs qui doivent rentrer en compte dans le choix de la variété.
En 2014, le nombre de variétés inscrites est encore une fois important : 36 dont 18 BPS, 8 BP et 3 BAU. Elles rejoignent un catalogue déjà richement doté pour répondre à toutes les demandes. Dans ce large choix, et pour le créneau de précocité adapté au contexte agroclimatique de la Bourgogne et de la Franche-Comté, revue de détail proposée par les ingénieurs régionaux basés à Dijon.
Les commentaires et appréciations pour chacune des variétés retenues s'appuient sur le réseau d'essais Grand Centre d'ARVALIS – Institut du végétal.

L.PELCE ET D.CHAVASSIEUX
ARVALIS - INSTITUT DU VÉGÉTAL

LES NOUVEAUTÉS 2014

DESCARTES (Secobra 2014 - BPS)
Productivité : Cette variété inscrite dans le Sud est productive dans le Sud Bassin Parisien (108% de la moyenne) mais est un peu en retrait dans le Centre et Centre Est (103% de la moyenne).
Qualité : Elle présente des bons PS. Sa teneur en protéines est élevée compte tenu de son potentiel de rendement.
Agronomie : Précoce à montaison et à épiaison, c'est une variété assez sensible au froid. Elle est globalement assez résistante aux maladies, surtout pour la rouille jaune. Elle présente un très bon comportement vis-à-vis de la fusariose des épis (à confirmer avec les analyses mycotoxines).

FRUCTIDOR (Unisgma 2014 - BPS)
Productivité : Cette variété a été inscrite avec un très bon potentiel de rendement, en particulier dans le nord de la France. En 2014, elle confirme dans le Sud Bassin Parisien (106% de la moyenne) mais déçoit dans les regroupements Centre et Centre Est (102% de la moyenne).
Qualité : Elle présente de très bons PS (+1kg / hL / références). Sa teneur en protéines est assez élevée malgré sa productivité.
Agronomie : ½ tardive à montaison et ½ précoce à ½ tardive à épiaison, elle est globalement résistante aux maladies du feuillage (rouille jaune, rouille brune, septoriose et oïdium). Elle affiche un très bon comportement face à la verse. Bon comportement vis-à-vis de la fusariose des épis (à confirmer avec les analyses mycotoxines). C'est une variété tolérante au chlortoluron.

LAVOISIER (F.Desprez 2014 - BPS)
Productivité : Cette variété réalise, en 2014, de meilleurs scores que ceux enregistrés à l'inscription puisqu'elle se classe à 105% de la moyenne générale dans le Grand Centre.
Qualité : Cette variété BPS, repérée par la meunerie (Vrp), est assez riche en protéines (au-dessus de la courbe de dilution rendement protéines). En revanche, ses PS sont dans la moyenne basse.
Agronomie : Variété barbue, ½ précoce à montaison et à épiaison, c'est une variété moyennement sensible aux maladies du feuillage. Elle est résistante rouille jaune mais assez sensible septoriose. Elle présente un très bon comportement face à la verse.

RGT VENEZIO (RAGT 2014 - BPS)
Productivité : Cette variété inscrite dans le Sud est assez productive dans le Grand Centre (103% de la moyenne).
Qualité : Ses PS sont bons et sa teneur en protéines est très élevée (+0,9% / courbe de dilution protéines rendement).
Agronomie : Variété barbue, ½ précoce à montaison et épiaison, elle est résistante rouille jaune et sensible septoriose. Elle est tolérante au chlortoluron.

LES VARIÉTÉS 2013 QUI CONFIRMENT

ARMADA (Limagrain 2013 - BP)
Productivité : Inscrite en milieu de tableau, elle confirme, avec 108% de la moyenne dans le Grand Centre en 2014, son potentiel de productivité élevé observé en 2013.
Qualité : Ses PS et sa teneur en protéines sont dans la moyenne. Attention aux risques de faibles temps de chute de Hagberg.
Agronomie : Précoce à montaison et à épiaison, elle est assez résistante aux maladies du feuillage. Par contre, elle est sensible à la verse. Elle est assez sensible vis-à-vis de l'accumulation de mycotoxines DON (déxynivalénol).
Conclusion : Variété à retenir avant tout pour sa productivité.

DIAMENTO (RAGT 2013 - BPS)
Productivité : Ses résultats en 2014 sont supérieurs à ceux enregistrés à l'inscription et en 2013. Elle semble en particulier bien se satisfaire des conditions agro-climatiques rencontrées dans le Centre et le Centre Est.
Qualité : Sa teneur en protéines est élevée mais ses PS sont dans la moyenne.
Agronomie : Elle ne présente pas de défauts agronomiques majeurs.
Conclusion : Une variété BPS adaptée aux situations précoces du Centre et du Centre Est.

HYFI (h) (Saaten Union 2013 - BP)
Productivité : Cet hybride réalise d'excellentes performances depuis deux ans tout en restant malgré tout un peu inférieur à la référence HYSTAR.
Qualité : Ses PS sont dans la moyenne et sa teneur en protéines est très élevée compte tenu de sa productivité (+0,7% / courbe de dilution rendement protéines).
Agronomie : Hybride ½ précoce à montaison et précoce à épiaison, elle est globalement assez résistante aux maladies du feuillage. Par contre, elle est sensible à la rouille jaune. Elle affiche un bon comportement face à la verse. C'est une variété tolérante au chlortoluron.
Conclusion : Une alternative à HYSTAR.

LE BON CRU 2012

ASCOTT (Limagrain 2012 - BP)
Productivité : Ses résultats en 2014 sont supérieurs à ceux enre-

SUITE PAGE 26



Variétés de blé Un large éventail de choix *(suite)*

gistrés en 2013 et 2012. Il retrouve son niveau de productivité atteint à l'inscription.
Qualité : Son PS et sa teneur en protéines sont dans la moyenne.
Agronomie : Cette variété résistante à la mosaïque ne présente pas de défauts agronomiques particuliers, hormis une certaine sensibilité à la verse.
Conclusion : Variété productive particulièrement adaptée en zone atteinte de mosaïques.

CELLULE (F.Desprez 2012 - BPS)
Productivité : Cette variété est dans le camp des variétés les plus productives, en moyenne, depuis trois ans. Néanmoins, en 2014, ses résultats sont variables selon les zones de regroupement : elle confirme largement dans le Sud Bassin Parisien mais déçoit assez fortement dans le Centre et le Centre Est avec des rendements inférieurs à ceux enregistrés en 2012 et 2013.
Qualité : Ses PS sont d'un très bon niveau (au niveau de ceux d'AREZZO). Sa teneur en protéines est élevée.
Agronomie : Variété barbue, précoce à montaison et ½ précoce à épiaison, elle est globalement assez résistante aux maladies du feuillage. Elle est résistante face à la rouille jaune et à la septoriose et assez sensible face à la rouille brune. Elle présente un très bon comportement face à la verse. Elle est tolérante au chlortoluron.
Conclusion : Variété productive un peu tardive, à réserver aux situations à haut potentiel.

OREGRAIN (F.Desprez 2012 - BPS)
Productivité : Cette variété, classée parmi les plus productives, est très régulière depuis trois ans dans le Grand Centre.
Qualité : Cette variété, recommandée par la meunerie (VRMp), possède un profil alvéographique très équilibré et un comportement boulanger généralement de haut niveau. Elle présente de très bons PS et une teneur en protéines élevée.
Agronomie : Précoce à montaison et à épiaison, elle est assez résistante face aux maladies du feuillage sauf pour la septoriose. De plus, son comportement face à la fusariose des épis et l'accumulation de DON est très bon. Elle a une très bonne tenue de tige. C'est une variété résistante à la cécidomyie orange et tolérante au chlortoluron.
Conclusion : Variété précoce, productive qui associe un bon comportement agronomique et une bonne qualité boulangère et sanitaire.

RUBISKO (RAGT 2012 - BP)
Productivité : Bien qu'un peu irrégulière entre années depuis son inscription, cette variété reste en moyenne la plus productive des lignées dans tous les milieux du Grand Centre.
Qualité : Ses PS sont dans le moyenne basse et sa teneur en protéines est très élevée (+0.6% / courbe de dilution rendement protéines).
Agronomie : Variété barbue, ½ précoce à montaison et à épiaison, elle est globalement peu sensible aux maladies du feuillage. Elle présente un bon comportement face à la fusariose des épis. Elle est peu sensible à la verse. Elle est résistante à la cécidomyie orange.
Conclusion : C'est la variété lignée la plus productive sans défauts particuliers en toutes situations.

SY MOISSON (Syngenta 2012 - BPS)
Productivité : Depuis trois ans, cette variété obtient ses meilleurs résultats dans les plaines du Centre Est. Ailleurs, elle se positionne en milieu de tableau.
Qualité : Cette variété BPS est recommandée par la meunerie (VRMp). Ses PS sont d'un très bon niveau (au niveau de ceux d'AREZZO). En revanche, sa teneur en protéines est en retrait.
Agronomie : Variété barbue, précoce à montaison et à épiaison, elle est moyennement sensible aux maladies du feuillage. Par contre, elle est résistante face à la rouille jaune et son comportement vis-à-vis de la fusariose des épis est très bon. Elle est assez sensible à la verse.
Conclusion : De par sa précocité à montaison, elle est recommandée en situation de semis tardifs en particulier derrière un maïs où elle valorisera sa bonne qualité sanitaire.

ET ENFIN DES VARIÉTÉS DE RÉFÉRENCE

ALIXAN (Limagrain 2005 - BPS)
Productivité : Probablement un peu dépassée par une concurrence plus récente, cette variété reste régulièrement productive entre les années dans le Grand Centre.
Qualité : Cette variété recommandée par la meunerie (VRMp) est assez pauvre en protéines et confirme cette année sa sensibilité à la germination sur pied. Son PS est dans la moyenne.
Agronomie : Elle se distingue depuis toujours par une forte sensibilité aux maladies, dont la rouille jaune en 2014. En revanche, sa tenue à la verse et sa tolérance à l'accumulation de DON restent d'un assez bon niveau.
Conclusion : Malgré des défauts agronomiques et qualitatifs bien connus, cette variété conserve sa place dans les situations à mosaïque ainsi qu'en blé sur blé.

APACHE (Limagrain 1998 - BPS)
Productivité : Sur le strict plan de la productivité, cette variété est aujourd'hui dépassée. En moyenne, sur les trois dernières années, son rendement s'inscrit à environ 10% de la meilleure lignée RUBISKO.
Qualité : Elle est toujours appréciée par les meuniers (VRMp), en particulier grâce à sa teneur en protéines élevée et à son P/L faible. De ce fait, elle entre facilement dans les mélanges pour en améliorer la qualité boulangère. Son PS est bon.
Agronomie : Bien que sensible à la septoriose, cette variété se distingue par une bonne tolérance à la fusariose des épis et à l'accumulation de DON.
Conclusion : Cette variété est une référence sur le plan de la qualité technologique et sanitaire. En revanche, elle devient dépassée sur celui de la productivité.

AREZZO (RAGT 2008 - BPS)
Productivité : Sur le strict plan de la productivité, cette variété a fort à faire avec une concurrence plus récente. Elle présente, par ailleurs, une certaine irrégularité entre années dans le Grand Centre.
Qualité : Cette variété BPS, recommandée par la meunerie, est plutôt riche en protéines. Elle se distingue aussi par son PS très élevé.
Agronomie : Hormis une petite faiblesse en tenue de tige, cette variété ne présente pas vraiment de défauts agronomiques.
Conclusion : Encore largement cultivée, ne serait-ce que pour son PS record, cette variété est aujourd'hui soumise à une concurrence de variétés récentes plus productives.

BOREGAR (RAGT 2008 - BPS)
Productivité : Handicapée cette année par sa tardivité, cette variété est en retrait dans le Centre et le Centre Est, d'autant plus lorsque les essais ont été semés tard. En revanche, elle reste parmi les meilleures dans les situations favorables du Sud Bassin Parisien.
Qualité : Cette variété BPS plutôt assez riche en protéines a un PS dans la moyenne.
Agronomie : Elle se distingue par sa résistance au piétin verse et aux cécidomyies. En revanche, elle est assez sensible à la fusariose des épis et à la verse.
Conclusion : Cette variété reste une référence sur le créneau des semis très précoces. Sa résistance au piétin verse lui donne un avantage en blé sur blé.

Productivité : Peut-être un peu décevante en moyenne cette année, cette variété reste une référence sur les sols sèchants.
Qualité : Cette variété BPS, recommandée par la meunerie (VRMp), est parmi celles les plus riches en protéines. En revanche, son PS est modeste.
Agronomie : Cette variété à gros grains n'a pas de défauts agronomiques particuliers, hormis peut-être une tenue à la verse moyenne. Elle reste parmi les variétés les moins sensibles aux maladies.
Conclusion : C'est la variété à gros grains riche en protéines bien adaptée aux situations de sols sèchants. Son classement en bas de tableau des PS est son principal défaut.

HYSTAR (h) (Saaten Union 2008 - BP)
Productivité : En pluriannuel, cette variété n'est toujours pas détrônée dans la catégorie des hybrides.
Qualité : Classée BP, cette variété n'a pas de qualités meunières particulières. En revanche, son PS est bon.
Agronomie : Cette variété résistante à la mosaïque ne présente pas de défauts agronomiques particuliers.
Conclusion : C'est la variété hybride de référence mais de qualité boulangère modeste.

PAKITO (RAGT 2011 - BPS)
Productivité : Régulièrement productive depuis trois ans, elle semble en particulier bien se satisfaire des conditions agro-climatiques rencontrées dans le Centre et le Centre Est.
Qualité : Cette variété BPS, repérée par la meunerie (VRMp), est assez pauvre en protéines et confirme cette année sa sensibilité à la germination sur pied. Son PS est dans la bonne moyenne.
Agronomie : Son principal défaut reste la sensibilité aux maladies du feuillage. Par ailleurs, sa tenue à la verse n'est que moyenne.
Conclusion : Cette variété très productive est probablement celle qui demande le plus d'attention au niveau de la protection contre les maladies du feuillage.

SOKAL (Caussade Semences 2011 - BPS)
Productivité : Parmi les plus tardives des variétés retenues, elle est un peu décevante, en 2014, dans les plaines du Centre Est ayant subi l'échaudage.
Qualité : Cette variété BPS est assez pauvre en protéines. Son PS est dans la moyenne.
Agronomie : Peu sensibles aux maladies du feuillage, elle a également un bon comportement vis-à-vis de la fusariose des épis et de l'accumulation de DON.
Conclusion : Adaptée aux semis très précoces, cette variété est à réserver aux situations où elle pourra extérioriser sa grande capacité à taller plutôt qu'à faire du PMG. ■



SCEA Les Plantes

Le charolais, version cinq étoiles



Créée en 2008, la SCEA Les Plantes à Saint-Jean-de-Trézy compte aujourd'hui parmi les prestigieuses "maisons" de la sélection charolaise. À sa tête Éric Feurtet, qui après avoir gravi des étoiles dans l'hôtellerie et la restauration, a choisi d'assouvir une passion des plus authentiques : l'élevage charolais.

La SCEA Les Plantes est l'élevage d'Éric Feurtet, ancien inséminateur passionné de vaches et de génétique, qui après s'être investi avec succès dans l'hôtellerie de luxe, a choisi d'assouvir son rêve le plus cher : créer son propre élevage. Ce côte-d'orien d'origine, devenu patron hôtelier, ne s'est pas lancé dans la sélection en amateur, loin s'en faut. Éleveur dans l'âme et passionné de génétique charolaise, Éric Feurtet s'est tout de suite fixé des objectifs ambitieux en visant l'excellence. Il s'est d'abord porté acquéreur d'un cheptel de très haut niveau, en l'occurrence celui de Philippe Baudot. Maîtrisant les techniques animales de l'insémination artificielle et de la transplantation embryonnaire, l'éleveur a pu multiplier les meilleures de ses souches en seulement six années de temps. Cela en investissant dans quelques-uns des meilleurs taureaux du marché.

Le cheptel de la SCEA Les Plantes compte aujourd'hui une centaine de mères charolaises inscrites auxquelles il faut ajouter 50 porteuses d'embryons. L'élevage commercialise des veaux mâles et femelles de l'année, des porteuses d'embryons, des embryons et des génisses.



La charte des cinq "E"

Déterminé et empreint de nobles ambitions, Éric Feurtet impose une véritable philosophie d'élevage qu'il aime décliner dans une charte des cinq "E", à l'instar des cinq étoiles de son hôtel beaunois. Une éthique où l'exigence est l'un des maitres mots. Exigence dans ses choix génétiques : qualités de race, développement et grain de viande, qualités laitières et fertilité des parents. Exigence dans les soins apportés à ses "pensionnaires" : alimentation, sanitaire,... Près de sa ferme, Éric Feurtet a aménagé de confortables et fonctionnels paddocks où ses animaux bénéficient d'un bien-être optimal. Exigence enfin à satisfaire ses clients que le gérant de la SCEA Les Plantes prend soin de recevoir, écouter, toujours désireux de répondre à leurs attentes.

Car s'il ne craint pas de s'approvisionner parmi l'élite de la race, Éric Feurtet se met à la portée de tous les éleveurs. Le sélectionneur reconnaît d'ailleurs volontiers que la majorité de ses animaux sont vendus à des producteurs de broutards. « *Des éleveurs qui constituent le principal débouché de la sélection charolaise et qui, de ce fait, font vivre la race* », estime Éric Feurtet.

Nouvelles technologies

Une race que le sélectionneur de Saint-Jean-de-Trézy entend défendre, promouvoir et contribuer à lui donner un bel avenir. Quitte à emprunter des voies nouvelles comme la génomique. Éric Feurtet a pour projet de faire génotyper l'ensemble de son cheptel : « *un moyen d'avoir une idée de la valeur génétique des animaux plus fiable qu'à l'œil* ». Il s'est également lancé dans la sélection de charolais sans corne en accouplant de très bonnes femelles avec le taureau homozygote sans corne Unico SC.

Novateur, Éric Feurtet l'est à plus d'un titre. À son talent d'éleveur-sélectionneur, ce double actif ajoute tout le savoir-faire d'entrepreneur acquis dans l'hôtellerie-restauration. En témoigne son tout nouveau site internet mis en service il y a quelques semaines. Doté d'une présentation très soignée, rappelant quelque peu l'esprit cinq étoiles de l'Hostellerie Le Cèdre, ce site inaugure une nouvelle approche de la commercialisation des reproducteurs. L'internaute y découvre photos, vidéos de l'ensemble du cheptel ainsi que les prix affichés des sujets à vendre. Pour l'ouverture du site www.charolais-feurtet.fr, Éric Feurtet a envoyé 1.200 textos signalant l'évènement. « *Il faut vivre avec son temps et se donner les moyens de communiquer* », semble dire le gérant de la SCEA Les Plantes. Cette vision, Éric Feurtet aimerait d'ailleurs la faire partager à d'autres éleveurs. Car pour lui, c'est ensemble que les adeptes de la charolaise pourront poursuivre leur œuvre.

PUBLI-INFORMATION



SPACE 2014

LE RENDEZ-VOUS DES PROFESSIONNELS DES FILIÈRES D'ÉLEVAGE

1 400 EXPOSANTS **700** animaux **115 000** m² d'exposition

114 000 VISITEURS **12 300** visiteurs internationaux de plus de **110 pays**

16›19 Sept.

RENNES FRANCE

SPACE 2014

PLANÈTE ÉLEVAGE

LE SALON INTERNATIONAL DES PRODUCTIONS ANIMALES

www.space.fr

Phidèl - Rennes

Litière

Des menues pailles dans les litières

Depuis 2011, de plus en plus d'agriculteurs valorisent les menues pailles comme solution au manque de paille. Leur utilisation peut être variée.



V. douillard – Cuma la Fraternelle

La récupération des menues pailles représente un intérêt pour la litière.

La récupération des menues pailles est devenue une problématique particulière, notamment lors du manque de paille de 2011. *«Cette pratique n'est pourtant pas nouvelle. Les menues pailles étaient autrefois utilisées pour l'alimentation animale, le paillage…Aujourd'hui, on les laisse au sol après la moisson des céréales»*, a remarqué Christopher Brachet de la FDcuma du Morbihan, lors de la journée d'informations organisée par les Cuma de l'Ouest présentant un premier bilan de leurs expérimentations dans ce domaine. Composées de débris de paille, de l'enveloppe des graines de céréales (les *«balles»*), de parties de tiges et de graines de mauvaises herbes, les menues pailles sont une source supplémentaire de revenu. Valorisées, elles peuvent augmenter le volume de paille ramassée pour la litière, être compressées en pellets combustibles, être incorporées dans les méthaniseurs, dans l'alimentation animale. Ainsi, plusieurs éleveurs sont venus témoigner de leur utilisation de menues pailles comme litière pour leurs bêtes.

En élevages bovins ou avicoles

«En élevage laitier, les menues pailles seules sont idéales pour les logettes et représentent une alternative à la paille broyée. Elles apportent un meilleur confort que la sciure, disposent d'un pouvoir absorbant, rendent le lisier plus fluide et entraînent moins de gaspillage de paille dans le couloir de raclage. Par contre, elles peuvent s'accrocher aux poils de la mamelle», note Hervé Masserot de la FDCuma Mayenne.

En élevage avicole, leur utilisation offre également une alternative à la paille broyée et apporte leur pouvoir absorbant. Une augmentation de l'activité de grattage des volailles est par ailleurs constatée. Une attention toutefois est à apporter au démarrage, en raison d'un risque d'ingestion des menues pailles par les poulets ou dindonneaux.

Daniel Guichet, polyculteur-éleveur en Gaec, en Vendée, récupère les menues pailles sur andain depuis 2011 pour le paillage des vaches laitières. *«Leur valorisation nous a permis d'économiser deux camions de paille par an. Pour les vaches, je les stocke au milieu des logettes. Grâce à leur pouvoir absorbant, j'ai pu réduire la quantité de paille nécessaire par logette à un kilo par jour. Comme les poils sont brûlés, je n'ai pas de problème de collage aux mamelles. Par contre, si le stockage est long (sur deux ans) il faut faire attention aux nuisibles. J'ai d'autre part observé que les bottes se tiennent moins bien. J'ai ainsi recours à un liage à filet. Il n'y a par ailleurs pas de soucis de poussières si la paille est récoltée dans de bonnes conditions»*, explique l'éleveur.

Luc Quentin, éleveur en Gaec en Vendée, utilise les menues pailles dans la litière de ses volailles. *«Par ce biais, j'économise entre 2 et 2,5 camions de paille par an. C'est une entreprise qui vient les récolter et les stocke en bout de champ. La paille est ramassée simultanément et entreposée en hangar. La litière se comporte mieux dans le temps. Je n'observe pas de formation de croûte. Les animaux grattent davantage, j'ai ainsi moins de problèmes de saisies de bréchets. La récolte me coûte 30 euros l'hectare. Avec un système caisson, le rendement atteint 1 200 kg/ha pour un blé à 80 quintaux»*, rapporte l'éleveur.

CYRIELLE DELISLE

Impacts agronomiques

D'un point de vue agronomique, *«il semblerait que la récupération des menues pailles n'ait pas d'incidence sur les matières organiques (MO) dans le cas d'une restitution sur l'exploitation. On peut en effet envisager une perte de 0,05 à 0,1% de la teneur en MO au bout de 30 ans. Même constat pour les éléments fertilisants pour lesquels les pertes atteindraient 5 unités en P2O5 et 13 unités en K2O. Par contre, la récupération présente un réel intérêt dans la diminution des populations de limaces, du fait de la suppression des repousses de la culture»*, note Michel Falchier, CRA Bretagne. D'autres travaux restent cependant nécessaires pour compléter les premières observations et répondre à des interrogations telles que le devenir des adventices dans les fumiers pour l'épandage…

METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET

• Bâtiments Agricoles et Industriels
• Bardage bois
• Panneaux préfabriqués
• Aménagement intérieur
58000 Saint Eloi
Tel : 03 86 57 24 57 - Port. : 06 76 45 76 48 - philippe.simonnet6@wanadoo.fr
metalconstruction.fr

Des professionnels à votre service

SANDWICH 2ème CHOIX
> Toiture ou bardage 40 ou 60 mm
> Tôles déclassées, anti-gouttes, translucide
> Grillage pour gros gibiers
> Pannes galva, fer IPE, glissières d'autoroute
Ets BECKER Corbigny becker.freres@orange.fr 03 86 20 19 66 — Arquian sarlbecker@orange.fr 03 86 39 70 94

Prestataire de découpe
Bœuf, Veau, Agneau, Porc
Mise sous vide, Mise en carton, Étiquettage réglementaire
Livraison possible
Atelier découpe agréé CE
sarl JL Pugeault — 6 rue Lavoisier - Beaune (21) 03 80 24 08 27 — pugeault.jean-luc@sfr.fr 06 25 94 65 16

L'Eleveur Bourguignon
• Caillebotis • Barrières
• Logettes • Rateliers
• Cornadis
Conseils et devis
Jean-Paul Clerget - 06 80 34 11 73

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Nouveauté sarl Ponge

Un plateau fourrager homologué à 40 km/h.



Le constructeur nivernais fabrique un nouveau plateau fourrager: le BlackSpeed 40 homologué pour circuler à 40 km/h grâce au freinage pneumatique.

Le BlackSpeed 40 est un plateau de 12 m de long au PTC de 25,6 t à 3 essieux suspendus grâce à 6 ressorts. Les 6 roues bénéficient du circuit de freinage pneumatique intégral type poids lourds, commandant le frein de service, le frein de stationnement grâce à 4 vases à ressort sur les 2 essieux arrière et la rupture. La puissance de freinage est régulée par 2 correcteurs de charge qui adaptent la pression de freinage en rapport avec le chargement. Les 3 essieux sont équipés de leviers régleurs à rattrapage automatique.

Vient de paraître

Spécial chevaux

Quelques nouveautés dans le secteur équin.



Les éditions Quae (www.quae.com) ont publié *«La filière équine française à l'horizon 2030»* sous la coordination éditoriale de Christine Jez, en avril. Si la filière équine française se trouve actuellement fragilisée par la concurrence internationale, l'évolution de la réglementation et la diminution des soutiens de l'État, les auteurs explorent des futurs possibles et apportent un éclairage original pour aider les acteurs institutionnels et économiques à construire leur avenir. *«Le cheval berba»* estun ouvrage de Omar Coulibaly paru aux éditions Favre (www.editionsfavre.com). Emblématique d'une culture équestre en voie de disparition, l'élevage de ce petit cheval du nord du Bénin, a fortement diminué depuis 1950. Pourtant, sa nécessaire survie symbolise les grands enjeux du développement durable en Afrique (juin, 14 euros). *«Masser son cheval : soulager douleurs et tensions musculaires»* est un livre de Jim Masterson (thérapeute de massage officiel en grandes compétitions aux États-Unis depuis 2006) paru chez Vigot (www.vigot.fr) en juin (33 euros).

Chez le même éditeur, on trouve *«Soins aux chevaux: 100 conseils et astuces du vétérinaire»* par Olivier Laude, vétérinaire, et Claude Lux, journaliste et auteur (juillet, 26 euros).

T. M.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 27/08/2014	Bourg-en-Bresse 02/09/2014	St Christophe-en B. 27/08/2014	National 20/08 au 26/08/14
Vaches viande (V)	U		3,95 €	4,12 €	4,06 €
	R	3,70€	3,70€	3,96 €	3,71 €
	O	-	3,40 €	-	3,27 €
Vaches mixte (M)	R		NC	-	3,35 €
	O	3,40 €	3,35 €	-	3,33 €
Vaches lait (L)	O		3,05 €	-	2,98 €
	P	2,76 €	2,60 €	-	2,69 €
Génisses VML	U	4,25 €	4,35 €	4,88 €	4,37 €
	R	3,96 €	3,80 €	4,12 €	3,80 €
	O	-	3,35 €	-	3,22 €
Taureaux VML	URO	2,83 €	2,70 €	2,75 €	2,71 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 02/09

Broutards 6-12 mois	E	U	R
-200 kg	-	3,59	-
200-250 kg	-	3,25	-
250-300 kg	-	3,11	2,71
300-350 kg		2,73	2,69
350-400 kg	-	2,68	2,59
400-450 kg	-	2,65	2,55
450-500 kg	-	2,50	-
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R
200-250 kg	-	-	-
250-300 kg	-	2,75	-
300-350 kg	-	2,69	2,63
350-400 kg	-	2,63	-
Taurillons 12-18 mois	E	U	R
350-400 kg	-	-	-
400-450 kg	-	2,60	2,38
450-500 kg	-	2,42	-
500-600 kg	-	2,22	-
600 kg et +	-	2,00	-
Génisses 12-18 mois	E	U	R
300-350 kg	-	-	-
350-400 kg	-	2,55	-
400-450 kg	2,93	2,42	-
450 kg et +	-	2,31	2,15
Taureaux	E	U	R
+500 kg	-	1,59	-
Vaches	E	U	R O
- 5 ans	2,67	2,14	2,03 -
5 -10 ans	2,62	2,08	1,82
+10 ans	-	1,87	1,61 -
Génisses	E	U	R
24-36 mois	-	2,30	1,99

Bovins : 979
95% de vendus.

Broutards : les acheteurs sont présents, mais sont très prudents dans leurs achats, à cause des tarifs insuffisants dans les taurillons gras. Face à eux, les éleveurs ne peuvent pas se permettre de brader les animaux, mais ils sont contraints de laisser filer quelques centimes d'euros sur les cours. Malgré tout, la quasi totalité des animaux se sont commercialisés.

Taureaux : Vente très calme.

Laitonnes : Cours facilement reconduits. Pas d'invendus.

Génisses : Tarifs stables.

Vaches : Vente quasi totale. Les cours se maintiennent facilement en jeunes. Davantage de difficultés en médiocres.

NB : nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 1ER/09

Bovins (334)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
280 à 395 kg	840 - 1060	2,62 - 3,05
420 à 465 kg	-	-
Taurillons d'herbe		
360 à 430 kg	890 - 1090	2,46 - 2,53
420 à 530 kg	-	-
Laitonnes		
245 à 400 kg	-	-
Génisses		
370 à 435 kg (16-24mois)	880 - 1040	2,20 - 2,44
540 à 630 kg (24-36mois)	1150 - 1460	1,92 - 2,26
Taureaux		
600 à 1130 kg	-	-
Vaches		
Vaches légères	1000 - 1120	
Vaches entre deux	1150 - 1350	
Vaches lourdes	1370 - 1750	

En broutards, la demande est plus sélective, les cours perdent à nouveau quelques centimes, toutefois seuls deux lots n'ont pas trouvé preneur.
Présentation de qualité hétérogène en taurillons, les sujets vieux et maigres étant les plus pénalisés.
Vente totale en femelles à des tarifs plus soutenus en génisses.
Le placement plus difficile des animaux gras pèse sur les cours du maigre. La baisse des tarifs étant plus marquée en vaches âgées ou trop maigres.
Bovins gras : 20
Génisses de viande : 4,08 à 4,16 kg de viande.
Vaches de viande : 3,96 à 4,06 kg de viande.
Les apports restent de bonne qualité, toutefois la demande est ralentie accompagnée d'une baisse des tarifs.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 06/08/2014

Broutards	U	R
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	3,00	nc
300 à 350 kg	2,84	2,60
350 à 400 kg	nc	nc
400 à 450 kg	2,64	nc
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	2,60
300 à 350 kg	2,66	2,44
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	4,30	4,00
Vaches		
- 5 ans	2,02	1,92
de 5 à 10 ans	4,01	3,82
+ 10 ans	-	-

Broutards : commerce actif en broutards mâles et femelles de qualité.

Laitonnes-Génisses : même avec des apports plus importants l'activité commerciale est bonne avec une hausse des cours

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 02/09/2014*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,95 €	2,70 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,75 €	2,60 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,60 €	2,50 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,75 €	2,50 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,60 €	2,40 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,50€	2,30 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,85 €	2,60 €	nc
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,65 €	2,45 €	nc
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,50 €	2,35 €	nc
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,35 €	2,15 €	nc
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,45 €	2,10 €	nc
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,25 €	2,05 €	nc

Tendance : peu de demandes en mâles lourds

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 25/08/14 au 31/08/2014*

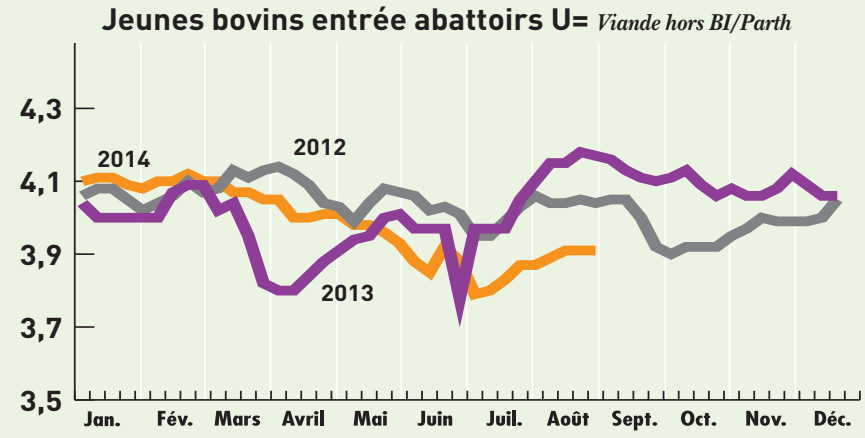
Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,65 €	-
350 kg	-	2,53 €	-
400 kg	-	2,49 €	2,41 €
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,46 €	-
500 kg	-	2,34 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,60 €	2,52 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,42 €	-

Tendance :
Offre plus importante

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 25/08/14 au 31/08/2014*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	3,96 €	3,90 €	3,79 €	3,69 €			
Races mixte		-	3,50 €	3,49 €	3,48 €	3,42 €	
Races lait					3,30 €	3,28 €	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	3,63 €	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,29 €	4,17 €	4,05 €	3,73 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,22 €	4,12 €	4,02 €	-			
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	4,51 €	-			
Races mixte	-	-	-	3,63 €	3,57 €	-	-
Races lait				-	3,24 €	3,14 €	3,09 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,79 €	4,53 €	4,30 €	3,98 €			

Tendance : Petite reprise de rentrée



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 25/08/14 au 31/08/2014*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,97 €	3,96 €	-	-	-	-	-	
Vaches								
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,91 €	4,33 €	4,22 €	4,06 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg		-	4,03 €	3,96 €				
Races mixte					3,62 €	3,56 €		-
Races lait						-	3,15 €	3,08 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	5,03 €	4,69 €	4,30 €	4,14 €				

Tendances — SEM. DU 25 AOÛT AU 29 AOÛT 2014

Bovins de boucherie
Bovins de boucherie

Les sorties sont plus mesurées après le coup de chaud de la rentrée. Dans les femelles de qualité bouchère et haut de gamme, les besoins sont mesurés, mais la modestie de l'offre permet un écoulement régulier avec un maintien des prix dans les femelles de très bonne conformation. La commercialisation est plus calme dans les vaches lourdes avec un repli des commandes sur la Côte d'Azur. Les cours sont stables dans les Charolaises de choix secondaire de moins de 10 ans et de plus de 400kg. Le placement est plus difficile dans les animaux d'entrée de gamme ou dans les vaches plus âgées. En réformes laitières, le climat commercial se tend, avec des abatteurs qui accentuent la pression sur les prix. En jeunes bovins, l'activité commerciale se durcit face au recul des commandes sur l'Italie en raison de fortes livraisons de JB polonais. Les tarifs se tassent également pour le moment dans le JB de coupe et laitiers. ■

Broutards

L'activité commerciale reste calme avec une progression des sorties notamment dans les mâles de 350/450kg. Cette gamme de marchandise appréciée par les exportateurs italiens, voit ses tarifs se replier légèrement sur les marchés du centre. La vente est également plus tendue dans les taurillons lourds. En laitonnes, les sorties sont faibles face à une demande suivie d'où une vente fluide et des tarifs qui progressent dans la bonne marchandise.. ■

Bovins d'embouche et d'élevage

La commercialisation est régulière pour les bonnes vaches et génisses lourdes ou proches de la finition. Les engraisseurs tentent de rester prudents dans le bétail ordinaire, face à la pression qui monte sur la viande. ■

Veaux d'engraissement et label

Les intégrateurs maintiennent un tri sévère dans les veaux Frisons faute de places disponibles dans les ateliers de production. Les tarifs se sont stabilisés dans les bons veaux Frisons ou Montbéliards mais les petits restent invendables. Dans les croisés d'engraissement, la gamme tarifaire est très large en fonction de la qualité et du poids. En veaux allaitants convenant aux labels, la modestie de l'offre permet une bonne valorisation des bons veaux Charolais, Limousins ou croisés (Charolais, Blanc Bleu...), frais, viandés et buveurs. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB Situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 1er septembre)
«L'offre reste stable en jeunes bovins justifiant au minimum d'un reconduction des cours. En femelles viande, les éleveurs ont impérativement besoin d'une revalorisation, et les concours d'animaux sur cette période devraient favoriser une hausse. En femelles laitières, les producteurs doivent veiller à l'étalement des sorties de leurs animaux.»
Situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 1er septembre)
«Bovins maigres : tendance à la reconduction des cours, dans un marché qui reste en observation.»

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 1er/09*

Agneaux (1089)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (32-38 kg) 87 à 114 €	-	**2,87 -3,10**	**2,47 - 2,89**
Gras (38-44 kg) 100 à 135 €	-	**2,70 - 3,13**	**2,45 - 2,88**
Gras (+44 kg) 114 à 141 €	-	**2,67 - 2,96**	**2,46 - 2,70**
Gras (+50 kg) 132 à 145 €	-	**2,40 - 2,74**	-
Laitons (32-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (193)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	**1,41 - 1,74**	**0,97 - 1,33**	-
(+60 kg)	**1,35 - 1,55**	**0,80 - 1,35**	-
Divers			
Béliers: 103 à 160 €	-		
Agneaux maigres : 60 à 121 €			
Chèvres : 15 à 37 €			
Boucs : -			

Ovins : 1089

Agneaux : Les lots bien triés et de bonne qualité se négocient facilement à des cours qui progressent, tandis que la marchandise médiocre cède quelques centimes. On note également un net regain d'intérêt pour les lots de mâles.
Brebis : Très forte demande. Les tarifs poursuivent leur ascension.
Béliers - caprins : Demande suivie et cours sans changement.

Effectifs :
Agneaux : 794 -Brebis : 270
Béliers : 8 - Caprins : 17

Prochain marché : lundi 8 septembre (pesée 6h00, vente 9h00). Marchés aux ovins tous les lundis du mois de septembre

Sicagemac *(prix au kg vif)* — *Marché de Corbigny du 1ER/09*

Ovins : 195	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux gras	**97 - 133**	**2,33 - 3,17**
Agneaux maigres	-	-
Brebis	**30 - 92**	**0,48 - 1,30**
Béliers	**115 - 140**	

Vente plus active et totale en agneaux avec une amélioration des tarifs. Cours fermes en brebis, aucun invendu.
Foire aux agnelles le 08 septembre.

Prochain marché ovins le lundi 08 septembre aux horaires habituels.

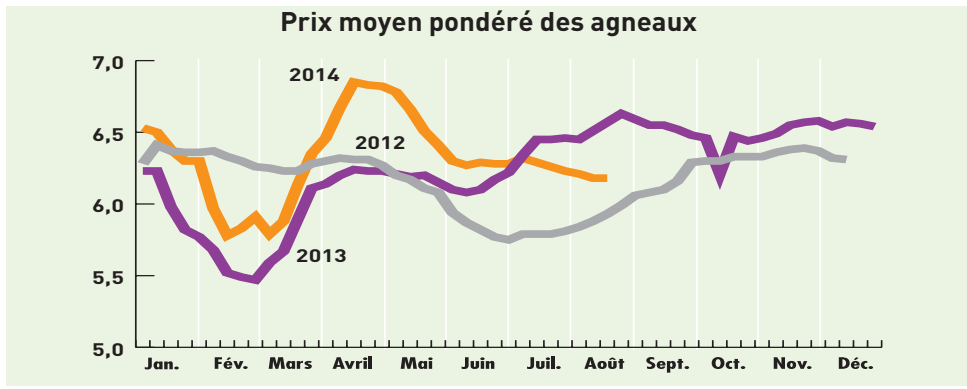
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 25/08/14 au 31/08/2014*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	**6,53 €**	**6,25 €**
Couvert	16-19 kg	**6,80 €**	**6,46 €**	**6,15 €**
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	**5,82 €**	**5,60 €**

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 25/08/14 au 31/08/2014*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,15 €	**5,49 €**	**2,28 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie — du 18/08/2014 au 27/08/2014

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus)

AGNEAUX

ETAT ENGRAISSEMENT	CONFORMATION	COTATIONS REGIONALES – ZONE NORD 13 A 16kg	ZONE NORD 16 A 19kg	ZONE NORD 19 A 22kg	ZONE NORD + de 22kg	ZONE SUD 13 A 16kg	ZONE SUD 16 A 19kg	ZONE SUD 19 A 22kg	ZONE SUD + de 22kg	COTATIONS NATIONALES MOYENNES DES 2 ZONES 13 A 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg
2 (CIRÉ)	U	-	6,55	6,52	5,91	-	-	-	-	-	6,56	6,52	5,91
	Var.		*-0,03*	*-0,03*	*-0,02*						*-0,04*	*-0,04*	*-0,02*
	R	6,06	6,14	6,13	-	6,53	6,56	6,46	-	6,22	6,24	6,21	-
	Var.	*-0,04*	=	*0,01*		*-0,09*	*-0,10*	*-0,11*		*-0,06*	*-0,01*	*-0,01*	
	O	-	-	-	-	6,15	6,08	-	-	5,97	5,97	-	-
	Var.					*-0,12*	*-0,12*			*0,04*	*0,05*		
3 (COUVERT)	U	-	6,40	6,30	5,51	-	6,63	6,50	5,86	-	6,46	6,33	5,57
	Var.		=	*-0,04*	*-0,14*		*-0,09*	*-0,03*	*-0,04*		*-0,01*	*-0,05*	*-0,13*
	R	6,09	6,17	6,09	5,43	6,50	6,51	6,33	5,91	6,42	6,39	6,22	5,63
	Var.	*-0,06*	*-0,02*	*-0,01*	*-0,15*	*-0,06*	*-0,02*	*0,03*	*0,03*	*-0,06*	*-0,02*	*0,01*	*-0,08*
	O	5,87	5,96	5,94	5,32	6,23	6,16	5,97	-	6,19	6,11	5,96	5,34
	Var.		*0,11*	*0,06*	*-0,07*	*-0,04*	*-0,06*	*-0,08*		*-0,03*	=	*0,02*	*-0,07*
4 (GRAS)	U	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.												
	R	-	-	5,00	-	-	5,75	5,52	-	-	5,55	5,24	-
	Var.			*-0,07*			*-0,12*	*-0,05*			*-0,15*	*-0,10*	
	O	-	-	-	-	-	5,67	-	-	-	5,59	5,27	-
	Var.						*-0,02*				*-0,03*		

Zone nord : commerce laborieux dans l'ensemble dû à la concurrence de l'import britanique
Zone sud : application du réseau, volumes stables, marché équilibré

Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 17 à 20
Nombre d'opérateurs consultés : * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues(1)	Prix moyen en €/kg(2)	Prix mininum en €/kg	prix maximum en €/kg	Nombre de réponses
25-26/2014		**7500**	**0,169**	-	-	**5**
27-28/2014		**102 540**	**0,208**	-	-	**4**

(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées. (ie non comprises les poules vendues sur contrat moyen ou long terme)

Bourg-en-Bresse *du 16 juillet 2014*

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :
Volailles à bouillir : 3,50 à 4,00 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 8,00 à 8,50 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : . . . 7,00 à 7,50 euros/pièce
Pigeons : 6,50 à 7,00 euros/paire
Pintades : 8,50 à 8,70 euros/pièce
Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :
Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 4,20 à 4,50 au kg vif
Lapins : 4,00 à 5,00 au kg vif

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport)
Récolte 2014

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	160 €	150 à 160 €
2e coupe	Inc.	Inc.
3e coupe	Inc.	Inc.

Porcins

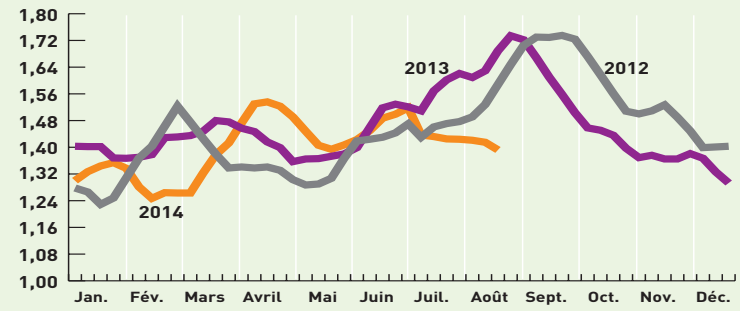
Porcs charcutiers cadran de Plérin (9 258 porcs présentés) — *Cotations du lundi 1er septembre*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,392 euros**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 08/08 au 14/08/14*

1,62 €/kg/carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

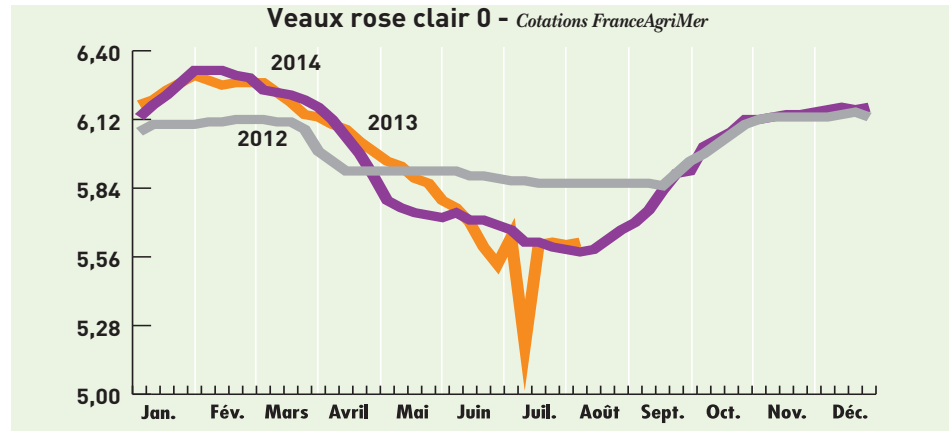
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 25/08/14 au 31/08/2014*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	-	-	-
U	-	**7,73 €**	**6,66 €**	-
O	**5,44 €**	**5,62 €**	**4,82 €**	**4,32 €**

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 01/09/14 au 07/09/14*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	120	**370-570 €**	**300-455 €**	**220-290 €**	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**310-370 €**	**270-340 €**	**150-170 €**	**60-80 €**
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**430-540 €**	**350-420 €**	**180-220 €**	**60-100 €**
St-Etienne *(veau conformation en superieure (moyenne*		**590 €**	**460 €**	**240 €**	-
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	725	**205-315 €**	**175-255 €**	**50-150 €**	**20-50 €**

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 2508/14 au 24/08/2014*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,28 €**	**2,14 €**	**1,38 €**	–
Bons	**1,96 €**	**1,67 €**		

Fruits et légumes

Stade grossiste détaillant

unité : le kg (*) unité utilisée sauf mention contraire* — *Cotations du 02/09/2014*	Lyon	Avignon-Cavaillon	Rungis
Ail violet sec france cat .I 60-80 mm	**2,80 €**	-	**3,00 €**
Artichaut Castel France cat I colis de 15	**1,10 €**	-	-
Aubergine longue violette France cat I	**1,45 €**	-	-
Bette France plateau	**1,20 €**	-	**1,30 €**
Carotte France cat.I sac 10kg	**0,40 €**	-	-
Carotte France cat I colis 12 kg	**0,55 €**	**0,65 €**	**0,55 €**
Céleri rave France	**0,88 €**	-	**1,15 €**
Chicoré frisé France cat.I colis de 10	**1,40 €**	-	-
Concombre France cat I 400-500 g colis de 12	**0,45 €**	-	-
Chou fleur france couronné cat.I gros	**9,80 €**	**11,00 €**	**9,50 €**
Courgette verte France cat I 14-21 cm plateau	**1,55 €**	**1,45 €**	**1,70 €**
Échalote France cat.I	**0,85 €**	-	**0,90 €**
Epinard France cat I	**1,55 €**	-	**1,50 €**
Framboise France barquette 125 g	**15,20 €**	**18,80 €**	**14,50 €**
Haricot vert France ramassé machine cat.I fin	**1,10 €**		**1,20 €**
Laitue batavia blonde France cat I colis de 12 (la pièce)	**0,55 €**	**0,75 €**	-
Laitue feuille de chêne blonde France cat I colis de 12 (la pièce)	**0,58 €**	-	-
Laitue pommée France cat I colis de 12 (la pièce)	**0,55 €**	-	-
Mache coquille france barq. 150g (les 150 g)	**1,10 €**	-	**1,00 €**
Melon Charentais jaune France cat.I 800-950g plateau	**1,25 €**	-	**1,00 €**
Navet rond violet France	**1,50 €**	**1,60 €**	**1,70 €**
Navet rond blanc France	**1,40 €**	-	-
Oignon blanc frais France cat I botte	**0,65 €**	-	**1,10 €**
Persil frisé france	**1,60 €**	-	**1,50 €**
Poire Guyot France cat. I 65-70 mm plateau 1rg	**0,70 €**	**1,20 €**	**0,95 €**
Poire Williams France cat. I 65-70 mm plateau 1rg	**0,80 €**	-	-
Poireau France cat.I colis 10kg	**0,85 €**	-	-
Pomme Golden France cat.I 136/180g	**0,55 €**	-	-
Prune Mirabelle France cat.I 20-25 mm	**1,60 €**	-	-
Radis demi-long France	**0,50 €**	-	-
TOMATE ronde France grappe extra colis 10kg	**1,40 €**	-	-

Matériel

Tracteur

01 - Vds tracteur Fendt 260S an 2000, 1700 h, combiné herse rotative semoir épandeur à fumier
✆ **06.71.99.62.87**

01 - CTRM Michel Servignat propose réparation moteurs tracteurs, TP, engins agricoles... Rectification culasse, etc... http://michelservignat.wix.com/ctrm
✆ **06.63.43.51.15**

38 - Vds tracteur CASE 845 XL 2 ponts année 87 emb moteur refait bon état
✆ **06 73 11 48 00**

89 - VENDS tracteur John Deere 6120, 2 RM, 4120 h, TBE, pneus AR 85 R 34 420 AV 10 00 16, cause retraite, prix : 19 500 € (réf. 36VB1)
✆ **06 77 31 62 19**

Travail sol

01 - Recherche pièces pour charrue Huard QR 65T
✆ **06.31.24.31.81**

01 - Recherche pièces pour charrue Huard QR 65T
✆ **06.31.24.31.81**

38 - Vds herse alternative Amazone rouleau Packer KE 301 relevage hydraulique TRE
✆ **06 78 52 42 14**

38 - Cause retraite Vds charrue Huard Master 120 4 corps roue de Jauge pièces usure en état
✆ **04 74 58 47 88 HR**

71 - Retraité vend charrue réversible Naudet 4 socs, faucheuse Kuhn GMD500, pirouette GF500 14 toupies, andaineur, pince à balle ronde 5 B, 2 cellules diamètre 4,50 m, ventilateur bon état.
✆ **06 28 30 58 61**
09 54 36 31 53

Récolte

38 - Achète remorque basculante 5 à 6 T - Vds surélévateur de balles Mailleux, pirouette Fella HY540 pour pièces.
✆ **06 89 18 49 51**

38 - Vds ramasseuse à noix bob moteur Honda 13 cv neuf, très bon état : 5000 euros pas de TVA.
✆ **06 10 65 20 64**

Arbo-viti

07 - Vds Benne à vendanges DEVES 6 tonnes
✆ **06 24 80 71 60**
04 75 94 93 62

69 - Vend charrue vigne 7 dents avec butoir cheval ou treuil - 3 dessus de cuves fibre de vers 120 x 200 : 100 euros l'une - Bennes Moulac 20 euros - Une calèche.
✆ **06 87 66 42 53**

Epandage

42 - Vds tonne à lisier 8000 L double essieux pompe 1000 l
✆ **06 61 85 97 54**
ou 04 77 30 05 95

Irrigation

38 - 38 Vds Tuyaux irrigt Perrot diam 50 6M alu et pvc, perches acier galva 2,50 M, semoir engrais amazone NE DK 400 TBE
✆ **06 68 10 84 37**

Cave

69 - Particulier vds 7 cuves ciment avec revêtement Epoxy - 5 foudres bois - Bennes à vendanges polyester - Pompes à vin.
✆ **06 81 07 80 99**

73 - Vds benne à vendange Sthik 1500 euros, pompe à vendange PMH 10 à 12 T avec tuyau, 2 cuves Dargaud 35 hl 1500 euros, 2 cuves 20 hl en fibre de verre.
✆ **06 61 96 88 06**

84 - Vds pressoir 12Hl, cuverie : 3 fibre 50Hl vinif, acier 50 et 30Hl stock, béton 25Hl vinif, pompes, égrappoir ...
✆ **04 90 65 08 37**
06 37 25 04 94

Manutention

42 - vds téléscopique dieci 37/7 1500H godet Lamy le tout très bon état
✆ **06 72 00 03 07**
ou 04 77 64 14 63

Agri. divers

01 - Vds benne Maître 12T monobloc 2 essieux réhausses à ensilage béquille hydraulique
✆ **06.24.37.33.27**

18 - Vends combiné Kuhn HR 4200 + Venta AL 402, année 1998, centrale hydrau.+ coupure + disques de prélevée, TBE, 11.200 euros.
✆ **02 34 34 81 54.**

25 - A V. herse rotative Prosol an. 08 portacourt 3 m + semoir Sulky 17 rangs 3500 euros HT t.b.é., cuve à lisier Joskin 7000 l an. 02 3.000 euros HT, aplatisseur Acemo 2 rouleaux Rlt neuf bon état 650 euros HT an. 03.
✆ **03 81 55 23 75.**

26 - Vds génératrice pour tracteur état neuf 1600 euros, pulvé Hardi 12m hydro 2500 euros, silo 7t Plastic.
✆ **06 80 73 20 45**

30 - Vds cover-crops 18- 20- 22- 24- 28- 40- 42 dis, bennes 8 - 10 - 12 T, charrues nonstop 3- 4- 5 socs, vibroculteurs 6 m et semoirs 2,5 - 3 - 4 - 4,8 m.
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Vds 2 cornadis 2 auges de 4 m pour vaches avec corne - Renault Master 2,8 l de 2001, 200000 km bon état : 4000 euros.
✆ **04 74 96 24 52**

38 - Vends tonne à eau 800 litres + abreuvoir : 250 euros - Vends semoir à blé 13 rangs : 50 euros.
✆ **06 83 32 82 23**

38 - Vds désileuse 2m3 : 300 euros, groupe machine à traire 900 l : 400 euros, motofaucheuse BCS : 200 euros TBE.
✆ **04 76 93 86 28**

38 - A vendre 3 Ha de maïs région St Geoirs - un taureau Limousin de 2 ans et un tank à lait de 350 l Alpha Laval.
✆ **06 70 66 62 19**

38 - Vds cause retraite charrue trisocs, semoir blé 17R 3M, pulve 600L R.9M, remorque grain 5T
✆ **04 74 84 46 27 HR**

58 - Cause retraite VEND presse BR, - charrue 3 cors, - vibro, - herse, - semoir Nodet 3 m., - vis à grains, - concasseur, - divers matériel, prix à débattre (réf. 3602)
✆ **03 86 84 75 24 HR**

67 - Achète ensileuse Mengele SF 300, avec ou sans bec maïs 3 rangs.
✆ **06 30 50 46 23**
ou 03 88 74 50 57 le soir

67 - Vends valet de ferme Schaffer type 20-20, 320 h. + secoueur d'arbre pour tracteur 3 points.
✆ **03 88 71 04 83**

69 - Recherche cueilleurs à maïs moteurs coupes pneus broyeur pour moissonneuses batteuses Claas John Deere New Holland Fahr JH Braud et mois. Batt. en panne et pour pièces.
✆ **06 24 48 24 53**

71 - A V épandeur Leboulch 2 HV 6/7 T, porte ar. + réhausses - broyeur de haies Nicolas 460.
✆ **06 75 69 62 04**

71 - A V pailleuse distributrice enrubannage 5 m3 200 trainée, goulotte orientable, cdes élect.
✆ **06 75 69 62 04**

71 - Remise morte saison importante sur mat. fenaison occ. en stock : rotatives + pirouettes.
✆ **06 75 69 62 04**

73 - Vds tracteur Fiat L95DT 4RM 1997 6200h refait 2013 embrayage changé 2014 pompe à injection et turbo.
✆ **06 23 62 08 95**

74 - Vds tracteur Deutz Agroton 85 CH 4140 H 1998 20000 € et presse A BR 120x150 Deutz 1995 9500 € TBE
✆ **06 88 37 60 15**

74 - Vends cage vir ovin caprin.
✆ **06 40 28 07 04**

74 - Vend cuve à fioul 2 100 l essieu Frene 5 axes herse vibro 2,50m pièce anc charrue Huard La buvette abreuvoir.
✆ **04 50 45 29 54**

74 - Solde lot boulon filtres tract pièces Busatis accessoires tronc débroussailleuse Stihl bouteille gaz propane.
✆ **04 50 45 29 54**

89 - VENDS roue de transport, - charrue Kuhn Master neuve (réf. 3603)
✆ **06 32 34 08 14**

89 - VENDS vis à grains de tranfert, - benne Daguet 3 m., bon état, roulements neufs, 700 € HT (réf. 3601)
✆ **06 81 42 11 54**

Elevage

21 - Cause cessation VEND évacuateur à fumier chaîne carrée marque Miro, 130 m. de long, rampe 11 m., TBE, prix à débattre (réf. 350B)
✆ **06 32 57 19 21**

38 - Pailleuse dist Kuhn primo R2060M, portée cde élect. goul orient, déc. 2010, TBE : 9300 euros HT.
✆ **04 74 85 17 17 HR**

Véhicule

Utilitaire

69 - Frigorifique Mercedes 311 3T500 caisse 10 m3 route et secteur, révisé garanti. Tél Gauthier.
✆ **06 07 74 89 24**

69 - Bétaillère Master 120 cv année 2009 - 72500 kms - TBE - Caisse neuve alu pont PTE. Tél Gauthier.
✆ **06 07 74 89 24**

71 - Vends camion bétaillère Renault B110, turbo 3,5 T, permis VL, année 1997, 340.000 km, très bon état, bien entretenu, prix 8.500 euros. Gaec Bonnot, La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

Achat-Vente

Récolte

07 - Vds Foin Balles rondes 2013, 2014 prix bas, après 18h.
✆ **06 42 24 73 46**

38 - Vds regain prairie nat., tb qualité, b. rondes 120/130, prix : 150 euros la tonne.
✆ **06 81 80 53 94**
06 26 43 00 32

39 - Vds foin BR 120x120 2013, bonne qualité, chargement et accès rapides pour camion
✆ **03 84 25 84 52**

42 - Producteur du 42 vds maïs ensilage, épis en balles enrubannées TB qualité livre
✆ **04 77 36 74 81**
ou 06 66 93 88 00

42 - Agric reg st bonnet le chateau Loire vds foin pn 2014 enruban pt 2014
✆ **06 88 73 18 88**
ou 04 77 50 07 25 HR

69 - Vends pommes de terre Charlotte Marabelle.
✆ **06 23 12 86 58**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité, paiement comptant
✆ **06.86.08.38.02. ou 03.84.32.30.91**

Fourrage

18 - Vends foin 2014, bottes rectangulaires 120x90 et regains, bonne qualité.
✆ **06 03 39 61 19.**

18 - Vends foin, récolte 2014, de bonne qualité, possibilité de livraison, balles rondes et cubiques.
✆ **06 10 78 30 21.**

71 - Vends foin, regain, enruba. et paille, récolte 2014, livraison assurée.
✆ **06 09 97 91 59**

Propriété

18 - Recherche ferme céréalière, 180 à 250 ha, avec rachat matériel et installations.
✆ **02 48 59 84 42.**

Terrain

58 - VD Pâture 1ha 28, commune de Rémilly 58250, 3200€ (3203)
✆ **06 83 99 11 16**

69 - Rech terrain en appellation 1 Ha environ mécanisable St Georges, Les Oullières, Le Pérreon, La Varenne. Ecrire à : IAR - 18 avenue des Monts d'Or - 69890 La Tour de Salvagny.
✆ **Réf 285**

ESPACE Affaires











Divers

Maître MOUNTA
Voyant Médium Guérisseur
Résout vos problèmes d'amour. Retour express de l'être aimé, fidèle et soumis. Chance. Protection contre les mauvais sorts (voir ses ennemis à genou). Désenvoutement, etc…
Résultat rapide et garanti. Discrétion assurée.
07 53 18 33 43

07 - Vds 1 remorque monocoque 3T, 1 remorque 15T, 1 remorque 5T ridelles très bon état
✆ **06 08 24 08 71**

21 - Ferme polyculture élevage cherche apprentis.logement possible (32VB3)
✆ **06 03 09 07 20**

26 - ETA recherche chauffeur saisonnier avec expérience pour conduite mb tracteur.
✆ **06 08 63 07 85**

55 - Exp bio viande céréale accueille stagiaire pour formation Bac ou plus. Hébergement possible.
✆ **06 77 39 55 86**



38 - Vd planches sapin châtaignier hêtre - divers en 27, 35, 60 ep + noyer - tilleul - peuplier.
✆ **04 76 71 05 38 HR**

69 - La Chambre d'agriculture du Rhône vend (possibilité de location dans un premier temps) sa dernière case de 16 m2 sur le Carreau des Producteurs de Lyon Corbas (à proximité du marché de gros). Si vous êtes intéressés par une surface vous permettant de vendre vos produits, merci de contacter Martine Richard :
✆ **04 78 19 61 10**

Offre

Emploi

01 - Rech. chauffeur tracteur pour récolte betteraves oct.nov
✆ **06.76.03.14.55**

01 - Service de remplacement JA 01 recrute un ouvrier agricole - plein temps en CDI - Profil recherché : pers. mobile et autonome, maitrisant la conduite de tracteur pour assurer des remplacements dans des exploitations pour des travaux agricoles avec des compétences en polyculture élevage. Dans un rayon de 40km autour de Pont d'Ain, frais de déplacement pris en charge. Rémunération SMIC Horaire. Poste au 1er octobre 2014, envoyer une lettre de motivation et un CV avant le 1er septembre à : Monsieur le Président - Jeunes Agriculteurs de l'Ain - Maison de l'Agriculture-4 avenue du Champ de Foire 01000 Bourg en Bresse. mail : ja01@jarhonealpes.fr
✆

01 - Service de remplacement JA 01 recrute un ouvrier agricole (H/F) - mi-temps en CDI - Profil recherché : pers. mobile et autonome, maitrisant la conduite de tracteur pour assurer des remplacements dans des exploitations pour des travaux agricoles avec des compétences en polyculture élevage. Dans un rayon de 40km autour de Pont d'Ain, frais de déplacement pris en charge. Rémunération SMIC Horaire. Poste au 1er octobre 2014, envoyer une lettre de motivation et un CV avant le 15 septembre à : Monsieur le Président - Jeunes Agriculteurs de l'Ain - Maison de l'Agriculture-4 avenue du Champ de Foire 01000 Bourg en Bresse. mail : ja01@jarhonealpes.fr
✆

Mariage

Rencontre

07 - Homme 40 ans paysagiste naturel calme gentil cherche femme 30/40 ans pour relation sérieuse
✆ **06 84 96 04 62**

38 - Homme 59 ans non fumeur cherche compagne 45 -60 ans pour relation sérieuse et durable
✆ **07 85 49 70 70**
laisser un message

69 - Cette ravissante brune, 53 ans, sans enf. distinguée et dynamique souhaite vous rencontrer pour part. et réaliser ensemble les plus fous projets. Si vous aimez voy. si vous vous inscrivez dans la sinc. d'une vie à 2, elle sera une vraie complice à vos cotés. H en rapport d'âge et bonne culture générale. Cabinet Coté Rencontre :
✆ **07 78 87 47 22**

Animaux

Divers

73 - Vend génisses Abondance 5 mois.
✆ **06 8702 57 04**

Bovin

01 - Cse cess vds 15 grosses vaches charolaises terme août/septembre bonne origine IBRA
✆ **06.87.55.29.38**

07 - Vends un lot de Génisses Montbéliardes 2 et 3 ans très dociles cause cessation+taureau charolais
✆ **04 75 38 82 95**

18 - Cause retraite , vends cheptel charolais, HBC : taureaux, 40 vaches, génisses pleines, vêlages oct., nov, déc. et génisses, 18 mois, indem. IBR, toutes garanties sanitaires. SCEA Jasset.
✆ **02 48 74 55 94**
ou 06 80 33 01 14



21 - Vends - 1 taureau 5 ans type viande Pinto/crouchy, - 3 taureaux 18 mois Lorsini,Urfe, Virgil , - taureaux 1 an dont 4 à génisses , Vivier, Tombeapic,Vittoz, Natur,Uzelier, IVMAT des mères de 103 à 115, TGS, PCR-BVD négatives, tous éligibles, prime CG, cheptel 100% IA depuis 30 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant. (320B)
✆ **06 15 28 77 63**
03 80 84 33 13

21 - VDS cause retraite cheptel charolais HBC, TGS, 14 vaches pleines 630 mois pleines 6 génisses 18 mois, 1 taureau 6 ans, 1 taureau 18 mois. Laitonnes, veaux mâles année. Gobley Alain. (réf. : 340A)
✆ **06 81 82 29 71**
09 62 17 55 84

21 - Cause retraite vds taureaux 1 à 4 ans, vaches et génisses pleines 1 et 2 ans, veaux, HBC, garanties sanitaires, Gérard Virely, 21460 Epoisses.(350A)
✆ **03 80 96 44 68**
ou 06 73 10 01 13

25 - Race montbéliarde VEND ou ECHANGE génisses pleines, vaches vêlées, lot génisses Bio, livraison assurée (réf. 360A)
✆ **06 82 66 55 60**
ou 03 81 50 46 81

25 - VDS lot de 8 génisses Montbéliardes bio de 1 an et demi 6.000 euros à débattre cause surnombre, cherche aligneuse ou andaineur à cailloux + charrue 5 fers Bugnot + tracteur 750 MI Renault.
✆ **06 30 88 23 26**

38 - Vds 1 taureau Charolais 5 ans + 1 taureau 20 mois HBC.
✆ **06 16 85 50 52**

38 - Vds 3 génisses prêtes Montbéliardes 11/09 fille d'Urocher 26/09 fille ECHEVIN 09/10 fille Biberon 2 pleines semence sexée contrôle laitier
✆ **06 41 98 53 65**

42 - Vds taureaux prim'holstein et montbéliard rouge et noir prêts à saillir issus de mères à taureaux poss loc
✆ **06 89 30 04 69**

42 - vds génisses limousines à saillir père inscrit garanties sanitaires
✆ **06 81 31 07 42**

42 - Vds 8 taureaux 18 mois HBC 10 de 1 an HBC livraison assurée Gaec Lapendery
✆ **04 77 65 67 21**

42 - Vds taureaux Charolais HBC IBR tb qualité et origine, velage facile
✆ **06 64 51 09 78**

42 - Vds veau mâle Charolais 15 jours
✆ **04 77 65 20 85**

42 - vds génisses Montbéliarde terme septembre
✆ **06 23 32 73 64**

58 - VDS repro. 18 mois et veaux à réserver + vaches suitées cheptel inscrit blond aquitaine (320A)
✆ **06 83 26 95 44**

71 - VENDS taureaux HBC viande et gabarit sans complémentation. GAEC Goulliard (réf. 340B)
✆ **03 85 79 40 98**
06 74 09 49 89

71 - Vends 60 taureaux 20 mois, HBC, reproducteurs, T. B. qualité et origine. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche. Nouveautés à partir de fin août. Site http://gaecbonnot.free.fr
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vends taureau HBL 6 ans, 4 vaches limousines, terme sept. octobre, IBR A.
✆ **06 50 82 52 79**
ou 03 85 51 08 47

71 - Elevage limousin inscrit HBL vend pour la repro. génisses 18 mois et taureaux 11 à 18 mois.
✆ **06 20 55 81 02**

71 - Vends génisses charolaises 30 mois pleines, vêl. nov. déc. 14 et génisses 18 mois, IBR A.
✆ **06 71 64 05 80**

71 - Samedi 20 et dimanche 21 septembre, EXPOSITION VENTE de reproducteurs charolais à Perrigny 71 ISSY L'EVEQUE. Garanties sanitaires. Livraison assurée. BAUDIN François : 03.86.30.01.15 EARL BUTEAU : 03.86.30.07.76
✆ **MARION Alain, non HBC :**
03 86 30 10 01

71 - Premières portes ouvertes samedi 14 septembre 2014, GAEC DELORME, Collonges 71250 Lournand, vous invite à découvrir son élevage charolais inscrit HBC, visite au pré : 30 veaux reproducteurs, 8 taureaux 18 mois, génisses 18 mois. Notre meilleur accueil vous sera réservé.
✆ **03 85 59 02 22**
06 80 20 46 47

89 - VENDS 100 très bons taureaux 18 mois, - 100 mâles de l'année, - 25 génisses HBC, IBR A. Livraison possible, prix raisonnable. GAEC Cadoux Père et Fils -St André en Terre Plaine (réf. 360C)
✆ **06 89 18 05 87**
03 86 32 53 33

89 - VENDS génisses Holstein, vêlage sept.-octobre, TBO, TGS. (réf. 360B)
✆ **06 98 47 16 33**
07 82 43 96 91

Caprin

42 - Vds chevrettes alpine indem de Caev nées mars 2014
✆ **06 88 18 98 47**

Ovin

58 - VENDS agneaux charolais très bonne conformation, TGS. (réf. 3604)
✆ **03 86 22 43 27**

71 - Vends antenais, agneaux mâles et femelles charollais, inscrits pour repro. Cuzin B. 71.
✆ **06 81 06 49 84**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Porcin

26 - Vds charcutiers 120 kgs, porcelets 25 kgs.
✆ **06 73 47 78 29**
ou 04 75 62 80 43 (HR)

Equin

07 - Vends Cheval Hongre 17 ans gentil, sachant biner, sortir du bois, labourer. Laisser message
✆ **04 75 34 80 78**

Volaille-Lapin

07 - Spécialiste lapin Garenne repris en parc. Contrôle sanitaire. Livraison. Documentation.
✆ **0682281219**

Chien

25 - A réserver 5 chiots Border Collie Lof n∞ 250269602577503 nés le 11/07/2014 parents visibles au travail, bovins et ovins. Conseils et aide au dressage possible. A vendre chiens dressés. Jacquier Patrice, Fuans.
✆ **03 81 43 61 30 HR.**

39 - A réserver chiots Beauceron pure race parent extra gardien troupeau et bâtiment
✆ **03 84 42 30 98**
06 07 80 09 19

74 - Vends chiots Border Collie nés le 28/07. Parents TB origines, travail troupeau laitier extra. Tat. Mère : 2GWB454.
✆ **06 63 16 09 05**

Viticulture

Vendanges

69 - Cherche vendangeurs(ses) nourris logés déb sept. 14 jrs environ.
✆ **04 74 03 50 54 HR**

69 - Beaujolais cherche vendangeurs(euses) nourris logés 8-10 jours vers le 10/09.
✆ **06 80 57 68 31**

69 - Rech vendangeurs porteur nourris logés le 17 sept pour 2 semaine.
✆ **06 86 63 46 29**

69 - Cherche vendangeurs/euses nourris logés vers le 15/09 pour 5-6 jours ambiance familiale.
✆ **06 22 17 49 19**

69 - Cherche vendangeurs sérieux nourris logés pour le 15 septembre environ.
✆ **04 74 71 86 60**
ou 06 07 01 39 32

69 - Viti Beaujolais chr FILS ou FILLES agri pour vendanges, début sept 2014, nourris/logés,
✆ **04 74 04 21 08**

Les offres d'emploi de l'APECITA

AO008183 - SAÔNE ET LOIRE
2 CHARGES D EXPERIMENTATION H/F
Pour société leader en prestation de services dans le domaine de l'expérimentation agronomique, vous aurez en charge la mise en place et le suivi d'essais aux champs selon les normes BPE (Respect des protocoles en vigueur, procédures, normes et décrets). Vous devrez mener vos essais en toute autonomie :Rechercher des sites auprès d'agriculteurs locaux (sens du contact requis), faire les piquetages, les préparations de produits phytopharmaceutiques, les applications, les prélèvements, les notations, les observations, l'entretien des essais, les récoltes (et/ou destruction de récoltes), puis rédiger les commentaires de fin d'essais. Notamment, vous devrez : Assurer la mise en place d'un programme d'essais, distribué par le coordinateur. Créer et mettre à jour la liste des tâches dans un logiciel spécifique. Respecter les protocoles d'essai. Respecter les procédures internes. Assurer la confidentialité des essais, et des données d'essais. Assurer et gérer les documentations administratives. Vous travaillerez sous la responsabilité du coordinateur régional, dans une équipe à taille humaine de 2-3 personnes. Expérience exigée en expérimentation agronomique de minimum 5 ans. Niveau Bac+2 exigé Agriculture/Agronomie/Génie biologique/Techniques du végétal/ Protection des cultures. Poste nécessitant une très bonne capacité d'analyse, d'organisation, de la rigueur, de l'autonomie et un sens développé de l'initiative.. Maitrise des BPE, BPL, ARM (outil statistique) et de l'anglais : Conditions exigées. Connaissance toutes cultures fortement appréciée. Postes à responsabilités, mêlant terrain et gestion administrative. CDI. Salaire à négocier.

AO008164 - BAS-RHIN
3 VACATAIRES DOSSIERS PAC H/F
Administration publique. Au sein d'une équipe de vacataires d'une dizaine de personnes, la mission consiste en l'instruction des dossiers PAC surfaces déposés par les agriculteurs du département chaque année. BAC+2 minimum (formation non agricole acceptée). Débutant accepté. Maîtrise impérative de l'outil informatique. Entrée de suite ou jusqu'au 01/10/2014 pour CDD 2 mois. 35H. SMIC net.

AO008141 - COTE D'OR
TECHNICO COMMERCIAL EN AGROFOURNITURE H/F
Société qui conçoit, fabrique et commercialise des produits d'agrofourniture pour les professionnels des espaces verts et de l'agriculture. Vous proposez et fidélisez une clientèle de professionnels. Autonome, vous assurez le développement de votre secteur et travaillez en home office. Bac + 2 minimum ou une expérience significative dans le milieu agricole ou commerciale. Vous connaissez les spécificités du milieu rural. CDI.

AO008139 - ARDENNES-LORRAINE-ALSACE
CHARGE DE DEVELOPPEMENT H/F
L'innovation et l'agriculture durable sont les moteurs de notre développement. Spécialistes en biotechnologie, nous renforçons notre département agricole par la recherche d'un chargé de développement. Vos missions : animer un réseau de distributeurs. De formation agricole BAC+2 minimum, issu de l'agrofourniture. Vous avez des qualités relationnelles.Vous êtes dynamique, organisé, vendeur, rigoureux et vous appréciez le travail d'équipe. CDI. Fixe + comissions + frais au réel + véhicule de société + ordinateur + téléphone portable.

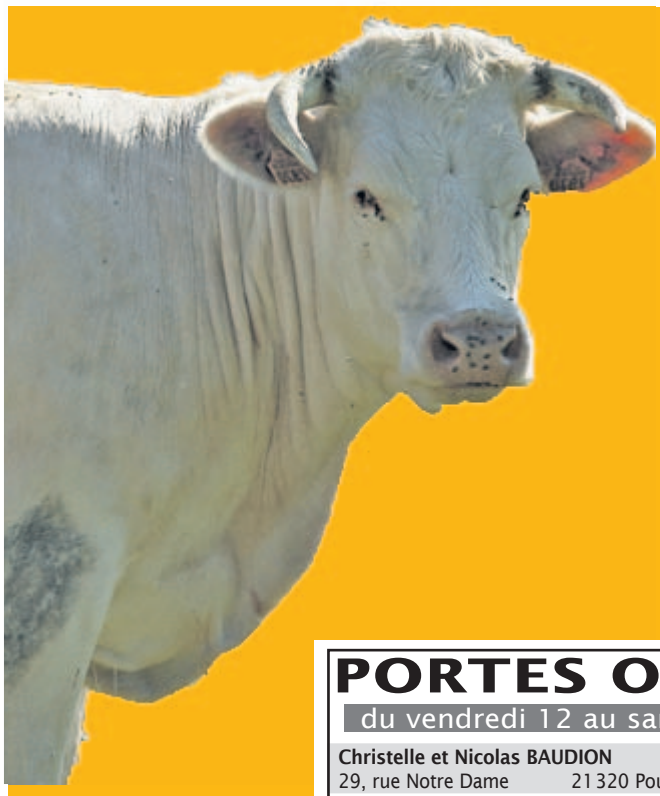
AO008184 - DOUBS
CHARGE DE MISSION AGRICULTURE BIOLOGIQUE H/F
OPA. Contribuer à la mise en œuvre régionale du plan de développement de l'AB, coordonner et animer le pôle bio régional. Coordonner l'action des techniciens. Apporter un appui aux acteurs de terrain impliqués dans la mise en œuvre du plan de développement de l'AB. Assurer la cohérence du technique avec l'économique. Coordonner les programmes d'expé agro vers des pratiques économes en intrants en agri conventionnelle, et conduire des actions d'expérimentation spécifiques aux agro-biologistes en recherchant des convergences. Assurer la cohérence du développement technique avec celui des filières. Développer des partenariats. Mettre en œuvre la stratégie régionale de communication. Assurer l'interface avec le niveau national et les groupes réseaux. Formation sup agri. Compétences en agro et systèmes d'exploit. Connaissance des itinéraires techniques en PV. Maîtrise enjeux environnementaux. Autonomie. Force de proposition. Rigueur. Méthode. Aptitude au travail en équipe, au dialogue et à la négociation. Aptitudes rédactionnelles. CDI. Entrée dès accord.

AO005879 - NIEVRE
RESPONSABLE DU SERVICE CONSEIL D'ENTREPRISE - INSTALLATION - FORMATION H/F
OPA. Manager une équipe d'une vingtaine de collaborateurs. Conduire et coordonner les actions du service dans le cadre des orientations définies par les élus. Développer et vendre les différentes prestations répondant aux besoins des agriculteurs et des collectivités territoriales. Manager la recherche de financements et le suivi des dossiers. Conseiller et assister les élus professionnels en charge des dossiers. Collaborer au développement des relations avec les partenaires départementaux et régionaux. Mettre en œuvre les décisions prises en équipe de direction et/ou en Bureau tout en organisant la coopération nécessaire avec les autres services. Formation supérieure - ingénieur ou équivalent. Expérience professionnelle réussie en management. Compétence en pilotage de projet, sens commercial. Rigueur et méthode dans l'organisation. Autonomie, respect des délais et logique de projet. Sens politique et stratégique. Aptitude au travail en équipe, force de propositions et dynamisme. Permis B. CDI. Véhicule de service fourni.

AO008313 - DOUBS
ENCADRANT TECHNIQUE H/F
2 structures spécialisées en production et distribution maraîchère biologique recrutent dans le cadre d'un poste mutualisé. Encadrement technique de salariés en insertion. Participation à l'organisation et à la gestion de la production selon les normes AB. Formation agricole (BTS prod. horticole/BP REA) Connaissance AB. Débutant accepté. CDD 6 mois à pourvoir de suite. Salaire indicatif 21000 € brut/an.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél. 03.89.22.24.87 • Bureau de Dijon Tél. 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi

UN RENDEZ VOUS À NE PAS MANQUER !



GAEC **MARTIN** Gilles et Fils
Mazille - 58170 LUZY
JOURNEES COMMERCIALES
11 - 12 & 13 septembre 2014
REPRODUCTEURS CHAROLAIS H.B.C
> 3 taureaux adultes
> 15 taureaux de 18 mois
> 50 veaux de l'année
> 25 embryons
Toutes garanties sanitaires - Indemne I.B.R.
LIVRAISONS ASSURÉES
VISITE DE L'ÉLEVAGE AU PRÉ
Verre de l'amitié
martingillesetfils@terre-net.fr
www.gaec-martin-gilles-et-fils.fr
Gilles: 06 12 53 71 73
Guillaume 06 22 11 78 72
Germain: 06 23 17 37 55

CHAROLAIS SUD MORVAN
La Génétique du Sud Nivernais l'Image et la Fierté d'un terroir
58 LUZY
VENTE AMIABLE
DE TAUREAUX CHAROLAIS 18 MOIS ET VEAUX REPRODUCTEURS
VENDREDI 12 SEPTEMBRE
à la Grande Halle www.charolais-sud-morvan.fr
EXPOSITION - VENTE DE 9H À 18H
RESTAURATION RAPIDE LE MIDI
RENSEIGNEMENTS: 06 19 55 40 80

PORTES OUVERTES
du vendredi 12 au samedi 14 septembre

Christelle et Nicolas BAUDION 29, rue Notre Dame	21320 Pouilly-en-Auxois	**06 88 94 68 00**
Gaec BAULOT Y. et S. Ch. du bois de Champeau	21140 Villenotte	**06 74 71 75 30**
François LUCAND	21210 Molphey	**06 76 52 81 85**

Élevages inscrits HBC
Taureaux de 18 mois, veaux de l'année
Le meilleur accueil vous sera réservé autour du verre de l'amitié

3 ÉLEVAGES CHAROLAIS HBC
pendant 3 jours vous ouvrent leurs portes les **12 - 13 et 14 Septembre**

LACOMBE Éric	**EARL BERGER Stéphane**	**MARTINET** Damien
Hiry - 58250 Ternant	Lenteur - 58250 Ternant	(Ancien élevage Guérin) Le Petit Satenot-58250 Ternant
06 70 91 40 86	**06 25 72 20 74-06 03 61 72 87**	**06 50 30 32 26**

Exposition au pré de taureaux adultes,taureaux 18 mois, veaux.
Qualification IBR : A - TGS

PREMIÈRES PORTES OUVERTES au prés de 2 élevages HBC
Samedi 13 et Dimanche 14 septembre 2014
Élevage utilisateur des taureaux testés/qualité maternelle, croissance et facilité de vêlage (insémination artificielle).
- **Earl Dominique Compot** Les Nolats **58 Thianges** **06 03 59 84 26** (naisseur d'Artois)
- **François Bouche** La Prairie **58 Cercy la Tour - 06 16 07 54 55** (naisseur de Hibou, Géronimo Jalogny 2013/14)

PORTES OUVERTES
19, 20, 21 septembre
- 40 veaux de l'année
- 15 taureaux 18 mois
- 2 adultes
- 15 laitonnes
- Inscrits HBC ou non
- Disponible à la vente

le meilleur accueil vous sera réservé
MONTCHARMONT Roland
Magny, 58170 Millay
Tel. 06 14 09 77 66
06 09 74 90 23- 06 16 36 19 68

Earl **PAPONNEAU**
MAUBOUX - 58240 Livry
03 86 37 24 14 / 06 87 70 13 84
06 73 32 02 87

Earl **L. PACQUET**
BONAY - 58240 Langeron
03 86 37 44 65
06 80 05 84 11

ÉLEVAGE BOVINS CHAROLAIS HBC
PORTES OUVERTES Les 19, 20 et 21 septembre
Nombreux reproducteurs mâles et femelles, 20 taureaux 18 mois et génisses pleines

Élevage charolais inscrit IBR A - TGS
Gaec CADOUX Bernard et fils
89 420 St André en Terre Plaine - Tel. 03 86 32 53 33 - 06 89 18 05 87
PORTES OUVERTES Visite de l'élevage au pré
les 26, 27 et 28 septembre
50 taureaux de 18 mois - 25 génisses de 18 mois - 100 mâles reproducteurs de l'année - Les champions de l'élevage seront présentés - Livraison possible - Prix raisonnable
VENTE PERMANENTE DE REPRODUCTEURS
E-mail: gaeccadoux@yahoo.fr - http://pagesperso-orange.fr/charolaiscadoux

1ère PORTES OUVERTES
SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2014
GAEC DELORME
Collonges 71250 Lournand
Vous invite à découvrir son élevage charolais inscrit HBC, visite au pré :
- 30 veaux reproducteurs
- 8 taureaux 18 mois
- Génisses 18 mois

Notre meilleur accueil vous sera réservé
Contact : 03 85 59 02 22 - 06 80 20 46 47



PORTES OUVERTES
SAMEDI 20 ET DIMANCHE 21 SEPTEMBRE

Gaec **DU GRAND DOMAINE** (avant cessation d'activité) André et Gérard Bourry - Sury - St-Jean-aux-Amognes	**03 86 58 66 94**
Scea **GAUTHIER** Etienne et Jean-Luc Gauthier - Aglan - Bona	**06 20 30 86 75**
Olivier **VIEUX** Rue Chérault - 58270 St Benin	**07 86 72 80 09**

VEAUX DE L'ANNÉE - TAUREAUX DE 18 MOIS - TAUREAUX ADULTES
Élevages HBC, IBR A, TGS - Le meilleur accueil vous sera réservé

ELEVAGE CHAROLAIS HBC
GAEC BONNOT Fernand & Fils - 71220 La Guiche
Portes Ouvertes
26, 27 et 28 septembre 2014
Vente de :
• Veaux mâles de l'année • 70 Taureaux de 20 mois
Bonnes qualités et origines. Livraison poss. / Prix raisonnables / Buvette
06 81 89 18 52 Nouveautés sur http://gaecbonnot.free.fr

CÔTE D'OR

MODIFICATION DE STATUTS

EIFFAGE CONSTRUCTION BOURGOGNE

S.A.S. au capital de 225 000 €
Siège social
4, rue Lavoisier 21600 Longvic
015 451 412 RCS Dijon

Suivant procès-verbal en date du 30/05/2014, l'assemblée générale extraordinaire a :

- approuvé l'apport par la société EIFFAGE CONSTRUCTION ALSACE FRANCHE COMTE, SAS au capital de 559 995 €, 8 rue du Parc 67205 Oberhausbergen, 578 505 463 RCS STRASBOURG, de sa branche complète au autonome d'activité de son établissement dénommé EIFFAGE CONSTRUCTION FRANCHE COMTE, pour une valeur nette de 2 880 €.

- augmenté le capital social d'un montant de 2 880 € pour le porter à 227 880 €

- adopté comme nouvelle dénomination sociale « EIFFAGE CONSTRUCTION BOURGOGNE FRANCHE COMTE », à compter du 01/06/2014.

Les articles 3 et 6 des statuts ont été mis à jour en conséquence.

Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL213612982

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
20 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
41000 Blois

CARRON

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 €uros
Siège social
60 Avenue de la Brenne
21540 Sombernon
RCS Aix en Provence 431 344 787

L'Associé unique a décidé le 30 Juin 2014 de transférer le siège social du Quartier Palette Lieudit « Pont des Chandelles » 13100 Le Tholonet au 60 Avenue de la Brenne 21540 Sombernon et de modifier l'objet social en « hôtel et activités d'hébergement sous quelle que forme que ce soit, restauration et toutes activités liées à ces domaines » à compter rétroactivement du 1er Juin 2014.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Gérance : Monsieur Dominique Carron, demeurant 60 Avenue de la Brenne 21540 Sombernon.

Pour avis

La Gérance, Dominique Carron

AL213612984

AVIS DE CONSTITUTION

SAS RABBIT SHIFT

SAS au capital de 3 000 €
3 bis rue de la Garenne
21110 Bretenière

Est fait mention dans les statuts en vue de l'immatriculation de la société de la nomination de Messieurs David Bruand demeurant 13B Boulevard Voltaire 21000 Dijon et Philippe Escoute demeurant 5 rue de Metz 21000 Dijon en qualités de directeurs généraux pour une durée illimitée.

AL213612980

Dénomination : DIJON WEB CONSEIL
Forme : SARL à capital variable
Capital initial : 5 000 euros
Capital min : 5 000 euros
Capital max : 20 000 euros
Siège : 8 ch de la Noue 21600 Longvic
Objet : Webmarketing, en licence de marque netin up, commercialisation de sites internet sur-mesure, à destination notamment des TPE-PME ; hébergement de sites, référencement (naturel et payant), conseils marketing et outils annexes de communication.
Durée : 99 ans
Gérant : M. Prospa Patrick, 20 bis rue Jean Jaurès 21600 Longvic
RCS : Dijon

AL213612981

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

DISSOLUTION LIQUIDATION

BAR L'INSOLITE

Société à responsabilité limitée
au capital de 8.000 euros
Siège social : Route de Dijon
21110 Longecourt-en-Plaine
392 605 408 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2014, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Madame Michèle Denizot demeurant 21, rue aux Sœurs - 21110 Izeure, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 21, rue aux Sœurs - 21110 Izeure, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de Dijon.

AL213612925

BAR L'INSOLITE

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 8.000 euros
Siège social : Route de Dijon
21110 Longecourt-en-Plaine
392 605 408 RCS DIJON

Par un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 juillet 2014, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Madame Michèle Denizot demeurant 21, rue aux Sœurs - 21110 Izeure et déchargé cette dernière de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter de ce jour. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Dijon. Mention au RCS de Dijon.

AL213612926

NON DISSOLUTION

PERRON

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.500 euros
Siège social : 6, rue Brune
21 000 Dijon
501 277 057 RCS Dijon

Par un procès-verbal des décisions de l'associé unique du 27 juin 2014 statuant conformément à l'article L. 223-42 du Code de commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la Société.

Mention au RCS de Dijon.

AL213612406

MENUISERIE ROSSI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 500 Euros
Siège social : D 117 B - Le Village
21350 Villeferry
R.C.S. Dijon 532 483 609

Aux termes du procès-verbal du 18/07/2014 l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la Société, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce. Mention sera faite au RCS de Dijon

AL213612784

NIÈVRE

MODIFICATION DE STATUTS

GEOFFROY

SAS au capital de 500 000 €
69 faubourg de la Baratte
58000 Nevers
408 337 434 RCS Nevers

Le 10.06.2014, l'AGOA a décidé de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire du Cabinet COGEP et le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Madame Danielle Bodin-Rellier.

Pour Avis

AL583612986

SELARL ISABELLE MAUGUERE
SCP d'Avocats transformée en SELARL
d'Avocats
au capital de 75 309,81 €
Ancien siège social
2, rue Hoche 58000 Nevers
Nouveau siège social
23, rue Gambetta 58000 Nevers
334 171 907 RCS Nevers

* Aux termes de ses décisions du 30 juin 2014, l'Associée Unique a pris acte de la démission de Mr Jean-François Thibert de ses fonctions de co-gérant à compter du même jour et décidé de transférer le siège social situé à Nevers (58) du 2 rue Hoche au 23 rue Gambetta à compter du 1er juillet 2014 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

* Aux termes de ses décisions du 21 juillet 2014, l'Associée Unique a décidé à compter du même jour de transformer la société en société d'exercice libéral d'avocats à responsabilité limitée et de changer la dénomination sociale pour adopter celle de SELARL ISABELLE MAUGUERE.

En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :

Forme : Ancienne mention : SCP d'Avocats
Nouvelle mention : SELARL d'Avocats
Dénomination :
Ancienne mention : SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE THIBERT MAUGUERE
Nouvelle mention : SELARL ISABELLE MAUGUERE
Administration :
Ancienne mention : co-gérants : Mr Jean-François Thibert dt à Nevers (58) - 47, rue des Chauvelles et Mme Isabelle Mauguère dt à Nevers (58) - 21, rue Jean Desveaux
Nouvelle mention : Gérante : Mme Isabelle Mauguère sus-nommée

AL583613087

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Clamecy du 26/8/2014, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée à capital variable
Dénomination : INSPIRATION
Siège : 1 Rue de la Halle, 58500 Clamecy
Durée : 99 ans
Capital souscrit : 455 000 euros
Montant en dessous duquel le capital ne peut être réduit : 300 000 euros
Objet : La prise de participation par tous moyens dans toutes les sociétés commerciale, industrielles, financières, mobilières ou immobilières.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Eric Rousseau, demeurant 3 chemin du Cordier 58500 Clamecy.
Membres du Comité exécutif : M. Eric Rousseau et M. Gilles Bethery Membres du Conseil de surveillance : M. Gilles Bethery, M. Jean-Pierre Hermet, M. Pierre-Jean LENOIR, M. Eric Rousseau, M. Bruno Martin, M. Stanislas De Pommereau, M. Mustapha El Fayzi
Commissaires aux comptes nommés : TEAM WONGKOEFFT AUDIT, domicilié 11 Rue de Bruxelles à Strasbourg (67000), titulaire, Représenté par Monsieur Gérald Wongkoefft,
Madame Jeannine Wongkoefft, domiciliée 11 Rue de Bruxelles à Strasbourg (67000), suppléant.
La Société sera immatriculée au RCS de Nevers.

AL583612889

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Adenot, notaire associé, membre de la Société Civile Professionnelle «Hubert Adenot et Sophie Kowal, notaires associés», dont le siège est à
Corbigny (Nièvre), soussigné, le vingt cinq août deux mille quatorze a été constituée la société
dont les caractéristiques principales sont :

Dénomination : M'AMS.
Forme :SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE.
Capital Social : DEUX CENT UN MILLE CINQ CENT EUROS (201.500,00 €).
Siège Social : Chitry les Mines (58800) Courcelange.
Objet Social : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société
pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.
Durée :99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Apports :
- Monsieur Philippe Dine, demeurant à Chitry les Mines (58800) a apporté :
1 °/ Sur la commune de Chitry les Mines (58800) Courcelange.
Une maison d'habitation, garage séparé et Terrain attenant figurant au cadastre sous les références suivantes Section A n° 126, 130, 131, 165 et 166 et Section ZB n° 16, pour une contenance totale de 1ha 88a 66ca.
2°/ Sur la commune de Corbigny(58800) Sauclaine .
Un pré cadastré : Section YA n° 20, pour une contenance de 39a 20ca.
Le tout évalué à 201.000 €, net de tout passif.
- M Dominique Dine, demeurant à Bougoin Jallieu (38300), la somme de 100,00 €.
- Mme Frédérique Khreino, demeurant à Amman (Jordanie), la somme de 100,00 €
- M Jean-Philippe Dine, demeurant à Baule (45130), la somme de 100,00 €
- M Olivier André Dine, demeurant à Nidderau (Allemagne), somme de 100,00 €
- Mme Emmanuelle Gauchet, demeurant à Heric (44810), la somme de 100,00 €
Gérants : Ms Philippe, Dominique et Jean-Philippe Dine et Mme Gauchet Immatriculation : RCS Nevers.
Cession de parts sociales - agrément : Cession libre entre associés, ascendants, descendants d'un associé et au profit du conjoint d'un associé. Décision d'agrément de la compétence de la collectivité des associés.

Pour Avis, Me Adenot

AL583612982

SCI « CCPM »

Société civile immobilière
au capital de 1.000,00 €
Siège social
64, route de Saint Amand
58310 Arquian

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22/07/2014, enregistré à Nevers le 04/08/2014, bordereau n°2014/989 Case n°5, il a été constitué une société civile immobilière :

Dénomination : SCI « CCPM »
Siège social : 64, Route de Saint Amand 58310 Arquian
Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1.000,00 €
Gérance : Monsieur Charles Becker et Madame Cécile Lagarde épouse Becker demeurant 64,Route de Saint Amand 58310 Arquian ont été nommés Cogérants pour une durée indéterminée.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis et mention.

AL583612984

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/08/2014, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AQUARELIA PREMIUM NEVERS
Forme : Société par actions simplifiée
Capital : 10.000,00 Euros
Siège social : 6 bis rue des Renardats 58000 Nevers
Objet : La gestion et l'exploitation de tous types de résidences de services.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
L'Associé unique a nommé le 20/08/2014 en qualité de Président : la société AQUARELIA PREMIUM, Société par actions simplifiée au capital de 2.229.000 Euros, sise 5 rue de Castiglione - 75001 Paris, 520 298 696 RCS Paris
La société sera immatriculée au R.C.S de Nevers.

AL583612987

Il a été procédé à la création du GFA RAULT prenant effet au 1er septembre 2014 et disposant des caractéristiques suivantes :

Forme : GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE
Objet : La propriété, la gestion et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole, l'achat et la dation de tous immeubles à destination agricole et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.
Dénomination sociale : G.F.A. RAULT
Siège social : « Le Bas de Fours » 58250 Fours
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : 800 €
Apports en numéraire des associés :
- M. Rault Jean Luc : 200 €
- Mme Rault Chantal : 200 €
- M. Rault Adrien : 200 €
- Melle Rault Lucie : 200 €
Gérance : M. et Mme Rault Jean Luc et Chantal, domiciliés « Le Bas de Fours » 58250 Fours
Immatriculation : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, Les fondateurs

AL583613088

DISSOLUTION LIQUIDATION

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Me Arnaud Sarlat
Siège Social : Bourges
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche

T.P.M. - MARISSO

Sarl en liquidation
au capital de 32 000 euros
Siège social : Le Bourg
58140 Brassy
R.C.S. Nevers 380 763 524

Selon décision du 30/06/2014, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour, et sa mise en liquidation amiable sous le régime
conventionnel dans les conditions prévues par les statuts.
Elle a nommé comme liquidateur M. Jean-Alain Maurisso, dmt à Brassy(58140), Le Bourg pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus
tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à Brassy (58140), Le Bourg. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée, et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de



commerce de Nevers, en annexe au RCS.
Pour avis

AL583612977

LEGALYS CONSEILS
Me Benoît Marty
3 rue du Bengy
58640 Varennes-Vauzelles

SCM DUJAY-PHEULPIN

Société civile de moyens en liquidation
Au capital de 777,49 €
Siège de la liquidation
4 ter avenue Machecourt
58260 La Machine
RCS Nevers 333 566 313

Le 30 Juin 2014, Monsieur Jean Pheulpin, Liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation et constaté la clôture de la liquidation de la société à compter de cette date.
Pour avis.

AL583612983

Société d'Avocat Gilbert Martin
14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers

M to M PROTEC

S.A.S. en liquidation
au capital de 40.000 €
Siège de liquidation
Technopole 58470 Magny-Cours
488 500 703 RCS Nevers

Avis de clôture de liquidation
L'assemblée générale réunie le 30 juin 2014 au siège de liquidation, Technopole 58470 Magny-Cours, a approuvé le compte définitif de liquidation de la société, donné décharge de leurs mandats à M. André Courgey, liquidateur, ainsi qu'au cabinet AUDIT CENTRE FRANCE, commissaire aux comptes, et à son suppléant, et constaté la clôture de liquidation de la société.
Le compte de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers, auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis, le Liquidateur, M. Courgey

AL583613090

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

Suivant L'AGE en date du 25/08/2014, enregistré au SPF de Nevers (58), le 29/08/2014 bord 2014/1 072 case 1 ext 2357, l'associé unique de l'EURL LE BISTRO A CREPES dont le siège est à Luzy (58170) 1 rue Diderot immatriculé au RCS de Nevers SIREN 522 678 176 a décidé d'augmenter le capital social de 60.000€
Le capital social antérieurement de 5000 € a donc été porté à 65.000 € (divisé en 50 parts de 1.300 €)
Mention sera faite au RCS de Nevers.
Pour avis et mention

AL583613093

➜ NON DISSOLUTION

Société d'Avocat Gilbert Martin
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

SPRINGBOX CONCEPT

SARL Unipersonnelle
Au capital de 15.000 €
Siège social
Village d'Entreprises
Local n° 3
Technopole 58470 Magny-Cours
501 765 010 RCS Nevers

Le 02 août 2014, l'associé unique statuant en application des dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.
Pour avis, le gérant, D. Vincent

AL583613089

➜ SUCCESSION

AVIS
La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or, Administratrice Générale, France Domaine - Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée en date du 11/07/2014 par le tribunal de grande instance de Nevers, curateur des successions de :
. Mme Antoinette Bernadette FRAU célibataire, décédée le 11/12/2012 à Nevers, réf 14.6498
. Mme Hélène MARTIN veuve ROLLOT, décédée le 10/09/2009 à Château Chinon Ville, réf 14.6499
. Mme Monique Flavie JOSSAND veuve DIMITRESCO, décédée le 10/12/2008 à Nevers, réf 14.6500
. M. Jean-Jacques Guy BILLAUD célibataire, décédé le 21/10/2013 à Nevers, réf 14.6501
. M. Robert Paul BELESTIN célibataire, décédé le 01/02/2013 à Nevers, réf 14.6502
. Mme Claude Maire FINOT veuve HICK, décédée le 03/11/2009 à Pougues les Eaux, réf 14.6503
. M. Hervé Roland LEBLANC célibataire, décédé le 04/07/2011 à Challuy, réf 14.6504
. M Daniel Robert LECLERC célibataire, décédé le 29/12/2007 à RAVEAU, réf 14.6505
. M. Roland ALEXANDRE célibataire, décédé le 15/09/2012 à Clamecy, réf 14.6506
. M. Guy Gaston SERRE célibataire, décédé le 23/05/2012 à Clamecy, réf 14.6507
Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL583612985

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL BERTIN

Capital social de 443 000 euros
1 Route de Saint Firmin, Chérault
58270 St Benin D'Azy
RCS Nevers - 503 834 921

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 1er août 2014, il a été procédé à la démission de gérance de Monsieur BERTIN Christian.
Pour avis, la gérance

AL583612970

YONNE

➜ TRIBUNAUX DE COMMERCE

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Nanterre prononçant en date du 01-08-2014 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de la **SAS The New Kase**, Centre Commercial Géant avenue Haussmann Zac des Clarions Lot N°25 89000 Auxerre (achat, la vente, d'articles, se rapportant à l'informatique, la téléphonie). RCS NANTERRE 793 042 698. Date de cessation des paiements le 01-07-2014. Administrateur : Maître Francisque GAY 3 Avenue de Madrid 92200 Neuilly sur Seine. Les déclarations des créances sont à déposer entre les mains du mandataire judiciaire : SCP BTSG en la personne de Me Marc SENECHAL 15 Rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly sur Seine, dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc.

AL893613085

Jugement du Tribunal de Commerce de Paris prononçant en date du 31-07-2014 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de la **SARL LOUPANED** 5, Rue de l'Horloge 89000 Auxerre (vente de linge de maison, prêt-à-porter, décoration d'ameublement, literie, voilages, tissus, mercerie). RCS PARIS 482 000 874. Date de cessation des paiements le 16-07-2014. Administrateur : SELARL Cabinet Isabelle Didier et Associés 67 Boulevard Lannes 75116 Paris. Les déclarations des créances sont à déposer entre les mains du mandataire judiciaire : SELAFA MJA en la personne de Maître Valérie LELOUP-THOMAS 102 rue du Faubourg Saint Denis 75479 Paris Cedex 10, dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc.

AL893613086

➜ AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 11.8.2014, il a été constitué une SCI dénommée : BA BEIT.
Capital : 1 000€.
Siège : 42 place du grenier a sel, 89310 Noyers.
Objet : La propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement des immeubles qui lui seront apportés au cours de la vie sociale ou qui deviendront sa propriété de quelque manière que ce soit par acquisition échange, construction, etc.
Durée : 99 ans.
Gérance : Mr Taieb Serge, 77 rue Franche, 89310 Noyers.
Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale.
Immatriculation au RCS de Auxerre.

AL893613087

Avis est donné de la constitution de la SARL: «DARNA DECOR» au capital de 1 000 euros.
Siège social : 4 rue de Bruxelles, 89100 Sens.
Objet : Commerce spécialisé en vente de meubles et de décoration.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Sens.
Gérant : M. Mohamed HAMLIL demeurant 4 rue de Bruxelles, 89100 Sens.

AL893613063

Etude de Maîtres Sébastien Gastine et David Croix
Notaires associés à Sancerre (Cher)
Place Saint André

Avis de constitution
Suivant acte reçu par Maître Sébastien Gastine , Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Sébastien Gastine, David Croix, Notaires Associés», titulaire d'un Office Notarial à Sancerre, Place Saint André, le 22 août 2014, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : SCI SIECQ.
Le siège social est fixé à : Mézilles (89130), 1 chemin du Chaume de la Barre.
La société est constituée pour une durée de 99 années.
Le capital social est fixé à la somme de : deux mille euros(2.000,00 EUR).
Les apports sont en numéraire et entièrement libérés.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les associés nomment pour premiers gérants de la société : Monsieur Stanislas Barbraud demeurant à Sancerre (18300) 2 Bis rue Saint-Denis et Monsieur Maxime Barbraud demeurant à Sancerre (18300) 2 Bis rue Saint-Denis.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre (Yonne).
Pour avis
Le notaire

AL893613078

Par Assp du 1.8.2014, il a été constitué une SARL dénommée : SARL P.A LOPES ANTONIO.
Capital : 3 000 €.
Siège : 3, rue André Villedieu, 89580 Coulanges la Vineuse.
Objet : Maçonnerie-Couverture-Isolation-Menuiserie.
Durée : 99 ans.
Gérance : Mr LOPES Antonio, 3, rue André Villedieu, 89580 Coulanges la Vineuse.
Immatriculation au RCS de Auxerre.

AL893613082

Avis de constitution
Aux termes d'un ASSP en date à Vault de Lugny (Yonne) du 27 août 2014, il
a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile de moyens
Dénomination sociale : SCM SONNOIS-WRIGHT
Siège social : 9 Rue du Pont, 89200 Vault de Lugny
Objet social : Mise en commun de tous les moyens matériels nécessaires en vue de faciliter l'exercice des activités professionnelles des associés, et notamment l'acquisition ou la prise à bail de tous immeubles et droits immobiliers nécessaires à l'exercice de ces professions, ou au logement de ses membres ou de son personnel
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 500 € en apports en numéraire
Gérance : Madame Elise Wright, demeurant 11 Rue du Pont 89200 Vault de Lugny et Madame Aurèle Sonnois, demeurant 8 Rue Pasteur 89200 Avallon.
Clauses relatives aux cessions de parts :
- libres entre associés,
- agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales dans les autres cas.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
d'Auxerre.
La Gérance

AL893613084

Aux termes d'un acte SSP en date du 10 juillet 2014 il a été constitué une société
Dénomination sociale : centre de formation à la conduite de sens
Siège social : 22 Rue Binet, 89100 Sens
Forme : SARL
Capital : 5 000 €
Objet social : Formation à l'apprentissage de la conduite
Gérance : Monsieur Kamel Amara, 40 Rue des Sarrazins, 94000 Créteil
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL893613088

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

LASER SOUND EVENEMENTIEL

Société à responsabilité limitée
au capital de 80.000 euros
Siège social : Siège social :
Les Guettes Fontette
89 450 Saint Père
753 105 584 RCS Auxerre

Par décision unanime du 04/08/2014, les associées ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. A été nommée Liquidateur Madame Aline Guyot demeurant Les Guettes, Fontette, 89 450 Saint Père, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Les Guettes, Fontette, 89 450 Saint Père, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre. Mention au RCS d'Auxerre.

AL893612914

EARL DE L'ÊRABLE

Société civile en liquidation
au capital de 121 959,21 €
5 impasse de la Mare
Villesavoie, 89480 Andryes
418 224 911 RCS Auxerre

Dissolution et nomination du liquidateur
Aux termes d'une délibération en date du 31 août 2014, l'associé unique de l'EARL DE L'êRABLE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 août 2014, et sa mise en liquidation amiable.
Elle a nommé en qualité de liquidateur M. Guy Darenne demeurant à Andryes (Yonne), Villesavoie, 5 impasse de la Mare, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social, 5 impasse de la Mare, Villesavoie, 89480 Andryes.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre(Yonne).
Pour avis, le liquidateur.

AL893613059

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée
89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :
ACIER DESIGN SASU
Liquidation Judiciaire simplifiée du 12/11/2013
Hangar 2 Rue des Prés de Pâques 89340 Villeneuve la Guyard
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 25 août 2014.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL893613077

➜ NON DISSOLUTION

Pierre Guillet
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs
18230 Saint Doulchard
tél. : 02 48 70 95 81

CITADINE

SARL au capital de 5.000 Euros
Siège social
4 rue Fécauderie, 89000 Auxerre
750 625 360 RCS Auxerre

L'assemblée des associés, réunie en sa forme extraordinaire le 7 août 2014, statuant conformément à l'article 223-42 alinéa 1 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.
Modification au RCS d'Auxerre
Pour insertion
Maître Pierre Guillet
avocat spécialement mandaté

AL893613080

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

AUTOUR DE LA FERMETURE

Société à responsabilité limitée
à associé unique
Au capital de 15 000,00 €
Siège social : 4 rue Saint Louis, Bleury,
89110 Poilly sur Tholon
Transféré 92 route de Paris
89380 Appoigny
800 559 205 RCS Sens

Aux termes d'une décision en date du 21 août 2014, l'associé unique et seul gérant a décidé de transférer le siège social qui était 4 rue Saint Louis, Bleury, 89110 Poilly sur Tholon, au 92 route de Paris, 89380 Appoigny, et ce à compter du 1er septembre 2014.
En conséquence, la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.
Monsieur Benoît Alain Chevallier demeurant 4 rue Saint Louis, Bleury, 89110 Poilly sur Tholon est gérant de la société pour une durée illimitée.
Pour avis, la gérance.

AL893613067

SCI DE LA BOULAYE

Société civile immobilière
au capital de 1 000,00 ¬§
4 Chemin de la Rigole
89220 Bléneau
500 658 950 RCS Auxerre

Transfert de siège
L'AGE du 01/07/2014 a décidé le transfert du siège social à Briare (45250), RN 7, Gare de Châtillon, à compter du même jour. La société sera désormais immatriculée au RCS d'Orléans.
Pour avis, la gérance

AL893613074

➜ SUCCESSION

AVIS
La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or,
Administratrice Générale - France Domaine Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21000 Dijon ;
- a été nommée par décision du tribunal de grande instance de Sens en date du 16/04/2014, curateur de la succession de Mme Maria DEGLI AUGELLI épouse CHRETIEN, décédée le 27/09/2010 à Rennes (35), réf 14.6512
- a été nommée par décision du tribunal de grande instance d'Auxerre en date du 24/07/2014, curateur de la succession de Mme Madeleine POIROT veuve ESPARON, décédée le 17/11/2013 à Auxerre, réf 14.6513
les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
- curateur des successions de :
. M. Philippe Adrien RAMEAU célibataire, décédé le 14/09/2010 à Avallon, réf 13.5283
. M. Henri ROUSSEAU célibataire, décédé le 08/07/2011 à Pourrain, réf 13.5357
. Mme Jacqueline Danielle ROUX célibataire, décédée le 07/05/2009 à Auxerre, réf 13.5384
. Mme Lucienne QUINTARD célibataire, décédée le 18/09/2012 à Auxerre, réf 13.5385
. Mme Louise Rose ROUSSY célibataire, décédée le 18/12/2010 à Sens, réf 13.5404
. Mme Marie ROUYER veuve BRETON, décédée 28/02/2011 à Tonnerre, réf 13.5465
. Mme Suzanne Denise VENET célibataire, décédée le 16/11/2012 à Vermenton, réf 13.5548
. M. Jean-Paul Camille CONSTANTIN veuf, décédé le 15/03/2013 à Tonnerre, réf 13.5795
. M. Stéphan ZYLA célibataire, décédé le 04/03/2013 à Sens, réf 13.5894
. Mme Ginette Suzanne BUCHER divorcée Dumas, décédée le 21/03/2013 à Villeneuve sur Yonne, réf 13.5997
. M. Jacki André DORN divorcé, décédé le 02/10/2011 à Auxerre, réf 14.6043
a établi les inventaires estimatifs et les projets de règlement du passif
. M. Louis Eugène LAMOURET célibataire, décédé le 28/11/2012 à Etais la Sauvin, réf 13.5754
. Mme Ermine Désirée FAVEAU veuve DESPONS, décédée le 25/01/2010 à Brienon sur Armançon, réf 13.5605
. M. Michel BOOGHS divorcé, décédé le 14/12/2012 à Noyers, réf 13.5671
déposera les comptes rendus de succession au tribunal de grande instance d'Auxerre le 05/09/2014
. M. Yannick Georges LANCOSME célibataire, décédé le 30/07/2010 à Sens, réf 13.5627
. Mme Ambroisine Suzanne LAZIER veuve ROUDIER, décédée le 18/05/2010 à Paron, réf 13.5621
déposera les comptes rendus de succession au tribunal de grande instance de SENS le 05/09/2014

AL893613083

LOISIR Il ne suffit pas de décréter que l'on a le pied ceci ou cela. Il faut réellement se poser des questions pour être bien chaussé au moment de l'effort.

Bien choisir ses chaussures de sport

Pratiquer une activité sportive, c'est bien mais encore faut-il le faire dans des conditions optimales en choisissant notamment une bonne paire de chaussures. Et en la matière, il est nécessaire de prendre en compte plusieurs critères, donc de faire des choix au préalable, c'est-à-dire avant même de courir, de marcher…


REUSSIR/P. CRONENBERGER

Le forme du pied, le sport choisi et la fréquence de pratique : autant de critères à prendre en compte pour choisir ses chaussures de sport.

Typologie du pied

La morphologie du pied entre bien évidemment en ligne de compte. Il existe trois types de pied. Le pied dit « universel » concerne 50 % des sportifs. Dans ce cas, l'usure de la semelle se répartit sur l'ensemble de l'avant-pied ainsi que sur le milieu et le bord extérieur du talon. Environ 40 % de personnes ont le pied dit « pronateur », c'est-à-dire que l'usure de la semelle est localisée sur la partie interne de l'avant-pied et sur le bord externe du talon. Enfin, 10 % de la population française aurait un pied dit « supinateur », quand les pieds s'orientent naturellement vers l'extérieur.

Bien souvent, ce vocabulaire est utilisé par certains vendeurs de chaussures de sport mais comme résultante d'une pratique d'un sport (or certains sports favorisent ou accentuent un type plutôt qu'un autre), très rarement comme la cause de l'achat potentiel. Ces spécificités ne peuvent donc être réellement déterminées que par des spécialistes du pied, des podologues donc. Ils procéderont à un examen clinique en statique puis dynamique et enfin à l'effort pour déterminer le type de pied. En cas de pieds creux ou plats, il faudra utiliser des semelles spécifiques, après consultation d'un podologue.

D'autres critères sont à prendre en compte au moment de l'achat : dimension du pied (longueur et largeur), hauteur du coup de pied et forme (pied égyptien, carré ou grec).

D'autres critères, plus personnels, sont aussi à considérer : pourquoi fait-on du sport ? Recherche t-on une performance ? Essaie t-on de corriger un problème ? Est-ce un simple entretien physique ou que du plaisir ? Fait-on plutôt une promenade ou de la randonnée ? La fréquence de l'effort sportif et les types de surfaces pratiquées sont aussi des éléments importants.

Il faut aussi faire très attention au système de pointure, entre la terminologie anglaise et française. « Une question toute bête est de savoir si on a déjà eu des problèmes avec les jambes ou de santé en général. Nous insistons aussi beaucoup sur la qualité des gommes extérieures de la chaussure car ces dernières sont très variables. La densité de cette gomme est très importante mais difficile à comprendre » éclaire la responsable professionnelle des podologues bas-normands.

La chaussure ne doit être ni trop grande, ni trop petite. Un autre critère à prendre en compte est le poids : on ne choisit pas les mêmes chaussures quand on pèse 60 ou 90 kg ! Lorsque l'on court, l'onde de choc créée à chaque foulée correspond à environ trois fois son poids. Il faut donc prendre des modèles de chaussures dont la semelle est épaisse et résistante si votre poids est important. Il est également possible d'avoir recours aux semelles personnalisées qui permettent de gagner en confort et en stabilité. Il convient aussi d'opter pour des chaussures qui permettent l'aération du pied et l'absorption ou l'évacuation facile de la transpiration.

Les chaussures de sport doivent protéger les pieds et éviter les blessures. Sur route, il est conseillé de privilégier un bon amorti car c'est sur ce terrain que les chaussures s'usent le plus. Sur des chemins, il vaut mieux s'orienter vers un bon maintien du pied et une semelle crantée qui s'adapte aux obstacles naturels. Pour la randonnée, les chaussures doivent assurer une adhérence au sol.

« La chaussure est une chose mais ne fait pas tout. La chaussette est importante, en coton et parfois des renforcements en cas de besoin. Si l'on court longtemps, on peut en emporter plusieurs paires avec soi. On peut aussi appliquer des crèmes au niveau des zones de frottement et surtout, éviter les bains de pieds avant l'effort. Dernière recommandation, mais pas la moins importante, il faut aller à son rythme » affirme la podologue. Mais il existe un type de chaussures à proscrire, nouvellement apparues notamment aux Etats-Unis : les chaussures à bascule. **VALERIE GODEMENT ET THIERRY MICHEL**

L'ESSENTIEL

Sur le pied : *« Le pied, c'est 28 os, 20 muscles et 16 articulations. En moyenne, chaque individu parcourt 180 000 kilomètres dans une vie normale. Le pied, c'est un cervo-ordinateur à la base de tout et qui révèle plein de choses »* explique la présidente du Syndicat régional des podologues de Basse-Normandie.

Sur la chaussure : Si l'on ne sait pas vraiment de quels pieds on dispose ou si l'on n'a pas eu le temps, ou voulu le prendre, de consulter et de se poser des tas de questions, alors il faut opter pour des chaussures dites neutres. Pour les seniors, la chaussure basique ou classique pèse 250 grammes, est en cuir et doit répondre à la règle des deux tiers/un tiers pour ce qui est de la pliure de la chaussure en partant de l'arrière du pied. Si l'on est plutôt course, on choisira des chaussures plus souples et si l'on est plutôt marche des chaussures plus rigides.

coin cuisine

Pêches farcies aux fruits du mendiant (4 personnes)

Préparation : 15 minutes
Cuisson : 5 minutes


DR

Ingrédients

- 4 pêches ou nectarines,
- 4 abricots secs moelleux,
- 1 cuillère à soupe de sucre,
- 1 œuf,
- 60 grammes de poudre d'amande,
- 30 grammes de noisettes,
- 30 grammes de noix,
- 30 grammes de pistaches natures,
- 30 grammes de raisins secs.

Réalisation

Préchauffer le four à 180 °C.
Hacher finement les abricots secs.
Les déposer dans un bol.
Ajouter la poudre d'amande, le sucre puis l'œuf. Bien mélanger.
Laver les pêches (ou les nectarines). Les ouvrir en deux pour ôter les noyaux.
Ranger les demi-pêches (ou les nectarines) dans un plat à gratin (côté noyau vers le haut).
Les garnir d'un peu de préparation à l'amande.
Répartir un peu de chaque fruit du mendiant sur les pêches, en appuyant pour qu'ils s'enfoncent légèrement dans la pâte à l'amande.
Enfourner pour environ 15 minutes de cuisson.
Servir chaud ou tiède.

vient de paraître

Champignons

« *Champignons* » est un guide écrit par Pierre-Arthur Moreau publié aux éditions Glénat (www.glenat.com).



10,10 euros

L'éditeur isérois poursuit son travail de guide et carnet de terrain avec ce nouveau volume consacré aux champignons en général dans sa collection « *Les mosaïques nature* ». Avec toujours le même principe : quelques règles de cueillette, quelques principes pour manger des champignons et une explication sur comment utiliser le guide en ouverture ; suit ensuite le guide lui-même avec la description (texte, nom scientifique, famille, hauteur, couleur de la sporée, périodes d'apparition, habitats principaux et comestibilité/toxicité) de 80 espèces. L'ouvrage, en petit format carré facile à glisser dans une poche ou dans un sac avant de partir à la cueillette ou en promenade, se poursuit avec un glossaire, quelques adresses utiles, deux index des noms communs et scientifiques des champignons. Et à la fin, l'incontournable carnet de terrain : comment observer et identifier, calendrier d'observation et carnet de notes (date, lieu, commentaire).

SANTE Pratiqués en instituts de beauté ou en thalasso, les massages bien-être et les modelages apportent de réelles sensations de relaxation. Exemples.

Les bienfaits des massages bien-être

Les vertus des massages ne sont plus à démontrer. « *Avec un massage bien réalisé, on va gagner en relaxation. On va détendre chaque partie du corps et on va drainer tout l'ensemble du corps* », explique Mélina Amerfort, hydrothérapeute, experte en massages marins à la Thalasso de Saint-Jean-de-Monts. « *En drainant ainsi superficiellement l'ensemble du corps, on va aussi le détoxifier : on agit entre le muscle et la peau, pour éliminer à la fois les toxines et les tensions. Quand la peau est trop collée au muscle, que les fibres sont trop tendues, il faut vraiment dénouer ces tensions et se débarrasser des toxines qui stagnent sous la peau. De plus, un bon massage agit sur le système circulatoire et sanguin ainsi que sur le système lymphatique.* » En général, les massages durent entre 30 et 50 minutes et sont effectués de la plante des pieds au cuir chevelu. Ils commencent le plus souvent sur la face dorsale : le client est allongé sur le ventre. Après trente minutes, le client se retourne pour le massage de la face ventrale. Les parties du corps les plus sollicitées sont la voûte plantaire, la paume des mains, le cuir chevelu et le dos, car ce sont des zones charnues sur lesquelles on peut insister. En revanche, les cuisses, le ventre, la poitrine ou le visage sont des zones plus douloureuses sur lesquelles on évitera d'appuyer de façon intense. Petit rappel : les massages ne sont pas recommandés aux personnes ayant des douleurs de dos importantes, des sciatiques, et sont même vivement contre-indiqués pour les personnes ayant déclaré un cancer (du moins sur le corps entier).


THALASSO DE SAINT-JEAN-DE-MONTS

Gagner en relaxation et en détente musculaire, tous les bienfaits des modelages.

Les différents types de massages

- Le massage drainant indien (l'Abhyanga). Ce modelage tonique se base sur une alternance de manoeuvres très rapides puis très lentes, ce qui va déclencher la relaxation, tout en stimulant et en réveillant le corps. Il libère les énergies et permet de les recadrer au cours du massage, notamment pour le dos et pour le visage. Idéalement, on le préconise le matin.

- Le massage relaxant californien. C'est le modelage le plus connu et le plus pratiqué dans le monde. Il est doux, lent et chaque partie du corps est travaillée en profondeur. Il se compose d'effleurages, il accompagne parfaitement l'avant-sommeil. Parfait en fin d'après-midi.

- Le massage hawaïen (Lomi-Lomi). Particulièrement efficace pour libérer les tensions du dos, ce massage musculaire très profond s'effectue avec les coudes et les avant-bras. Très apprécié par les hommes, il apporte une réelle détente des muscles du dos.

- Le massage balinais. Pratiqué essentiellement sur la face avant, ce massage relaxant et couvert permet des manoeuvres sur et sous les serviettes. C'est un massage « *coupé* » : la masseuse passe d'un membre à un autre (jambe droite puis bras gauche…) et travaille autour des flexions des articulations et de pressions sur les membres.

- Le palper-rouler. D'une durée de vingt minutes, ce massage du dos permet de décoller la peau du muscle et d'évacuer les « *cristaux* » (toxines) qui sont sous la peau. Ce massage est, en revanche, un peu douloureux.

- La réflexologie plantaire. Là, on ne s'occupe que des pieds : durant 50 minutes, on va stimuler des points très précis qui vont insister sur l'ensemble du corps et guérir des petits maux. Attention, ce type de massage est vivement déconseillé aux femmes enceintes au cours des trois premiers mois. De plus, l'action stimulante peut influer sur l'ovulation, sur l'amplification des migraines ou sur l'activation des virus. À éviter donc si l'on couve une grippe ! Il existe aussi la réflexologie thaïlandaise qui se pratique avec un stylet (ou petit bâton) pour une action très localisée sur les points, mais elle ne dure que 30 minutes. Enfin, l'emploi d'huiles de massage permet d'amplifier son action : l'huile de mandarine donne un bel éclat à la peau, celle de frangipanier très fleurie et celle de coco (gourmande) apportent un bien-être olfactif (pour le Lomi-Lomi) ; et l'huile aux épices associée au massage indien aura un effet tonifiant. Enfin, on utilise aussi le talc pour les pieds ou pour le palper-rouler, afin de bien appuyer lors du modelage en profondeur, sans glisser sur la peau.

YVELISE RICHARD (RACINES)

AUTOMASSAGE

Chez soi, on peut aussi se masser pour se relaxer. « On commence par les mains et les pieds, explique Mélina Amerfort. On se passe de la crème ou de l'huile sur la paume de la main en profondeur, si possible avant de se coucher. On peut aussi demander à son conjoint de masser son cuir chevelu et le crâne ! Comme le font parfois certaines coiffeuses. Ainsi on décolle la peau de la boîte crânienne, on détoxifie en faisant un bien fou à la fois à la tête et aux cheveux. » Et puis si l'on veut drainer ses jambes et réduire sa rétention d'eau, Mélina rappelle qu'il faut « appliquer la crème amincissante de la cheville jusqu'en haut de la cuisse, pour être dans le retour veineux (et lymphatique). On va lentement pour bien faire pénétrer la crème et modeler la jambe. »

coin cuisine

Trifle de prunes à l'Amaretto (4 personnes)

Préparation : 15 minutes
Cuisson : 5 minutes

Ingrédients

- 500 grammes de prunes Reine-Claude,
- 10 amaretti,
- 2 jaunes d'œuf,
- 60 grammes de sucre,
- 60 grammes de farine,
- 40 centilitres de lait,
- 1 gousse de vanille,
- 1 trait d'Amaretto.


DR

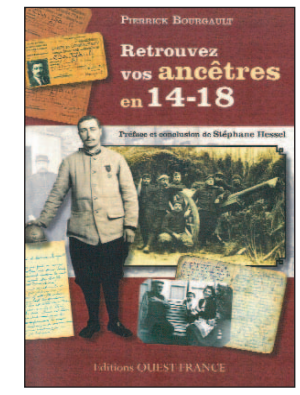
Réalisation

Laver et sécher les prunes puis les ouvrir en deux pour ôter les noyaux.
Concasser grossièrement les amaretti (en conserver un peu pour la décoration).
Dans une casserole, verser le lait. Ouvrir la gousse de vanille en deux puis gratter les graines pour les déposer dans le lait.
Porter à ébullition.
Dans un saladier, déposer les jaunes d'œuf et le sucre. Battre à la fourchette jusqu'à ce que le mélange éclaircisse.
Ajouter la farine et l'incorporer en veillant à ce qu'il ne se forme pas de grumeaux.
Verser le lait, bien mélanger puis transvaser la préparation dans la casserole ayant servi à chauffer le lait.
Faire cuire environ 5 minutes sans cesser de fouetter, jusqu'à épaississement de la crème.
Laisser refroidir.
Parfumer d'un trait d'Amaretto. Bien mélanger.
Dans des verrines, répartir les amaretti concassés, les prunes puis la crème pâtissière.
Saupoudrer d'un peu d'amaretti concassés avant de servir.

vient de paraître

Retrouvez vos ancêtres en 14-18

« Retrouvez vos ancêtres en 14-18 » est un ouvrage de Pierrick Bourgault paru aux éditions Ouest-France (www.editionsouestfrance.fr).



14,90 euros

« *Créer, c'est résister. Résister, c'est créer !* » écrivait le Conseil national de la Résistance. Stéphane Hessel le rappelle en préface de ce livre dédié à comment retrouver ses propres ancêtres qui ont connu et vécu la première guerre mondiale. Véritable boîte à outils pour recomposer cette histoire de la France du début du XX^e^ siècle, on trouvera des conseils pour décrypter les inscriptions des monuments aux morts, pour fouiller dans les archives familiales, construire un arbre généalogique, retrouver le registre matricule de recrutement militaire ou encore localiser les itinéraires des bataillons. Le plus ? Apprendre à utiliser les moyens plus modernes d'informations : archives mises en ligne, blogs, internet… Et tout cela à travers un fil rouge : le parcours de la famille de l'auteur qui débute avec un ouvrier menuisier. Donc, une lecture à la fois attrayante et pédagogique ! **T.M**

▶ Sudoku

2	4	9				5		
		7			5	1		8
			9					2
	5			1		7		
		4				6		
		3		9			5	
4					6			
7		5	3			2		
		1				4	7	3

Résultat du précédent numéro

9	1	8	3	7	2	4	5	6
5	7	2	6	1	4	3	8	9
3	6	4	9	5	8	1	2	7
7	2	5	4	3	9	8	6	1
1	4	3	8	6	7	5	9	2
6	8	9	5	2	1	7	4	3
8	9	1	2	4	3	6	7	5
4	5	7	1	9	6	2	3	8
2	3	6	7	8	5	9	1	4

Le Sudoku est composé de 81 cases réparties en 9 régions de 9 cases.
Le but du jeu consiste à remplir les cases vides avec des chiffres (de 1 à 9) de manière à ce que :
- chaque colonne de la grille contienne TOUS les chiffres de 1 à 9
- chaque ligne de la grille contienne TOUS les chiffres de 1 à 9
- chacune des neuf régions (carrés 3x3) contienne également TOUS les chiffres de 1 à 9.

BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE - Les jardins d'Octobre
4 rue Davout BP 77409 - 21074 Dijon cedex
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

NOUVEAU

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

- ☐ Je m'abonne pour 1 an 100 €
- ☐ Je m'abonne pour 2 ans 195
- ☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
 - ☐ pour 1 an 35 €
 - ☐ pour 2 ans 70 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

SIGNATURE

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bougogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: __/__

TÉLÉVISION

Sélection de la semaine du 6 septembre 2014 au 12 septembre 2014

Samedi 6

TF1
20.55 The Voice Kids. Divertissement présenté par Nikos Aliagas et Karine Ferri, avec Louis Bertignac, Jenifer et Garou.
23.20 New York unité spéciale ⓾.

France 2
20.45 Les copains d'abord, 30 ans, 30 chansons. Divertissement pour les 30 ans des Francofolies, avec Yannick Noah, Laurent Voulzy, Jean-Louis Aubert, Alain Souchon, Bénabar, Véronique Sanson, Nolwenn Leroy, Thomas Dutronc, Julien Doré, Salvatore Adamo, Christophe Willem, etc.
23.20 On n'est pas couché. Magazine présenté par Laurent Ruquier.

France 3
20.45 La loi de Barbara «Parole contre parole» ★★. Téléfilm avec Josiane Balasko, Olivier Claverie, Cécile Rebboah, Dominique Guillo, Nicolas Gob. (voir Sélection)
22.55 À tort ou à raison «L'affaire Maransart». Téléfilm avec Marianne Basler, Alexandra Vandernoot.

Arte
20.50 Des pisteurs sur les traces du passé. Documentaire.
22.20 The Rolling Stones «Crossfire Hurricane». Documentaire.
00.10 Tracks. Magazine.

M6
20.50 FBI «Duo très spécial». Série avec Matthew Bomer.

Canal +
20.55 No Pain no Gain. Comédie (2013) de Michael Bay, avec Mark Wahlberg, Dwayne Johnson (2h05) ⓭.

Dimanche 7

TF1
20.35 Football «Match amical : Serbie/France», en direct de Belgrade.
22.50 Esprits criminels. Série ⓾.

France 2
20.45 L'amour dure trois ans. Comédie (2011) de Frédéric Begbeder, avec Gaspard Proust, Louise Bourgoin, JoeyStarr (1h34) ⓾.
22.30 Un jour, un destin «Johnny Hallyday, en quête d'identité». Magazine présenté par Laurent Delahousse.

France 3
20.45 Montalbano, les premières enquêtes : «Les sept lundis», «L'âge du doute». Série avec Michele Riondino, Andréa Tidona, Luca Zingaretti.
00.45 Satyricon. Comédie dramatique en VO et en NB (1969) de F. Fellini, avec Martin Potter (2h04) ⓬.

Arte
20.45 Il était une fois dans l'Ouest. Western en VO (1968) de Sergio Leone, avec Henry Fonda, Charles Bronson (2h55).
23.25 Country Music «L'âme de l'Amérique». Documentaire.

M6
20.50 Capital «Classes moyennes : Les nouveaux sacrifiés ?». Magazine présenté par François-Xavier Ménage.
23.00 Enquête exclusive «Mykonos : La folie des îles grecques». Magazine présenté par Bernard de La Villardière.

Canal +
20.55 Game of Fear. Téléfilm avec Dominic Cooper, Samuel L. Jackson (1h28).

Lundi 8

TF1
20.55 Esprits criminels : «Route 66», «Copie conforme», «Le pacte», «Jeux de miroir». Série avec Joe Mantegna ⓾.

France 2
20.45 Castle : «Sa plus grande fan», «Rock haine roll», «Démons». Série avec Nathan Fillion, Stana Katic.
23.00 The Lady. Biographie (2011) de Luc Besson, avec Michelle Yeoh, David Thewlis (2h07) ⓾.
01.15 Les risques du métier. Drame (1967) de A. Cayatte, avec Jacques Brel, Emmanuelle Riva (1h32).

France 3
20.45 Présumé coupable ★★★. Drame (2011) de Vincent Garenq, d'après Alain Marécaux, avec Philippe Torreton, Wladimir Yordanoff, Noémie Lvovsky (1h38) ⓾. (voir Sélection)
23.20 Le coup de sirocco. Drame (1979) de Alexandre Arcady, avec Roger Hanin, Marthe Villalonga, (1h39).

Arte
20.50 Les amants du Pont-Neuf. Drame (1991) de Leos Carax, avec Juliette Binoche, Denis Lavant (2h05).
22.55 Mauvais sang. Drame (1986) de Leos Carax, avec Denis Lavant, Juliette Binoche (1h54).

M6
20.50 L'amour est dans le pré «Le bilan». Magazine.
23.20 L'amour est dans le pré «Que sont-ils devenus ?».

Canal +
20.55 Soldat blanc. Téléfilm avec Abraham Belaga, Émile Berling (2h26) ⓬.

Mardi 9

TF1
20.55 Mentalist : «Mariage endeuillé», «De père en fils», «Un saut dans le passé». Série avec Simon Baker, Robin Tunney ⓾.
23.35 Restos du cœur «30e campagne des Restos». Documentaire.

France 2
20.45 Secrets d'histoire «Saint Louis, sur la terre comme au ciel» ★★★. Magazine de Stéphane Bern, avec Louis Bériot, Pierre-Yves Le Pogam, Robert Badinter, Vincent Lamanda, Catherine Vincent, Philippe Delorme (1h39). (voir Sélection)
22.35 Infrarouge : «Tête haute : 8 mois de bagarre». Documentaire.

France 3
20.45 Commissaire Laviolette «Le parme convient à Laviolette». Téléfilm avec Victor Lanoux, Annie Grégorio.
23.20 Du côté de chez Dave, l'intégrale. Divertissement.

Arte
20.50 Épidémie, la menace invisible. Documentaire.
22.25 Prisons ouvertes «Un pas vers la réinsertion ?». Documentaire.

M6
20.50 Hancock. Science-fiction (2008) de Peter Berg, avec Will Smith, Charlize Theron (1h29) ⓾.
22.25 Kick-Ass. Fantastique (2010) de Matthew Vaughn, avec Aaron Johnson, Chloë Grace Moretz (1h53) ⓬.

Canal +
20.55 Grand central. Drame français (2012) de Rebecca Zlotowski, avec Tahar Rahim, Léa Seydoux (1h31) ⓾.

Mercredi 10

TF1
20.55 Blacklist : «Frederick Barnes», «General Ludd», «Anslo Garrick». Série avec James Spader ⓾.
23.25 Les experts. Série ⓾.

France 2
20.45 Détectives : «Adjugé vendu», «Mister Ken», «Jeu de piste». Série avec Philippe Lefebvre, Sara Martins, Jean-Luc Bideau, Laurent Bateau.
23.20 Les hommes de l'ombre (1 et 2/6) ★★. Série avec Nathalie Baye, Bruno Wolkovitch, Grégory Fitoussi, Philippe Magnan, Valérie Karsenti, Yves Pignot. (voir Sélection)

France 3
20.45 Le monde de Jamy «Dans le secret des bâtisseurs» ★★★. Magazine. (voir Sélection)
23.40 Appassionata «Hippolyte et Aricie». Opéra de Jean-Philippe Rameau.

Arte
20.50 La vague. Drame (2008) de Dennis Gansel, avec Jürgen Vogel, Frederick Lau, Max Riemelt, Jennifer Ulrich, Christiane Paul (1h42).
22.35 L'art et l'empire du Milieu (1/3) «En quête du paradis». Documentaire.
23.45 Love and Bruises. Drame (2011) de Ye Lou, avec Corinne Yam, Tahar Rahim, Jalil Lespert (1h45).

M6
20.50 Maison à vendre. Magazine présenté par Stéphane Plaza.

Canal +
20.55 Liberté, égalité, improvisez ! Documentaire.

Jeudi 11

TF1
20.55 Crossing Lines : «19 heures pour agir», «New York, New York», «Crimes sans frontières», «Justice sans limite». Série avec William Fichtner ⓾.
00.40 New York, section criminelle. Série avec V. D'Onofrio ⓬.

France 2
20.45 Envoyé spécial : «Les Selfies», «Police municipale : La vague bleue», «Gaza». Magazine.
22.20 Complément d'enquête «Ségolène Royal, l'obstinée».

France 3
20.45 Tu seras mon fils ★★. Drame (2010) de Gilles Legrand, avec Niels Arestrup, Lorant Deutsch, Patrick Chesnais, Anne Marivin, Nicolas Bridet (1h38) ⓾. (voir Sélection)
23.25 Ao, le dernier Neandertal. Aventures (2010) de J. Malaterre, avec Simon Paul Sutton (1h21) ⓾.

Arte
20.50 Fleming «L'homme qui voulait être James Bond» (3 et 4/4). Série en VO avec Dominic Cooper (1h28).
22.20 Ainsi soient-ils (3 et 4/8). Série avec Jean-Luc Bideau.

M6
20.50 Les infidèles. Film à sketches (2012) de Fred Cavayé, Jean Dujardin, G. Lellouche, E. Bercot, M. Hazanavicius, Éric Lartigau et A. Courtes, avec Jean Dujardin (1h43) ⓬.
23.00 Pour le meilleur et pour le pire «L'argent». Magazine.

Canal +
20.55 24 «Live Another Day» (1 à 3/12). Série avec Kiefer Sutherland ⓬.

Vendredi 12

TF1
20.55 Koh-Lanta. Divertissement présenté par Denis Brogniart.
23.15 Secret Story. Divertissement.

France 2
20.45 Boulevard du Palais «Un bien pour un mal». Téléfilm avec Anne Richard, Jean-François Balmer, Philippe Ambrosini, Olivier Saladin, Gérald Laroche, Éléonore Pourriat, Sava Lolov (1h30) ⓾.
22.25 Ce soir (ou jamais !). Magazine présenté par Frédéric Taddeï.

France 3
20.45 Thalassa «Croatie, une autre Méditerranée». Magazine présenté par Georges Pernoud.
23.15 Vol 77. Documentaire ⓾.

Arte
20.50 La clinique du docteur Blanche. Téléfilm avec Stanley Weber, Grégoire Leprince-Ringuet, Philippe Laudenbach, Serge Riaboukine, Bruno Lochet, Hervé Ganem, Lionnel Astier, Danièle Lebrun (1h32).
22.25 Grands prématurés «La vie à quel prix ?». Documentaire.
23.20 Le mal de vivre. Documentaire.

M6
20.50 NCIS, enquêtes spéciales : «Le mal de Noël», «La médaille d'honneur», «Disparue», «Héros d'un jour», «L'esprit de famille». Série avec Mark Harmon, Michael Weatherly ⓾.

Canal +
20.45 Fonzy. Comédie (2013) de Isabelle Doval, avec José Garcia, Gérard Hernandez, Audrey Fleurot (1h39).

SÉLECTION



DR

Présumé coupable - Alain Marécaux est huissier de justice dans une petite ville du Nord. Un matin, les gendarmes l'arrêtent, ainsi que sa femme, tandis que ses enfants sont confiés à la DDASS. Il est soupçonné de viols sur des enfants. En peu de temps, il va perdre, sa liberté, sa réputation, son travail, sa femme et ses enfants. L'affaire d'Outreau n'en est qu'à ses débuts. Les faits et rien que les faits. Telle a été la ligne de conduite de Vincent Garenq, qui a porté à l'écran le livre d'Alain Marécaux. Sans effet facile, le cinéaste retrace le calvaire d'un homme, emporté dans la tourmente d'une tragique erreur judiciaire. Caméra à l'épaule, dans un style quasi documentaire, sans accompagnement musical et avec des éclairages naturels, il capte l'attention du spectateur pour ne plus la lâcher. Philippe Torreton est impressionnant de justesse et de retenue. Il a perdu 27 kilos pour jouer ce rôle, Alain Marécaux ayant fait une grève de la faim. Raphaël Ferret, lui, campe un juge Burgaud sobre, mais buté. Si les médias et la justice ne sont pas épargnés, le cinéaste se concentre sur la tragique histoire d'une vie broyée. Et l'on ne peut s'empêcher de penser que ce qui est arrivé à Alain Marécaux (et à d'autres) peut arriver à n'importe qui. ***Lundi 8, sur France 3, à 20h45.***

La loi de Barbara «Parole contre parole» - On retrouve ce personnage d'avocate, magistralement interprété par Josiane Balasko, dans un second épisode. Comme dans le premier, les dialogues sont très bien écrits, avec beaucoup d'humour, et les scènes de procès sont très bien faites. Plusieurs coups de théâtre viennent pimenter une histoire prenante. ***Samedi 6, sur France 3, à 20h45.***

Secrets d'histoire «Saint Louis, sur la terre comme au ciel» - Unique roi de France à avoir été canonisé, Louis IX, dit Saint Louis, a toujours été porté par une foi vivante et intense. Dans cet excellent numéro, Stéphane Bern nous dévoile la personnalité hors du commun de ce monarque et la modernité de son règne. Surtout, de Royaumont à la Sainte-Chapelle, ce sont les merveilles qu'il a fait construire qui servent d'écrin à ce récit passionnant. On regrette seulement qu'il y ait quelques éléments inutiles et d'autres trop rapidement abordés, dans un ensemble de grande qualité. ***Mardi 9, sur France 2, à 20h45.***

Les hommes de l'ombre (1 et 2/6) - Les conseillers en communication des hommes politiques occupent une place très importante dans leur entourage. Cette série en six épisodes leur est consacrée. Grâce à une interprétation de tout premier plan, le téléspectateur pénètre dans les coulisses (plus ou moins propres) de la politique française. Trahisons, ambitions, coups bas, mensonges à tous les étages, etc., tels sont les ingrédients d'une histoire bien menée et passionnante qui n'épargne personne. Même si tout n'est pas très crédible, l'on passe un excellent moment en compagnie de ces bêtes politiques. ***Mercredi 10, sur France 2, à 23h20.***

Le monde de Jamy «Dans le secret des bâtisseurs» - Dans ce second épisode d'une émission passionnante, Jamy nous entraîne à travers le monde, à la recherche des secrets des architectes. Du Colisée aux gratte-ciels de New-York, en passant par Angkor, Florence, Rome et Paris, avec l'apparition du fer dans les bâtiments, c'est une grande partie de l'histoire de l'architecture qui nous est racontée, avec des détails étonnants et, surtout, des bâtiments magnifiques. C'est vivant, très bien fait et passionnant, et l'on mesure mieux ce que l'on doit aux anciens. ***Mercredi 10, sur France 3, à 20h45.***

Tu seras mon fils - Paul de Marseul dirige d'une main de fer son vignoble de Saint-Émilion. La beauté des paysages et des demeures, et le raffinement des manières ne peuvent masquer la violence des sentiments. Avec finesse, Gilles Legrand décrit une tragédie en marche que nul ne peut arrêter. L'amour du vin et de son histoire servent un récit terrible de manque d'amour. Est-on obligé d'aimer ses enfants ?, demande le cinéaste qui, grâce à des dialogues ciselés et à des interprètes exceptionnels brosse un portrait au vitriol de la bourgeoisie de province. Malgré des maladresses, cette histoire d'incompréhension entre un père et son fils est très émouvante. ***Jeudi 11, sur France 3, à 20h45.***

SOMMET
DE L'ÉLEVAGE

2 000
animaux

1 250
exposants

82 500
visiteurs

Le rendez-vous européen
des professionnels de l'élevage

1-2-3
OCTOBRE
2014

CLERMONT-FERRAND / FRANCE

www.sommet-elevage.fr

twitter @sommet_elevage www.facebook.com/sommet.elevage